

REPUBLIQUE DU TCHAD
UNITE - TRAVAIL – PROGRES

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE, DES ETUDES ECONOMIQUES ET DEMOGRAPHIQUES

(INSEED)



BP : 453, N'Djaména- Tchad. Tél. (+235) 22 52 66 13 Fax. (+235) 22 52 66 13

Site web: www.inseedtchad.com

PROFIL DE PAUVRETE AU TCHAD EN 2011

*Troisième Enquête sur la Consommation et
le Secteur Informel au Tchad (ECOSIT3)*

RAPPORT FINAL

Juin 2013



CARTE ADMINISTRATIVE DU TCHAD

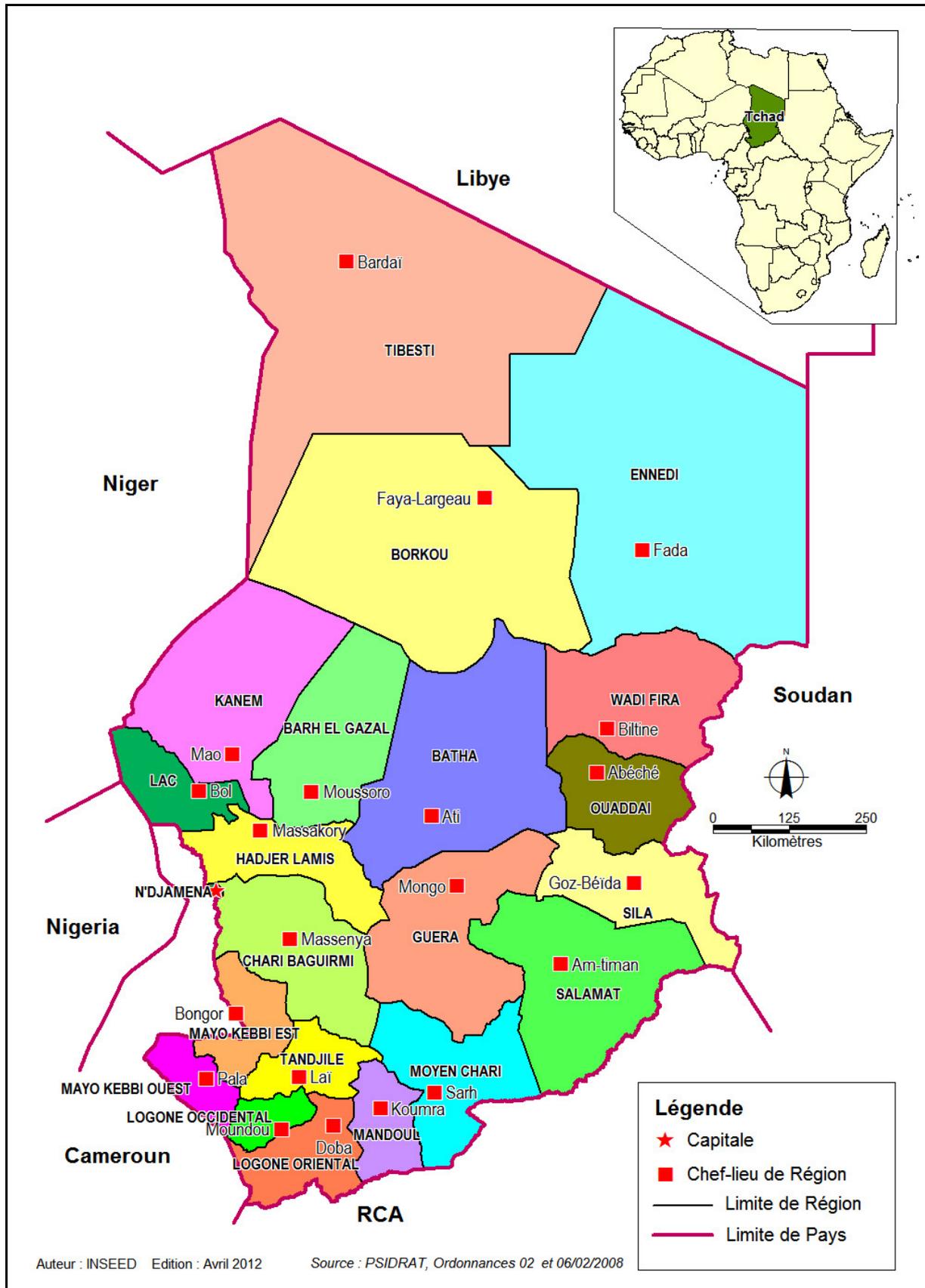


TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS DE PAUVRETE EN 2011

N°	INDICATEURS	Pourcentage
1	Incidence de la pauvreté au niveau national	46,7
2	Profondeur de la pauvreté au niveau national	26,3
3	Sévérité de la pauvreté au niveau national	15,9
4	Incidence de la pauvreté en milieu urbain	20,9
5	Profondeur de la pauvreté en milieu urbain	10,2
6	Sévérité de la pauvreté en milieu urbain	5,4
7	Incidence de la pauvreté en milieu rural	52,5
8	Profondeur de la pauvreté en milieu rural	29,9
9	Sévérité de la pauvreté en milieu rural	18,3
10	Incidence de la pauvreté (chef de ménage de sexe masculin)	47,4
11	Profondeur de la pauvreté (chef de ménage de sexe masculin)	26,7
12	Sévérité de la pauvreté (chef de ménage de sexe masculin)	16,2
13	Incidence de la pauvreté (chef de ménage de sexe féminin)	42,6
14	Profondeur de la pauvreté (chef de ménage de sexe féminin)	23,9
15	Sévérité de la pauvreté (chef de ménage de sexe féminin)	14,4

TABLE DES MATIERES

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS DE PAUVRETE EN 2011 -----	3
LISTE DES TABLEAUX -----	7
LISTE DES GRAPHIQUES -----	11
LISTE DES SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS -----	12
AVANT-PROPOS -----	13
REMERCIEMENTS -----	14
RESUME EXECUTIF -----	15
CHAPITRE 1: APERCU DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE -----	22
1.1 Généralités -----	22
1.2 Evolution économique-----	22
1.3 Les stratégies nationales de réduction de la pauvreté -----	27
CHAPITRE 2: SYNTHESE METHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE -----	29
2.1 Plan de sondage-----	29
2.2 Approche méthodologique de l'analyse-----	31
2.2.1. Indicateur de niveau de vie-----	31
2.2.2 Seuils de pauvreté et prise en compte des disparités régionales -----	31
2.2.3 Les indices de pauvreté -----	33
CHAPITRE 3: CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION ET DES MENAGES ENQUETES -----	34
3.1 Couverture de l'échantillon -----	34
3.2 Structure de la population -----	34
3.2.1 Volume de la population -----	34
3.2.2 Structure de la population par sexe et âge -----	35
3.2.3 Structure de la population par région de résidence -----	36
3.2.4 Structure de la population selon le lien de parenté avec le chef de ménage -----	39
3.3 Caractéristiques des ménages enquêtés -----	40
3.3.1 Structure des ménages -----	40
3.3.2 Taille moyenne des ménages -----	46
CHAPITRE 4 : ETAT ET DYNAMIQUE DE LA PAUVRETE-----	49
4.1 Analyse par l'approche relative -----	49
4.1.1 Définition des quintiles de pauvreté -----	49
4.1.2 Quintiles de bien être et caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage --	49
4.1.3 Quintiles de caractéristiques socioéconomiques du chef de ménage -----	51
4.1.4 Quintile de bien être et dépenses des ménages -----	53
4.2 Pauvreté par l'approche absolue -----	55
4.2.1 Analyse spatiale de la pauvreté -----	55
4.2.2 Incidence de la pauvreté selon certaines caractéristiques du chef de ménage -----	57
4.3 Evolution de la pauvreté entre 2003 et 2011 -----	60
4.3.1. Evolution de la pauvreté selon certaines caractéristiques du chef de ménage-----	60
4.3.2. Evolution de la pauvreté dans les milieux et régions de résidence -----	61

CHAPITRE 5: CONSOMMATION DES MENAGES ET PAUVRETE -----	63
5.1 Dépenses moyennes de consommation des ménages -----	63
5.1.1 Dépenses moyennes par quintile de bien être-----	63
5.1.2 Dépenses moyennes par niveau de vie -----	64
5.2 Structure des dépenses-----	65
5.2.1 Structures des dépenses par poste selon les quintiles de bien être. -----	65
5.2.2 Structures des dépenses par poste selon le niveau de vie des ménages-----	66
5.2.3 Structures des dépenses par poste selon la résidence -----	67
5.2.4 Structures des dépenses par poste selon les caractéristiques du chef de ménage-----	68
5.2.5 Structures des dépenses par poste selon les catégories socioéconomiques du chef de ménage -----	69
CHAPITRE 6: BESOINS ESSENTIELS ET PAUVRETE -----	70
6.1 Instruction-formation et pauvreté -----	70
6.1.1. Alphabétisation-----	70
6.1.2 Scolarisation-----	71
6.1.3 Pauvreté et niveau d'études atteint-----	75
6.1.4 Temps d'accès à une école -----	76
6.1.5 Fréquentation scolaire selon le type d'établissement-----	78
6.1.6 Fréquentation scolaire selon le type d'enseignement et pauvreté -----	79
6.1.7 Raison de non fréquentation scolaire-----	79
6.1.8 Dépenses d'éducation -----	80
6.2 Santé et pauvreté -----	82
6.2.1 Morbidité -----	82
6.2.2 Fréquentation des services de santé-----	84
6.2.3 Accessibilité au centre de santé-----	88
6.2.4 Dépenses de santé-----	91
CHAPITRE 7: CONDITIONS DE VIE DES MENAGES ET PAUVRETE -----	94
7.1 Type de logement -----	94
7.2 Qualité de logement-----	94
7.2.1 Matériaux des murs -----	95
7.2.2 Matériaux du toit -----	96
7.2.3 Matériaux du sol -----	96
7.3 Nombre de personnes par pièce -----	97
7.4 Statut d'occupation-----	98
7.5 Source d'éclairage-----	98
7.6 Source d'énergie pour la cuisine -----	99
7.7 Type de lieu d'aisance-----	100
7.8 Mode d'évacuation des ordures -----	100
7.9 Source d'approvisionnement en eau de boisson -----	100

7.10 Temps moyen d'accès à la Source d'eau de boisson -----	101
7.11 Temps d'accès au marché le plus proche -----	105
CHAPITRE 8: AUTONOMISATION DES FEMMES ET PAUVRETE -----	108
8.1 Considérations générales -----	108
8.2 Importance démographique des femmes -----	109
8.3 Alphabétisation et éducation -----	110
8.3.1 Alphabétisation des femmes -----	111
8.3.2 Fréquentation scolaire actuelle des jeunes -----	112
8.3.3 Raisons principales de la non-fréquentation des jeunes -----	115
8.3.4 Education des adultes -----	116
8.4 Activités économiques des femmes -----	117
8.5. Autonomisation des femmes -----	118
8.5.1 Implication des femmes dans la prise de décisions sous l'angle social -----	119
8.5.2 Implication dans le domaine des ressources financières -----	121
8.5.3 Connaissance d'un programme offrant des services de micro-crédit -----	122
8.5.4. Disposition d'un compte bancaire -----	124
8.6. Violences faites aux femmes -----	127
BIBLIOGRAPHIE -----	132
ANNEXES -----	133
A.1 Tableaux additifs -----	133
A .2 Liste du personnel ayant participé à l'enquête -----	135
A.3 Contenu des questionnaires de l'enquête -----	140

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1.1 : EVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ETAT (MILLIARDS DE CFA) - 25	
TABLEAU 1.2 : EVOLUTION DU PIB REEL AU TCHAD PAR SECTEUR ET BRANCHE D'ACTIVITES DE 2003 A 2011 -----	26
TABLEAU 2.1 : REPARTITION DE L'ECHANTILLON PAR REGION -----	30
TABLEAU 2.2 : SEUILS REGIONAUX DE PAUVRETE (FRANCS CFA) ET DEFLATEURS -----	32
TABLEAU 3.1 : REPARTITION DE LA POPULATION DENOMBREE PAR SEXE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE -----	35
TABLEAU 3.2 : REPARTITION DE LA POPULATION DENOMBREE PAR MILIEU DE RESIDENCE SELON LE GRAND GROUPE D'AGES -----	35
TABLEAU 3.3 : AGE MOYEN ET AGE MEDIAN SELON LE SEXE (EN ANNEES) -----	36
TABLEAU 3.4 : REPARTITION DE LA POPULATION (EN %) PAR SEXE SELON LE LIEU ET LA REGION DE RESIDENCE -----	37
TABLEAU 3.5 : REPARTITION DE LA POPULATION PAR REGION SELON LE GRAND GROUPE D'AGES -----	38
TABLEAU 3.6 : STRUCTURE DE LA POPULATION DENOMBREE SELON LE LIEN DE PARENTE AVEC LE CHEF DE MENAGE -----	39
TABLEAU 3.7 : REPARTITION DES MENAGES (EN %) PAR LIEU DE RESIDENCE SELON LE SEXE DU CHEF DE MENAGE -----	41
TABLEAU 3.8 : REPARTITION DES MENAGES (EN %) PAR CERTAINES CARACTERISTIQUES DU CHEF DE MENAGE SELON LE SEXE DU CHEF DE MENAGE -----	43
TABLEAU 3.9 : REPARTITION DES MENAGES (EN %) PAR SEXE DU CHEF DE MENAGE ET TAILLE DU MENAGE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE -----	44
TABLEAU 3.10 : REPARTITION DES MENAGES (EN %) PAR STATUT MATRIMONIAL ET NIVEAU D'INSTRUCTION DU CHEF DE MENAGE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE -----	45
TABLEAU 3.11 : STRUCTURE DES MENAGES (EN %) PAR TAILLE SELON LE SEXE DU CHEF DE MENAGE ET MILIEU DE RESIDENCE -----	45
TABLEAU 3.12 : STRUCTURE DES MENAGES (EN %) PAR SITUATION D'ACTIVITE ET CATEGORIE SOCIO-ECONOMIQUE DU CM SELON LE MILIEU DE RESIDENCE -----	46
TABLEAU 3.13 : TAILLE MOYENNE DES MENAGES PAR MILIEU DE RESIDENCE SELON LE SEXE DU CHEF DE MENAGE -----	46
TABLEAU 3.14 : TAILLE MOYENNE DES MENAGES PAR REGION DE RESIDENCE SELON LE SEXE DU CHEF DE MENAGE -----	47
TABLEAU 3.15 : EVOLUTION DE LA TAILLE MOYENNE DES MENAGES DE 2003 A 2011 -----	48
TABLEAU 4.1 : DEFINITION DES QUINTILES DE DEPENSES ANNUELLES MOYENNES PAR TETE -----	49
TABLEAU 4.2 : STRUCTURE DES MENAGES (EN %) PAR CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES DU CM SELON LE QUINTILE DE BIEN ETRE -----	50
TABLEAU 4.3 : STRUCTURE DES MENAGES (EN %) PAR CARACTERISTIQUE SOCIOECONOMIQUE DU CM SELON LE QUINTILE DE BIEN ETRE -----	52
TABLEAU 4.4 : DEPENSE MOYENNE ANNUELLE PAR TETE PAR CERTAINES CARACTERISTIQUES DU CM SELON LE QUINTILE DE BIEN ETRE -----	54
TABLEAU 4.5 : PART EN DEPENSE TOTALE ANNUELLE DES MENAGES PAR QUINTILE DE BIEN ETRE SELON LE LIEU DE RESIDENCE -----	55
TABLEAU 4.6 : INDICATEURS DE PAUVRETE PAR REGION -----	56
TABLEAU 4.7 : INDICATEURS DE PAUVRETE SELON CERTAINES CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES DU CHEF DE MENAGE -----	57
TABLEAU 4.8 : INDICATEURS DE PAUVRETE SELON CERTAINES CARACTERISTIQUES SOCIOECONOMIQUES DU CHEF DE MENAGE -----	58
TABLEAU 4.9 : EVOLUTION DE LA PAUVRETE ENTRE 2003 ET 2011 AU TCHAD -----	60

TABLEAU 4.10 : EVOLUTION DE LA PAUVRETE ENTRE 2003 ET 2011 AU TCHAD SELON CERTAINES CARACTERISTIQUES DU CHEF DE MENAGE -----	61
TABLEAU 4.11 : EVOLUTION DE LA PAUVRETE ENTRE 2003 ET 2011 AU TCHAD PAR MILIEU ET REGION DE RESIDENCE -----	62
TABLEAU 5.1 : DEPENSE TOTALE MOYENNE ANNUELLE DU MENAGE PAR MILIEU ET REGION DE RESIDENCE SELON LE QUINTILE DE BIEN ETRE-----	64
TABLEAU 5.2 : DEPENSE TOTALE MOYENNE ANNUELLE DU MENAGE PAR MILIEU ET REGION DE RESIDENCE SELON LE NIVEAU DE VIE -----	65
TABLEAU 5.3 : STRUCTURE DES DEPENSES ANNUELLES PAR POSTE SELON LE QUINTILE DE BIEN ETRE -----	66
TABLEAU 5.4 : STRUCTURE DES DEPENSES ANNUELLES PAR POSTE SELON LE NIVEAU DE VIE-----	67
TABLEAU 5.5 : STRUCTURE DES DEPENSES ANNUELLES PAR POSTE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE -----	68
TABLEAU 5.6 : STRUCTURE DES DEPENSES ANNUELLES PAR POSTE SELON LES CARACTERISTIQUES DU CHEF DE MENAGE -----	68
TABLEAU 5.7 : STRUCTURE DES DEPENSES ANNUELLES PAR POSTE SELON LA CARACTERISTIQUE SOCIOECONOMIQUE DU CHEF DE MENAGE -----	69
TABLEAU 6.1 : TAUX D'ALPHABETISATION DES 15 ANS ET PLUS PAR MILIEU DE RESIDENCE SELON LE SEXE ET LE NIVEAU DE VIE (%) -----	70
TABLEAU 6.2 : TAUX D'ALPHABETISATION DES 15 ANS ET PLUS PAR REGION DE RESIDENCE SELON LE SEXE ET LE NIVEAU DE VIE (%) -----	71
TABLEAU 6.3 : TAUX BRUT DE SCOLARISATION DANS LE PRIMAIRE PAR MILIEU DE RESIDENCE SELON LE SEXE ET LE NIVEAU DE VIE (%) -----	72
TABLEAU 6.4 : TAUX BRUT DE SCOLARISATION DANS LE PRIMAIRE PAR REGION DE RESIDENCE SELON LE SEXE ET LE NIVEAU DE VIE (%) -----	73
TABLEAU 6.5 : TAUX NET DE SCOLARISATION DANS LE PRIMAIRE DES 6-11 ANS PAR MILIEU DE RESIDENCE SELON LE SEXE ET LE NIVEAU DE VIE (%) -----	74
TABLEAU 6.6 : TAUX NET DE SCOLARISATION DANS LE PRIMAIRE DES 6-11 ANS PAR REGION DE RESIDENCE SELON LE SEXE ET LE NIVEAU DE VIE (%) -----	74
TABLEAU 6.7 : NIVEAU D'ETUDES ATTEINT DES 6 ANS ET PLUS PAR MILIEU DE RESIDENCE SELON LE SEXE ET LE NIVEAU DE VIE (%)-----	75
TABLEAU 6.8 : NIVEAU D'ETUDES ATTEINT DES PAUVRES AGES DE 6 ANS ET PLUS PAR REGION DE RESIDENCE (%)-----	76
TABLEAU 6.9 : STRUCTURE DES MENAGES (EN %) PAR TEMPS MIS POUR ATTEINDRE L'ECOLE PRIMAIRE LA PLUS PROCHE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE -----	77
TABLEAU 6.10 : TEMPS MIS POUR ATTEINDRE L'ECOLE PRIMAIRE LA PLUS PROCHE SELON LA REGION DE RESIDENCE (%) -----	78
TABLEAU 6.11 : STRUCTURE DE LA POPULATION SCOLARISEE (6 ANS ET PLUS) AU MOMENT DE L'ENQUETE PAR TYPE D'ETABLISSEMENT SELON LE NIVEAU DE VIE (%) ----	79
TABLEAU 6.12 : STRUCTURE DE LA POPULATION SCOLARISEE (6 ANS ET PLUS) AU MOMENT DE L'ENQUETE PAR TYPE D'ENSEIGNEMENT SELON LE NIVEAU DE VIE(%) -----	79
TABLEAU 6.13 : STRUCTURE DES MENAGES PAR RAISON DE NON FREQUENTATION SCOLAIRE ACTUELLE SELON LE NIVEAU DE VIE (%) -----	80
TABLEAU 6.14 : DEPENSES D'EDUCATION PAR MILIEU DE RESIDENCE SELON LE NIVEAU DE VIE-----	81
TABLEAU 6.15 : DEPENSES D'EDUCATION PAR REGION DE RESIDENCE SELON LE NIVEAU DE VIE-----	81
TABLEAU 6.16 : TAUX DE MORBIDITE DECLAREE AU COURS DES TRENTE DERNIERS JOURS PAR MILIEU DE RESIDENCE SELON LE SEXE DU MALADE ET LE NIVEAU DE VIE ---	82
TABLEAU 6.17 : TAUX DE MORBIDITE DECLAREE AU COURS DES TRENTE DERNIERS JOURS PAR REGION DE RESIDENCE SELON LE SEXE DU MALADE ET LE NIVEAU DE VIE--	83

TABLEAU 6.18 : REPARTITION DES PERSONNES AYANT ETE MALADES AU COURS DES TRENTE DERNIERS JOURS PAR TYPE DE MALADE SELON LE SEXE ET LE NIVEAU DE VIE (%)-----	84
TABLEAU 6.19 : REPARTITION DES PERSONNES AYANT ETE MALADES AU COURS DES TRENTE DERNIERS JOURS PAR TYPE DE MALADE SELON LE LIEU DE RESIDENCE(%)-----	84
TABLEAU 6.20 : REPARTITION DES PERSONNES MALADES AU COURS DES TRENTE DERNIERS JOURS ET QUI ONT CONSULTE SELON LE TYPE DE PERSONNEL SOIGNANT PAR NIVEAU DE VIE (%)-----	85
TABLEAU 6.21 : REPARTITION DES PERSONNES MALADES AU COURS DES TRENTE DERNIERS JOURS ET QUI ONT CONSULTE PAR TYPE DE PERSONNEL SOIGNANT SELON LE NIVEAU DE VIE (%) -----	85
TABLEAU 6.22 : REPARTITION DES PERSONNES MALADES AU COURS DES TRENTE DERNIERS JOURS ET QUI ONT CONSULTE PAR TYPE DE STRUCTURE SANITAIRE VISITEE SELON LEURS CARACTERISTIQUES (%) -----	86
TABLEAU 6.23 : REPARTITION DES PERSONNES MALADES AU COURS DES TRENTE DERNIERS JOURS AYANT ETE EN CONSULTATION PAR CENTRE DE SANTE SELON LA REGION DE RESIDENCE (%)-----	87
TABLEAU 6.24 : REPARTITION DES PERSONNES MALADES AU COURS DES TRENTE DERNIERS JOURS N'AYANT PAS ETE EN CONSULTATION PAR REGION DE RESIDENCE ET SELON LES RAISONS AVANCEES (%) -----	88
TABLEAU 6.25 : STRUCTURE DES MENAGES SELON LA DISTANCE EN KM D'ACCES AU CENTRE DE SANTE LE PLUS PROCHE PAR NIVEAU DE VIE ET LE MILIEU DE RESIDENCE -	89
TABLEAU 6.26 : TEMPS MIS POUR ATTEINDRE LE CENTRE DE SANTE LE PLUS PROCHE SELON LA REGION DE RESIDENCE ET LE NIVEAU DE VIE -----	90
TABLEAU 6.27 : STRUCTURE DES MENAGES SELON LE TEMPS MIS POUR ATTEINDRE LE CENTRE DE SANTE LE PLUS PROCHE PAR MILIEU DE RESIDENCE-----	91
TABLEAU 6.28 : SATISFACTION DE SERVICE DE SANTE PAR NIVEAU DE VIE (%) -----	91
TABLEAU 6.29 : DEPENSES DE SANTE PAR LIEU DE RESIDENCE ET SEXE DU CM SELON LE NIVEAU DE VIE -----	92
TABLEAU 6.30 : DEPENSES DE SANTE PAR REGION DE RESIDENCE ET SEXE DU CM SELON LE NIVEAU DE VIE-----	93
TABLEAU 7.1 : TYPE DE LOGEMENT SELON LE NIVEAU DE VIE (%) -----	94
TABLEAU 7.2 : QUALITE DE LOGEMENT SELON LE NIVEAU DE VIE (%) -----	95
TABLEAU 7.3 : NOMBRE DE PERSONNES PAR PIECE SELON LE NIVEAU DE VIE (%) -----	97
TABLEAU 7.4 : STATUT D'OCCUPATION SELON LE NIVEAU DE VIE (%) -----	98
TABLEAU 7.5 : REPARTITION DES MENAGES PAR CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT SELON LE NIVEAU DE VIE (%) -----	99
TABLEAU 7.6 : SOURCE ET TEMPS MOYEN D'ACCES A L'EAU DE BOISSON PAR SAISON SELON LE NIVEAU DE VIE (%) -----	101
TABLEAU 7.7 : REPARTITION DES MENAGES SELON LE TEMPS MOYEN D'ACCES A L'EAU DE BOISSON PAR REGION ET MILIEU DE RESIDENCE (%) -----	103
TABLEAU 7.8 : TEMPS MOYEN D'ACCES A L'EAU DE BOISSON PAR SAISON SELON LA REGION ET LE MILIEU DE RESIDENCE (MINUTES) -----	104
TABLEAU 7.9 : TEMPS D'ACCES AU MARCHÉ LE PLUS PROCHE PAR MOYEN DE LOCOMOTION ET LE MILIEU DE RESIDENCE (%) -----	105
TABLEAU 8.1 : REPARTITION DE LA POPULATION DENOMBREE PAR SEXE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE -----	109
TABLEAU 8.2 : REPARTITION DE LA POPULATION FEMININE PAR MILIEU DE RESIDENCE SELON LA REGION ET TAUX DE FEMINITE -----	110
TABLEAU 8.3 : TAUX D'ALPHABETISATION DE LA POPULATION DE 15 ANS ET PLUS PAR SEXE ET INDICE DE PARITE ENTRE SEXE (F/M)-----	111
TABLEAU 8.4 : TAUX D'ALPHABETISATION DE LA POPULATION FEMININE DE 15 ANS ET PLUS ET INDICE DE PARITE ENTRE SEXE (F/M) SELON LE MILIEU ET LA REGION DE RESIDENCE-----	112

TABLEAU 8.5 : TAUX DE FREQUENTATION SCOLAIRE FORMELLE DES ENFANTS ET JEUNES DE MOINS DE 25 ANS PAR GROUPE D'AGES SELON LE MILIEU DE RESIDENCE ET LE SEXE	113
TABLEAU 8.6 : REPARTITION DE LA POPULATION DE JEUNES DE MOINS DE 15 ANS AU NIVEAU PRIMAIRE ET INDICE DE PARITE ENTRE SEXE	113
TABLEAU 8.7 : TAUX NET DE SCOLARISATION PRIMAIRE DES JEUNES DE 6-11ANS ET INDICE DE PARITE ENTRE SEXE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE ET LE NIVEAU DE VIE	114
TABLEAU 8.8 : TAUX NET DE SCOLARISATION PRIMAIRE DES JEUNES DE 6-11ANS ET INDICE DE PARITE ENTRE SEXE SELON LA REGION DE RESIDENCE	115
TABLEAU 8.9 : RAISONS PRINCIPALES REPERTORIEES DE NON FREQUENTATION DES JEUNES DE 6 A 24 ANS	116
TABLEAU 8.10 : REPARTITION DE LA POPULATION DE 15 ANS ET PLUS PAR NIVEAU D'INSTRUCTION SELON LE MILIEU DE RESIDENCE ET LE SEXE	117
TABLEAU 8.11 : REPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE OCCUPEE PAR SEXE SELON LE TYPE DE PROFESSION	118
TABLEAU 8.12 : REPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE OCCUPEE PAR BRANCHE D'ACTIVITE SELON LE SEXE	118
TABLEAU 8.13 : PARTICIPATION DE LA FEMME DANS LA PRISE DE DECISION CONCERNANT L'EDUCATION DE SES ENFANTS PAR REGION ET MILIEU DE RESIDENCE SELON LE NIVEAU DE VIE	120
TABLEAU 8.14 : IMPLICATION DE LA FEMME DANS LA PRISE DE DECISION CONCERNANT SON TRAVAIL POUR GAGNER DE L'ARGENT OU POUR CONTRACTER/PAYER DES DETTES PAR MILIEU ET REGION DE RESIDENCE	122
TABLEAU 8.15 : POURCENTAGE DES FEMMES CONNAISSANT UN LIEU D'OCTROI BENEFICIANT DE CREDIT POUR SES PROPRES AFFAIRES PAR MILIEU ET REGION	123
TABLEAU 8.16 : EFFECTIF DES FEMMES DE 15-49 ANS POSSEDANT OU NON UN COMPTE BANCAIRE OU D'EPARGNE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE	124
TABLEAU 8.17 : REPARTITION DES FEMMES DE 15-49 ANS POSSEDANT OU NON UN COMPTE BANCAIRE OU D'EPARGNE SELON QUELQUES CARACTERISTIQUES DES CONCERNEES	125
TABLEAU 8.18 : REPARTITION DES FEMMES DE 15-49 ANS POSSEDANT OU NON UN COMPTE BANCAIRE OU D'EPARGNE SELON LA REGION DE RESIDENCE	126
TABLEAU 8.19 : REPARTITION DES FEMMES DE 15-49 ANS POSSEDANT OU NON UN COMPTE BANCAIRE OU D'EPARGNE PAR REGION DE RESIDENCE	127
TABLEAU 8.20 : REPARTITION DES FEMMES DE 15-49 ANS AYANT SUBIES LES VIOLENCES PHYSIQUES SELON QUELQUES CARACTERISTIQUES DES CONCERNEES	128
TABLEAU 8.21 : REPARTITION DES FEMMES DE 15-49 ANS AYANT SUBIES LES VIOLENCES PHYSIQUES SELON LA REGION DE RESIDENCE	130

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1.1 : Evolution du taux de croissance réel du Tchad (en %) -----	23
Graphique 1.2 : Solde primaire de base hors pétrole (en milliards de F CFA) -----	24
Graphique 3.1 : Proportions des grands groupes d'âges par milieu de résidence -----	36
Graphique 3.2 : Répartition de la population dénombrée selon le lien de parenté avec le chef de ménage (en %) -----	40
Graphique 7.1 : Répartition des ménages du Tchad (en %) par niveau de vie selon le type de logement -----	56
Graphique 7.2 : Répartition des ménages pauvres du Tchad (en %) par moyen de locomotion -----	106
Graphique 7.3 : Répartition des ménages du Tchad (en %) par niveau de vie selon le temps d'accès au marché le plus proche-----	107

LISTE DES SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS

AFRISTAT	Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne
BET	Borkou-Ennedi-Tibesti
BIT	Bureau International du Travail
CDMT	Cadre de Dépense à Moyen Terme
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
CM	Chef de Ménage
EDST	Enquête Démographique et de Santé au Tchad
ECOSIT	Enquête sur la Consommation des ménages et le Secteur Informel au Tchad
FGT	Foster-Greer-Thorbecke
INSEED	Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques
MEPCI	Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale
P0	Incidence de la pauvreté
P1	Profondeur de la pauvreté
P2	Sévérité de la pauvreté
Q1	Premier quintile (plus pauvre)
Q2	Deuxième quintile (moins pauvre)
Q3	Troisième quintile (médian)
Q4	Quatrième quintile (moins riche)
Q5	Cinquième quintile (plus riche)
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SNRP	Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté
ZD	Zone de Dénombrement

AVANT-PROPOS

Le Tchad a mené sa Troisième Enquête sur la Consommation des ménages et le Secteur Informel au Tchad (ECOSIT3) entre juin et juillet 2011.

Cette enquête a pu être réalisée grâce à l'appui technique et financier de la Banque Mondiale à travers le Projet Population et Lutte contre le Sida Deuxième phase (PPLS2) et le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF). Les résultats de l'ECOST3 sont très attendus pour alimenter l'élaboration en cours du Plan National de Développement (PND 2013-2015), piloté par le Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale (MEPCI) ; ils sont aussi censés fournir une tendance sur l'évolution du phénomène de la pauvreté depuis la première enquête réalisée en 1996.

Ce rapport présente les résultats définitifs de l'ECOSIT3. Les résultats publiés sont un peu prometteurs. Des améliorations sont constatées selon les données des deux précédentes ECOSIT notamment au niveau du seuil de pauvreté, de l'emploi et de l'évolution du secteur informel. Les résultats obtenus, les progrès enregistrés reflètent les efforts fournis par le Gouvernement tchadien en étroite collaboration avec les différents partenaires au développement et ceci pour une amélioration de la situation économique et sociale de la population. Que ces efforts et coopération se poursuivent pour le bien-être de la population. Avec l'ECOSIT3, le Tchad vient ainsi de renforcer et d'enrichir sa base de données socioéconomiques. Les utilisateurs potentiels, les décideurs et les responsables des différents programmes auront à leur disposition des informations nécessaires et indispensables pour l'élaboration et/ou la mise en œuvre de leurs programmes de développement.

Que tous ceux qui ont participé à la réalisation de cette enquête, les partenaires financiers, la Banque Mondiale à travers le PPLS2, l'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques, les autorités administratives et traditionnelles, la population ciblée par l'enquête, femmes et hommes et les différentes équipes d'enquêteurs et contrôleurs ainsi que tout le personnel technique qui les a formés, encadrés et supervisés trouvent ici l'expression de la gratitude du Gouvernement tchadien.

**LE MINISTRE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET
DE LA COOPERATION INTERNATIONALE**

MARIAM MAHAMAT NOUR

REMERCIEMENTS

L'ECOSIT3, la troisième série des Enquêtes Consommation et le Secteur Informel après celles de 1996 et 2003, est une opération d'envergure nationale qui vise à disposer des indicateurs actualisés sur le profil de la pauvreté et les conditions de vie des ménages.

Cette grande opération est le fruit de la mobilisation des cadres de l'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED) qui composent l'équipe technique. Je tiens à les encourager et à les féliciter pour ce travail dont les résultats ont déjà servi à l'évaluation de l'impact de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté 2^e génération sur la pauvreté et à l'élaboration du Plan National de Développement (PND 2013-2015).

Au nom du gouvernement, je tiens à remercier la contribution de la Banque Mondiale dans cette activité tant dans le domaine technique que financier. Ces remerciements vont plus particulièrement à l'endroit du PPLS2, les partenaires au développement qui ont apporté leurs soutiens technique, matériel et financier à la réalisation de cette opération.

Nos remerciements vont principalement aux autorités administratives, traditionnelles et religieuses qui n'ont ménagé aucun effort pour accueillir et faciliter le travail des agents de collecte. Ce travail n'aurait pas pu aboutir sans la collaboration franche du millier d'agents de terrain, notamment les superviseurs régionaux, les contrôleurs et les agents enquêteurs qui ont sillonné les villages situés dans les zones échantillonnées, à tout ce personnel et celui de traitement informatique, nous exprimons toute notre gratitude.

Le rapport qui porte sur le profil de pauvreté a été rédigé par une équipe d'experts nationaux coordonnée par monsieur **KOSTELNGAR NODJIMADJI** ; que toute l'équipe trouve ici nos vifs remerciements pour le travail abattu.

Le Directeur Général de l'INSEED

OUSMAN ABDOULAYE HAGGAR

RESUME EXECUTIF

APERCU DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

Le gouvernement du Tchad avec l'appui technique et financier de la Banque Mondiale a réalisé en 2011, une opération d'envergure nationale, la troisième génération des «Enquête sur la Consommation des ménages et le Secteur Informel au Tchad» (ECOSIT3), afin d'évaluer la SNRP2 en terme d'impact sur la pauvreté et poser de nouvelles bases pour l'élaboration du Plan National de Développement 2013-2015. Cette enquête a utilisé la même méthodologie comme à l'ECOSIT2 qui a été réalisée au moyen d'un sondage probabiliste afin de rendre possible l'extrapolation des résultats de l'échantillon observé sur l'ensemble de l'univers. L'approche utilisée est un sondage aréolaire à deux degrés avec stratifications en 20 régions du pays. Le souci, en adoptant la même approche que l'ECOSIT2 est de rendre comparable ces deux enquêtes.

Situé au centre de l'Afrique, le Tchad est un pays qui est potentiellement très riche car il dispose de multiples potentialités en ressources naturelles pouvant lui permettre d'assurer son développement économique mais il souffre beaucoup de son enclavement. En effet, le port le plus proche se trouve à Douala au Cameroun à plus d'un millier de kilomètres. A cela, il faut ajouter les difficultés liées aux entraves multiples dues aux postes de contrôles que les commerçants vivent lors de la traversée de ces pays. D'ailleurs, l'enclavement du pays est une des contraintes limitant sérieusement les investissements étrangers qui se font à

outrance dans les pays voisins ayant accès à la mer.

En plus des activités économiques liées à l'agriculture et à l'élevage qui commencent à recevoir des soutiens économiquement accrus depuis l'avènement du pétrole, le pays s'est lancé ces trois dernières années dans de gros investissements destinés à construire ou à réhabiliter les infrastructures et les équipements pour un décollage général de l'économie nationale et assurer des meilleures conditions de vie de la population.

Sur le plan social, l'Accord du 13 août 2007, plate-forme politique et sociale mise en place entre la majorité présidentielle et l'ensemble des acteurs politiques, a conduit le pays aux élections législatives et présidentielles en 2011, dans un contexte démocratique fort et renforcé. La constante politique de « la main tendue » du chef de l'Etat, le Président IDRISSE DEBY ITNO, a permis le retour de la plupart des grandes figures de l'opposition extérieure et d'apaiser des tensions sociales. Nonobstant la réforme de l'Armée qui a marqué le pas, le renforcement des forces de défense et de sécurité a permis de rétablir une relative quiétude de la population, grâce à un maillage complet du territoire national. Les difficultés enregistrées sur le chemin de la réforme administrative n'ont pas permis aux pouvoirs publics de jouer leur rôle de catalyseur du développement, entravant ainsi la relance d'un secteur privé créateur d'emplois équitablement rémunérés.

CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION ET DES MENAGES ENQUETES

A ce propos, la population résidente sédentaire vivant au Tchad était estimée en 2011 à 10 015 591 personnes. Elle est

prédominée par les femmes dont l'effectif est estimé à 5 155 754 soit 51,5% de la population totale contre 48,5% d'hommes.

Cette prédominance de la population féminine a été constatée dans toutes les opérations statistiques réalisées au Tchad. Par ailleurs dans son ensemble, la population du Tchad est essentiellement jeune avec un âge moyen situé au tour de 19 ans quel que soit l'opération considérée. En outre, une infime partie de cette

population réside en milieu urbain (22,4%). La taille moyenne de la population par ménage (5,3 personnes) observée lors du deuxième recensement général de la population et de l'habitat (RGPH2) laisse penser que cet indicateur n'a pas beaucoup varié.

ETAT ET DYNAMIQUE DE LA PAUVRETE

L'ECOSIT3 a montré que les dépenses moyennes annuelles par tête au Tchad s'élèvent à 231 190 FCFA et varient de 66 321 FCFA dans les ménages les plus pauvres à 617 292 FCFA dans les ménages les plus riches. Les ménages constitués d'au moins 4 personnes sont les plus nombreux (75,7%) et sont en majorité dirigés par les hommes (79,2%) dont l'âge varie entre 24 et 64 ans (81,9%). Huit chefs de ménage sur dix sont mariés et résident pour la plupart en milieu rural. C'est dans les ménages dirigés par les plus pauvres que l'on trouve le plus grand nombre de personnes. La moitié d'entre eux au moins exerce dans l'agriculture. Six chefs de ménage sur dix sont sans niveau d'instruction et deux sur dix de niveau primaire. Sept chefs de ménage sur dix (70,8%) sont des actifs occupés et travaillent pour leur propre compte. On constate aussi que ce sont les plus pauvres qui sont les moins instruits mais sont activement les plus occupés (73,5%) surtout dans l'agriculture.

En ce qui concerne les dépenses par tête, elles sont 9,3 fois plus élevées dans les ménages les plus riches que dans les ménages les plus pauvres. L'écart entre les dépenses moyennes dans les ménages les plus riches et dans les ménages les plus pauvres se creuse davantage dans les ménages dirigés par les hommes (9,4 fois) que dans les ménages dirigés par les femmes (8,7 fois). Selon le milieu de résidence, on remarque que les ménages

urbains ont un niveau de dépense supérieur aux ménages ruraux et même si les inégalités sont presque partout élevées dans les lieux de résidence, celles du milieu rural sont plus poussées dans la mesure où les plus riches dépensent 9,1 fois plus que les plus pauvres. La répartition de la dépense totale de consommation des ménages révèle que la part des ménages les plus riches représente 29,9% des dépenses totales de consommation tandis que les ménages les plus pauvres ne se contentent que de 9% pour les dépenses chez les plus pauvres. C'est à N'Djamena que le comble des inégalités est atteint car la part des plus pauvres dans les dépenses totales de consommation est de moins de 1% contre 57,8% pour les riches.

Le taux de pauvreté (son incidence) qui se situe à 46,7% au niveau national augmente de façon significative lorsque l'on quitte la capitale pour le milieu rural via les autres centres urbains. En effet, ce taux qui n'est que de 11% à Ndjamen, augmente rapidement pour atteindre 28,8% dans les autres centres urbains et 52,5% en milieu rural.

La profondeur de la pauvreté qui mesure la distance des pauvres par rapport au seuil de pauvreté se situe à 26,3% au niveau national. Elle est de 4,9% à Ndjamen, 14,1% dans les autres centres urbains et 29,9% en milieu rural. Quant à sa sévérité, elle n'est de 7,8% à Ndjamen, 18,3% dans les autres centres urbains, 18,3% en milieu rural et 15,9% au niveau national. La

contribution à la pauvreté est de loin plus élevée chez les hommes (85,7%) que chez les femmes (14,3%) et, selon le statut matrimonial, ce sont les mariés qui sont les principaux contributeurs (89%).

Enfin, l'analyse de l'incidence de pauvreté montre que les ménages dirigés par les hommes (47,4%) sont plus frappés par la pauvreté que ceux dirigés par les femmes (42,6%). L'analyse selon la taille du ménage montre en revanche que la pauvreté ainsi que son degré augmente graduellement avec la taille du ménage.

Selon le niveau d'instruction du chef de ménage, on observe que les ménages dont le chef a un niveau primaire (52,1%) ou est

sans aucun niveau (48,5%) sont les plus pauvres que les autres.

Par ailleurs, il faut noter que d'une manière générale, la pauvreté a significativement baissé entre 2003 et 2011 passant de 55% à 46,7%. Son rythme de diminution est plus rapide dans les ménages dont le chef est une femme que dans ceux dont le chef est un homme. De même, la pauvreté a plus rapidement baissé en milieu urbain qu'en milieu rural. Cependant, il est à noter que même si la pauvreté a baissé entre 2003 et 2011, les inégalités se sont plus creusées entre les pauvres de 2003 et ceux de 2011. En effet, la profondeur et la sévérité se sont aggravées passant de 21,6% à 26,3% et de 10,8% à 15,9% respectivement.

CONSOMMATION DES MENAGES ET PAUVRETE

La dépense moyenne de consommation par ménage et par an est estimée à 1 490 510 FCFA soit près de 124 209 FCFA par mois et par ménage. La dépense moyenne par tête, quant à elle, est estimée à 231 190 FCFA par an soit 19 266 FCFA par mois. Elle connaît d'importantes variations selon le lieu de résidence et décroît de façon systématique de la capitale vers le milieu rural via les autres centres urbains. Elle est, en effet, deux fois plus élevée à Ndjamena (2 779 288 FCFA) que dans le milieu rural (1 312 402 FCFA). Les inégalités sont très importantes quel que soit le lieu de résidence ; à N'Djamena la dépense moyenne par ménage des plus riches est quatre fois supérieure à celle des plus pauvres. Et, parmi les ménages les plus pauvres, ceux de la capitale ont un niveau de consommation très élevé à celui des autres.

Si l'on considère le niveau de vie des ménages en termes de ménage pauvre et non pauvre, on remarque que la dépense moyenne par ménage non pauvre (2 190 693 FCFA) dépasse le double de celle des ménages pauvres (690 290 FCFA).

L'examen de la structure des dépenses met en évidence le fait que les dépenses alimentaires sont de loin les plus importantes de toutes les dépenses annuelles totales des ménages (68,1%). Les ménages les plus riches consacrent proportionnellement plus de leurs dépenses dans l'alimentation, habillement et chaussures ainsi que dans l'hôtellerie et la restauration que dans les ménages les plus pauvres. Quant aux dépenses non alimentaires et d'autofourniture, elles représentent 31,9% des dépenses totales et, les plus importantes sont les dépenses d'habillement et de chaussures (9,2%) suivies des dépenses d'ameublement (7,8%) ainsi que les dépenses de logement, eau et électricité (5,5%).

La structure des dépenses présentées de manière absolue entre pauvres et non pauvres indique que la part des dépenses d'alimentation des pauvres est de 4 points moins élevée que celle des non pauvres. On observe cependant une légère variation des dépenses alimentaires en fonction du milieu de résidence. Elles représentent 57,8% à N'Djamena, 60,6% dans les autres centres urbains et 63,3% en milieu rural.

Les dépenses non alimentaires en particulier les dépenses d'éducation demeurent très faibles d'une manière générale (1,3%) et par ailleurs varient considérablement en fonction du lieu de résidence : 3,1% à Ndjamena, 2% dans les autres centres urbains et 0,7% en milieu rural. Les dépenses de santé représentent au moins 3% des dépenses totales quel que soit le lieu de résidence.

Si l'on considère certaines caractéristiques du chef de ménage, on se rend compte que les dépenses alimentaires sont plus importantes dans les ménages dirigés par

les femmes (66,6%) que dans ceux dirigés par les hommes (63,8%) et elles diminuent au fur et à mesure que le niveau d'instruction du chef de ménage augmente.

Enfin, indépendamment de la catégorie socio-économique du chef de ménage, plus de la moitié des dépenses totales sont consacrées aux dépenses alimentaires. Toutefois, les indépendants agricoles sont ceux-là qui dépensent le plus pour l'alimentation (64,4%) alors que les salariés du privé dépensent le moins pour leur consommation alimentaire (59,4%).

BESOINS ESSENTIELS ET PAUVRETE

Si l'alimentation constitue l'essentiel des besoins de subsistance des ménages, ceux-ci effectuent des dépenses non négligeables pour l'éducation ou la santé. Ainsi, l'alphabétisation, l'éducation et la formation constituent une frange des besoins essentiels à satisfaire pour permettre aux populations de participer activement au développement du pays et lutter contre la pauvreté. En 2011, le niveau de l'alphabétisation de la population âgée de 15 ans et plus sachant lire et écrire dans une langue officielle n'est que de 26,8%. Ce niveau connaît d'importantes variations lorsqu'on tient compte du milieu de résidence (49,5% en milieu urbain contre 21,1% pour les zones rurales). Ces disparités restent très élevées entre hommes et femmes car 39% des hommes sont alphabétisés (41% pour les non pauvres et 36,4% pour les pauvres) contre seulement 16,6% des femmes (20,2% pour les non pauvres et 12,1% pour les pauvres).

Concernant le volet éducation, le taux brut de scolarisation primaire observé est de 74,9% en 2011 (71,0% en milieu rural contre 93,9% en milieu urbain) et entre sexe, il est de 79,4% pour les garçons et 69,9% pour les filles. En ce qui concerne le

taux net, il ressort que cet indicateur est de 43,7% en 2011 (58,1% en milieu urbain contre 40,7% en milieu rural) et par rapport au niveau de vie, il est de 45,1% pour les non pauvres et de 42,2% pour les non pauvres. Il n'apparaît donc pas de grandes disparités entre non pauvres et pauvres. En ce qui concerne l'instruction de la population âgée de 6 ans et plus, les résultats montrent que plus de la moitié (58%) est sans instruction, tandis que les personnes ayant un niveau d'études supérieures ne représente que 0,5%.

Dans un ménage sur cinq (20,1%), les membres qui fréquentent un établissement scolaire mettent moins de 15mn pour atteindre l'école primaire la plus proche et les non pauvres sont relativement moins nombreux à faire le trajet domicile-école en moins de 15mn : 19% des non pauvres et 24,2% des pauvres. Près d'un ménage sur dix (8,2%) parcourent pendant au moins 2 heures pour atteindre l'école la plus proche (6,3% des non pauvres et 15,8% des pauvres). Les membres des ménages résidant en milieu urbain comme en milieu rural sont pratiquement dans les mêmes proportions (60,6% en milieu urbain et 58,3% en milieu rural) à passer moins de 30mn pour se rendre dans un

établissement scolaire. Ces résultats favorables sont le fruit des efforts consentis en investissements pour la construction des écoles et lycées en milieu rural.

Dans l'ensemble, le temps moyen pour atteindre l'école primaire la plus proche est de 43 minutes. Ce temps est plus long pour les pauvres (55 minutes) que pour les non pauvres (41 minutes). Selon le milieu de résidence, le temps moyen pour accéder à l'école est d'une demi-heure (36 minutes) en milieu urbain (42 minutes pour les pauvres contre 35 minutes pour les non pauvres) et de trois quart d'heure (48 minutes) en milieu rural (57 minutes pour les pauvres contre 44 minutes pour les non pauvres).

Par rapport aux dépenses d'éducation, la dépense moyenne annuelle par tête se chiffre à 258 651 F CFA. Ces dépenses sont estimées à 15 104 F CFA par enfant en 2010/2011 (8 632 F CFA pour les ménages pauvres et 19 556 F CFA pour les ménages non pauvres). Les dépenses moyennes annuelles d'éducation représentent 1,2% des dépenses totales (1,2% des non pauvres contre 1,4% pour les pauvres).

Outre la qualité de la population dans le domaine de l'éducation qui constitue un élément fondamental de développement, la qualité de santé de la population contribue à la détermination de la qualité des ressources humaines. Elle peut ainsi s'appréhender à travers la morbidité et l'accessibilité aux services de santé, un point sensible où il faut intervenir pour réduire les inégalités sociales.

Le taux de morbidité qui exprime la proportion des personnes ayant souffert de maladies quelconques ou de blessures au cours d'une période donnée révèle que, 27,9% des personnes enquêtées ont déclaré souffrir d'une maladie au cours de la période des 30 derniers jours. Ce taux varie très faiblement entre les hommes et les

femmes (26,2% chez les hommes et 29,5% chez les femmes). Il en est de même entre les non pauvres et pauvres (30,4% contre une incidence de 25%) avec une nécessité plus importante chez les pauvres. Le milieu de résidence fait ressortir que les pauvres manifestent plus les besoins de santé car ils sont les plus malades : 29,1 % contre 22,7% en milieu urbain. Les maladies les plus récurrentes sont respectivement la fièvre/paludisme (40,6%), les autres maladies (23,2%) et la diarrhée/dysenterie (17%).

S'agissant du type de personnel soignant les plus fréquemment consultés, on trouve les infirmiers (62,6%) et les médecins (17,6%). L'analyse de la structure des malades par niveau de vie montre que 20,8% des non pauvres ayant été malades, 12,4% des malades pauvres avaient été consultés par un médecin alors que 62 % des non pauvres ayant été malades, 63,5% des malades pauvres avaient été consultés par un infirmier ou IDE.

L'accessibilité au centre de santé le plus proche est appréciée à travers la distance moyenne parcourue et le temps moyen mis. Au niveau national, la distance moyenne parcourue pour atteindre le centre de santé le plus proche est de 10,1 Km (9,3 km pour les non pauvres et 11,3 Km pour les pauvres). En fait 43,5% des ménages enquêtés font moins de 5 kilomètres pour atteindre le centre de santé le plus proche de leur lieu de résidence (35,8% des non pauvres et des pauvres) et 27,7% des ménages font plus de 10 Km (32% des non pauvres et des pauvres) pour y accéder.

Le temps moyen mis pour atteindre le centre de santé le plus proche est de moins de 15 min (18% des non pauvres et 10,2% des pauvres). Et, 30,2% des ménages font plus de 2 heures (26,5% des non pauvres et 35,7% des pauvres) pour y accéder.

Toujours en matière de santé, 57,1% des personnes enquêtées déclarent être satisfaites des prestations fournies par les

services sanitaires, avec une légère variation entre la tranche des non pauvres

(58,5%) et des pauvres (54,9%).

CONDITIONS DE VIE

L'inventaire des biens matériels des ménages permet d'apprécier le cadre de vie de la population. En termes de types de logement, les résultats montrent que la plupart des habitations des ménages sont constituées des maisons isolées (71,1%), suivies de 22,6% de concession ; 66,8% de ménages habitent un logement dont le toit est en paille/natte, les logements dont le toit en tôle ne représentent que 17,6%. Pour le sol, la quasi-totalité des logements occupés par les ménages est couverte en terre battue (91,8%). En ce qui concerne le type des murs, la plupart des constructions ont été faites en banco (57,7%). Enfin, concernant la promiscuité, il ressort que dans 42,1% des cas enquêtés, 2 à 3 personnes dorment par pièce. Ainsi donc

les résultats de l'ECOSIT3 marquent que la majorité de la population ne dispose que d'un cadre de vie précaire, surtout en matière d'habitat. Dans l'ensemble, un peu plus de trois ménages sur cinq (65%) utilisent la lampe à pile pour s'éclairer, dans 26,7% des cas, ils utilisent une lampe à pétrole et seuls 3,3% utilisent l'électricité ou le groupe électrogène et/ou le panneau solaire.

Concernant l'approvisionnement en eau de boisson, 36,8% consomment de l'eau potable aussi bien en saison sèche qu'en saison des pluies. En ce qui concerne la durée moyenne pour atteindre une source principale d'eau, celle-ci est de 27 mn en saison des pluies contre 37 mn en saison sèche et ce quelle que soit la source.

AUTONOMISATION DES FEMMES ET PAUVRETE

Les questions posées et les résultats obtenus sur la junte féminine permettent de constater que la situation de la femme (pour ce qui concerne son autonomisation et son émancipation) peine à s'améliorer. Les femmes restent toujours loin des instances décisionnelles ; très peu d'entre elles arrivent à travailler à leur propre compte afin de gagner de l'argent (26%) ou de contracter des crédits bancaires (19,7% seulement connaissent bien un lieu d'octroi de crédits mais seulement 11,8% ont pu bénéficier de crédits pour développer les affaires). En ce qui concerne la bancarisation, seules 5,5%

disposent effectivement d'un compte qu'elles gèrent elles mêmes.

En ce qui concerne la violence faite aux femmes, 59,5% sont battues par leurs maris parce qu'elles sortent sans autorisation du mari, 62,4% ont subi des violences physiques pour avoir négligé l'entretien des enfants, 40,8% sont battues pour avoir mal préparé le repas et 41,4% ont été frappé par leurs maris pour avoir refusé d'avoir des rapports sexuels avec ces derniers. Dans près de 50% des cas, le mari bat sa femme parce qu'elle a un écart de langage dans les discussions qu'elle a eu avec lui.

INTRODUCTION

Selon le classement des pays par le système des Nations Unies en fonction de l'Indice de Développement Humain (IDH), le Tchad est classé depuis 2000 parmi les derniers du monde. Les résultats de l'ECOSIT3 contribueront à l'amélioration du classement du pays dans l'agenda international de développement. Il est surtout apparu que les données de cette opération permettront de situer la position du Tchad par rapport aux objectifs du millénaire pour le développement (OMD) à l'horizon 2015.

Aussi, pour apprécier l'ampleur de la pauvreté et se fixer une référence en la matière, le Gouvernement a commandité (au moment de l'élaboration de la SNRP1) une enquête auprès des ménages afin d'établir un profil de pauvreté sur la base duquel des politiques et programmes de réduction de la pauvreté devront être axés. C'est ainsi que la Deuxième Enquête sur la Consommation des ménages et le Secteur Informel au Tchad (ECOSIT2) a été réalisée en 2003¹. La réalisation de la Troisième Enquête sur la Consommation des ménages et le Secteur Informel au Tchad (ECOSIT3) en 2011 est devenue une nécessité à plus d'un titre. En effet, le moment de la mise en œuvre de la SNRP1 a coïncidé avec l'exploitation du pétrole au Tchad et après près de dix ans d'investissements massifs au profit des secteurs clés (infrastructure, développement rural, élevage, etc.) de l'économie nationale ; il se justifie qu'on réalise l'ECOSIT3 pour évaluer les impacts des politiques économiques et sociales mises en œuvre au cours de cette dernière décennie.

Le présent rapport donne les résultats définitifs de la Troisième Enquête sur la Consommation des ménages et le Secteur Informel au Tchad (ECOSIT3). Cette enquête, troisième du genre a été réalisée par l'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographique avec l'appui technique et financier de la Banque Mondiale. La production de ce rapport intervient à un moment fort opportun coïncidant avec l'élaboration du Plan National de Développement (PND) par le Gouvernement tchadien couvrant la période 2013-2015 qui est basé sur les données de l'ECOSIT3.

Ce rapport se limite aux résultats d'intérêt national relatifs à la pauvreté. Deux autres rapports, présentant les résultats de l'enquête, de façon détaillée sur l'aspect emploi et le secteur informel sont aussi publiés.

Le document est structuré autour de huit chapitres :

- CHAPITRE 1 : APERÇU DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE ;
- CHAPITRE 2 : SYNTHÈSE METHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE ;
- CHAPITRE 3 : CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION ET DES MENAGES ENQUÊTES ;
- CHAPITRE 4 : ETAT ET DYNAMIQUE DE LA PAUVRETE ;
- CHAPITRE 5 : CONSOMMATION DES MENAGES ET PAUVRETE ;
- CHAPITRE 6 : BESOINS ESSENTIELS ET PAUVRETE ;
- CHAPITRE 7 : CONDITIONS DE VIE DES MENAGES ET PAUVRETE ;
- CHAPITRE 8 : AUTONOMISATION DES FEMMES ET PAUVRETE.

¹ La première enquête est réalisée en 1995/1996 sur un échantillon réduit qui ne permet pas d'établir une situation nationale. En outre celle-ci apparaît ancienne pour servir de référence en 2003.

CHAPITRE 1: APERCU DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

1.1 Généralités

Le Tchad, pays enclavé de l'Afrique centrale, mais dispose d'importantes ressources naturelles pouvant lui permettre d'assurer son développement économique. Situé entre le 8ème et le 23ème degré de la latitude Nord, et entre le 14ème et le 24ème degré de longitude Est, le Tchad occupe une superficie de 1 284 000 Km² avec une majeure partie désertique. Il partage ses frontières avec six pays : la Libye au Nord, la République Centrafricaine (RCA) au Sud, le Soudan à l'Est, le Niger, le Nigeria et le Cameroun à l'Ouest. Les distances sont très importantes aussi bien entre les centres économiques régionaux du pays qu'avec les pays limitrophes. Il est situé à 1700 km du port le plus proche qui est à Douala (Cameroun) et à 2 400 km de Port Soudan sur la mer rouge.

Le climat, désertique au nord et tropical au sud séparant le pays en trois zones climatiques : désertique saharienne au nord (47% de la superficie totale) avec une pluviométrie autour de 50 millimètres par an, sahélienne au centre (43% de la superficie totale) avec une pluviométrie tournant autour de 900 millimètres et soudanienne au sud (10% de la superficie totale) avec une pluviométrie oscillant entre 900 et 1100 millimètres. L'agriculture reste dominante dans les zones sahélienne et soudanienne et l'élevage dans les zones saharienne et sahélienne.

Sur le plan des activités aquatiques et de la végétation, on a un unique réseau fluvial constitué de deux fleuves et cinq principaux lacs ; 600 000 hectares de forêts et 400 000 hectares de parcs nationaux. Les fleuves du réseau fluvial sont : le Chari qui coule sur 1 200 km depuis la République Centrafricaine et son principal affluent le Logone qui prend sa source au Cameroun et s'étend sur 1000 km. Ils sont en partie navigables quatre mois par an. Les principaux lacs du pays sont : le Lac Tchad, le Lac Fitri, le Lac Iro, le Lac Léré et le Lac Tikem. Les eaux y sont très poissonneuses malgré le fait qu'elles soient sources de maladies telles que la bilharziose et le ver de Guinée. Les deux parcs les plus importants offrant le plus de variétés d'espèces sont le parc national de Zakouma dans la région du Salamat et celui de Manda I dans la région du Moyen-Chari.

Selon le dernier recensement général de la population et de l'habitat de 2009, la population du Tchad est estimée à 11 039 873 habitants avec une densité de 8,6 habitants au Km² et un rapport de masculinité de 97,6. Les femmes restent majoritaires avec une proportion de 50,6%. Le taux d'accroissement annuel moyen intercensitaire est évalué à 3,4%. Quant au degré d'urbanisation, il demeure faible et se situe à 21,9%.

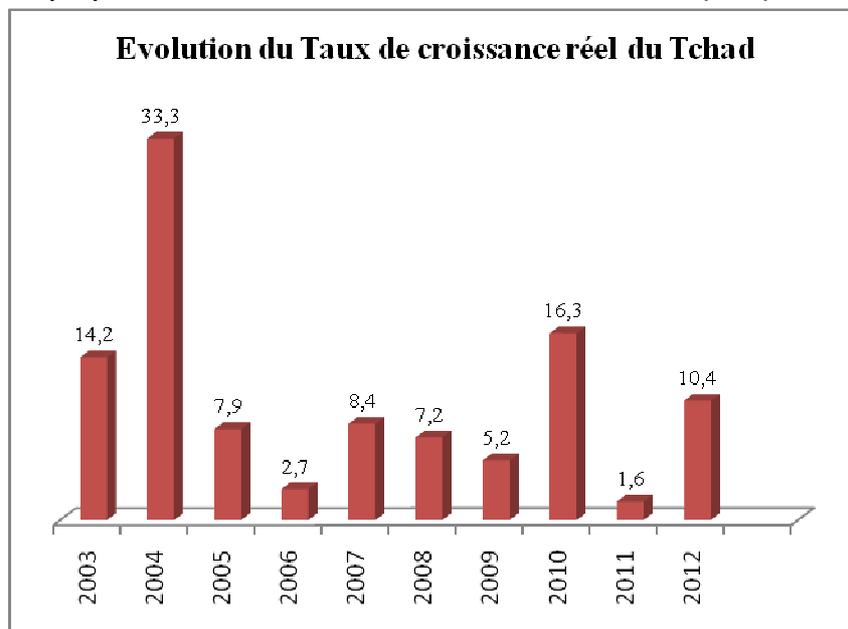
1.2 Evolution économique

Après s'être longtemps reposée sur l'agriculture (coton, bétail, gomme arabique, canne à sucre), l'économie du Tchad a connu une nouvelle dimension en 2003, l'année de la production du pétrole marquée d'importantes exportations vers le reste du Monde. Cet événement a énormément modifié la structure économique du pays désormais gigantesque mais aussi plus exposée à l'environnement international sensible aux crises économiques, financières et alimentaires, à l'instabilité des prix de Brent et du taux de change.

Dans les années pré-pétrole, le coton, principale culture d'exportation, représentait 60 à 65% du revenu des exportations. La répartition du PIB entre les trois secteurs donnait en moyenne

36% pour le primaire, 14% pour le secondaire et 50% pour le tertiaire. Cette situation s'est totalement renversée avec l'exploitation du pétrole.

Graphique 1.1 : Evolution du taux de croissance réel du Tchad (en %)



Source : DEP/MFB

La croissance du produit intérieur brut (PIB) du Tchad a atteint 10,4 % en 2012, tirée doublement par le secteur pétrolier (découverte de nouveaux puits) et par le secteur non pétrolier (la mise en service de nouvelles unités de production d'électricité et de ciment ainsi que les investissements massifs dans les infrastructures). Elle a connu un net ralentissement en 2011 avec un taux de croissance de 2,8 % à cause principalement de la baisse des activités dans le secteur primaire.

Entre 2004 et 2005, l'exploitation du pétrole a entraîné un quasi doublement du PIB qui est passé de 1 732 Milliards FCFA en 2004 à 3 101 Milliards FCFA en 2005. Le PIB pétrolier représente sur la période 2005-2011 en moyenne 30% du PIB, contre 25% pour les secteurs de l'agriculture et de l'élevage, 15% pour le commerce et 30% pour l'ensemble des autres secteurs.

De 2009 à 2011, le revenu moyen par habitant à prix courant et au taux de change officiel, s'est établi à près de 328 435 FCFA/an, soit 900 FCFA/jour, équivalent à environ 1,87 dollars US par jour au Tchad. Au cours de la même période, la consommation finale moyenne par habitant, était de 319 658 FCFA, soit près de 876 FCFA, équivalent à 1,81 dollars par jour. C'est dire que chaque tchadien n'avait en moyenne que 24 FCFA/jour, soit 0,050 dollar par jour pour consacrer à la formation de capital privé, à l'investissement public dans l'infrastructure et à l'utilisation de services publics essentiels comme la santé, l'enseignement, l'administration et le maintien de l'ordre². Autrement dit, le tchadien consacre 97,3% de son revenu à la consommation, ce qui laisserait penser qu'au Tchad, les dépenses d'investissement sont une affaire de l'Etat.

² Chiffres calculés à partir des données tirées du rapport FMI sur le Tchad, juin 2011 et des agrégats FMI-Tchad, Mission avril 2009.

L'inflation est restée sur la période 2003-2011 modérée et largement en deçà de 3 %, critère de convergence retenu par la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), excepté les années critiques 2008 et 2011 en liaison avec les crises financières, énergétiques et alimentaires internationales. En effet, après le niveau record de 12,4% atteint en 2001, elle s'est stabilisée au cours des années suivantes. Son niveau en 2003 s'est située à -1,8%. Contrairement à l'année 2010 où le niveau de l'inflation était de -2%, la flambée des cours internationaux des denrées alimentaires a eu pour corolaire l'accélération de l'inflation en 2011. Son taux s'est établi à 6,5% en 2011 pour un IDH de 0,328 et classé 183ème sur 187 pays.

S'agissant des finances publiques, en dépit du contexte international difficile, la dynamique de croissance enregistrée au cours des dix dernières années a favorisé une gestion budgétaire globalement satisfaisante. Dans le cadre du Programme d'Appui à la Modernisation des Finances publiques (PAMFIP), le cycle budgétaire et la gestion de la trésorerie ont été améliorés pour assurer la qualité des investissements publics et le financement des services sociaux, et limiter la part importante de dépenses extrabudgétaires (25 % du budget).

Les défis budgétaires restent néanmoins importants pour le gouvernement qui doit faire face à d'importantes charges tant au niveau des salaires, du fonctionnement, du transfert que des investissements. Ses plus importantes ressources proviennent des revenus du pétrole qui représentent en moyenne annuelle près de 80% des recettes du budget de l'État. Actuellement, les recettes hors pétrole ne représentent que 13 % du PIB et ne permettent au mieux que de couvrir la masse salariale. La faible pression fiscale se situe à près de 8%, en retrait de dix points de la norme CEMAC. Toutefois, les derniers efforts de maîtrise et de rationalisation des dépenses courantes ont permis de contenir ce déficit public. Une augmentation du taux de pression fiscale hors pétrole supérieur à 9 % consoliderait le redressement des finances publiques.

Graphique 1.2 : Solde primaire de base hors pétrole (en milliards de F CFA)

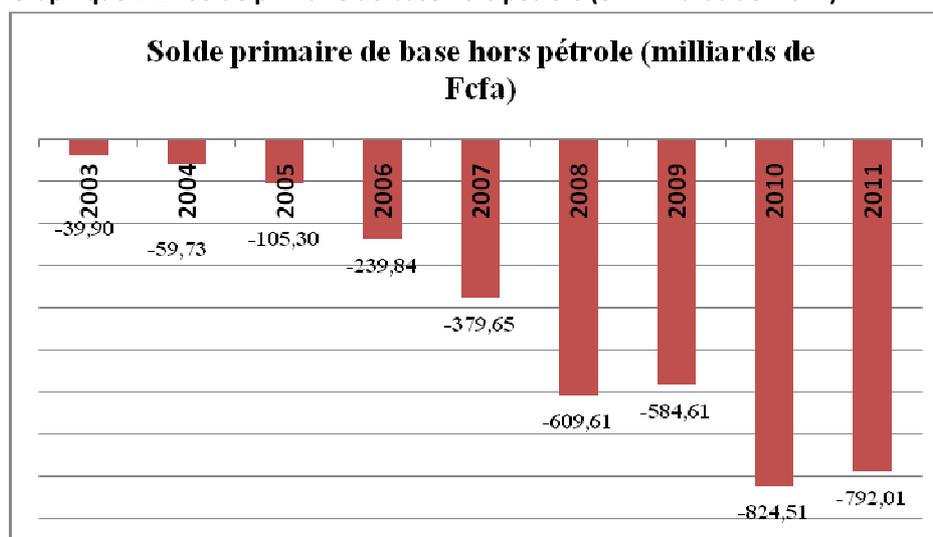


Tableau 1.1 : Evolution des finances publiques de l'Etat (milliards de CFA)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Recettes totales	112	119	138	370	615	631	467	991	1 341
Recettes fiscales	112	119	138	370	615	631	467	794	1 062
Recettes fiscales pétrolières	0	0	0	229	427	453	196	498	751
Recettes fiscales non pétrolières	112	119	138	140	187	178	271	296	311
Dépenses totales	328	378	405	534	668	874	987	1 279	1 341
Dépenses courantes	132	138	178	308	423	579	634	749	740
Dépenses d'investissement	196	241	227	225	245	296	353	530	601
Solde primaire de base hors pétrole	-40	-60	-105	-240	-380	-610	-585	-825	-792
Solde global, base engagement	-216	-259	-267	-164	-53	-243	-520	-289	0

Source : DEP/MFB

En faveur des transactions extérieures favorables, le solde de la balance globale a connu une évolution favorable et se situe en moyenne aux environs de 3.6 % du PIB sur la période 2008-2011. La diminution progressive de la production de pétrole est compensée par le raffermissement des cours ainsi que par la progression de la filière coton et du commerce transfrontalier de bétail.

Sur le plan monétaire, en raison de l'augmentation des avoirs extérieurs nets et de la hausse des dépenses publiques, le taux de croissance de la masse monétaire s'est situé à 25,4% en 2010 au même rythme que le PIB nominal. Le crédit à l'économie a augmenté de 19 % au même rythme que celui du PIB nominal hors pétrole. Comme le souligne, le rapport du FMI de 2011, « Comparé à d'autres pays d'Afrique subsaharienne à faible revenu, au Tchad, la monétisation est faible et le crédit au secteur privé réduit. Le secteur financier est sous-développé avec huit banques commerciales, deux compagnies d'assurance et deux fonds de pension³ ».

De même, l'aide extérieure, l'autre source de financement de la croissance, a baissé au cours des trois dernières années. Selon l'OCDE⁴, le montant total net d'APD (Aide Publique au Développement) programmable pour le Tchad au cours de la période 2009-2011, tous donateurs confondus, était de 251 millions de dollars américains en 2009, 212 millions de dollars en 2010 et 200 millions de dollars en 2011, soit un indice de variation de 84 en 2010 et 80 en 2011 (2008=base 100). En effet, le pays ne peut faire face seul aux nombreux défis de croissance, de réduction de la pauvreté et au développement des services de base (routes, écoles, centres de santé, infrastructures hydrauliques). L'économie est encore dépendante des aides extérieures. Sous cet angle, l'appui extérieur demeure capital pour le développement du pays.

³ Rapport FMI 2011 (Article 4)

⁴ CNUCED, Rapport 2010 sur les PMA

Tableau 1.2 : Evolution du PIB réel au Tchad par secteur et branches d'activités de 2003 à 2011

Année	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Secteur primaire	32,8	82,4	5,6	0,6	-1,2	-4,9	-4,5	16,3	-5,1
Agriculture	7,0	-12,9	20,9	1,4	-1,4	-7,5	-6,1	54,4	-18,5
Vivrière	14,3	-21,2	26,6	3,5	0,6	-8,3	-5,8	60,0	-20,7
Industrielle	-32,2	61,7	-4,6	-16,9	-17,2	1,2	-8,8	-7,2	20,6
Elevage, sylviculture, pêche	4,3	1,4	6,6	5,3	4,5	3,8	-4,6	1,9	3,9
Extraction minière hors pétrole	5,9	0,1	10,5	3,2	7,8	15,4	14,3	13,6	12,0
Exploitation pétrolière				-2,0	-4,7	-9,7	-5,0	3,3	-3,3
Secteur secondaire	2,3	-7,3	14,6	7,4	9,5	11,5	12,5	13,3	18,9
Coton fibre	1,4	-38,5	95,8	-70,2	-23,7	-16,4	10,4	-51,6	51,1
Produits pétroliers raffinés	84,6	-0,7	-26,4						
Produits alimentaires, boissons et tabacs	2,1	-16,4	35,8	4,5	9,1	5,9	7,7	9,4	8,7
Fabrication industrielle				30,2	22,3	5,8	8,0	9,5	9,5
Fabrication artisanale				1,2	7,3	6,0	7,6	9,4	8,6
Autres produits manufacturés	0,3	2,0	3,9	-0,8	15,2	18,1	20,7	12,3	9,4
Fabrication industrielle				9,1	19,9	17,2	26,2	16,0	13,0
Fabrication artisanale				-1,6	14,8	18,2	20,2	12,0	9,1
Electricité, gaz et eau	-13,0	-0,9	29,2	63,1	32,0	31,7	-13,4	10,1	10,1
Travaux de construction	23,3	15,6	12,2	5,2	8,7	17,8	17,3	16,6	11,1
Secteur tertiaire	6,7	7,9	9,2	-1,0	7,4	12,1	10,2	11,0	4,1
Commerce	5,1	7,2	5,4	4,1	4,9	9,8	7,5	18,0	0,5
Hôtellerie Restauration	-10,8	2,0	15,5	-8,6	12,8	8,7	9,7	9,6	6,0
Transports	5,5	6,9	14,2	-20,1	11,5	7,0	7,6	8,8	6,7
Communications	18,1	11,9	10,4	62,7	17,9	20,7	9,2	15,5	15,1
Services financiers				44,1	27,9	4,0	13,0	14,2	8,0
Services aux entreprises				-44,3	12,5	10,9	13,2	11,0	7,4
Autres services marchands				-2,8	12,7	8,1	17,6	7,9	5,7
Branches non marchandes				15,1	2,6	26,2	10,2	-2,1	7,3
SIFIM				27,8	27,9	4,0	13,0	14,2	8,0
Valeurs ajoutées				0,7	2,7	2,5	2,3	13,9	1,2
Taxes nettes sur les produits	4,0	8,5	10,0	-1,1	21,8	11,2	6,7	18,1	18,9
PIB au prix du marché	14,2	33,3	7,9	0,6	3,1	2,7	2,4	14,0	1,6
PIB pétrolier				-2,5	-4,5	-9,4	-4,8	3,4	1,5
PIB hors pétrole				0,9	5,2	7,2	5,2	16,3	1,6

Source : DEP/MFB

La dette totale du pays, représente en moyenne 30,9% du PIB sur la période 2009-2011. La dette extérieure s'établit à 24% du PIB et la dette intérieure à 6,9%. La valeur actualisée nette de la dette extérieure, représente près de 40,7% des exportations de biens et services au cours de la période sous revue. Le respect des conditions de l'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE renforcée et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) permettrait de réduire la dette extérieure de moitié en termes nominaux (plus de un milliard de dollars EU), ce qui pourrait alléger le service de la dette d'environ 40 millions de dollars EU par an, sur 30 ans au niveau de la Commission Nationale d'Analyse de la Dette (CONAD).

1.3 Les stratégies nationales de réduction de la pauvreté

Deux stratégies nationales de réduction de pauvreté ont été successivement mises en œuvre de 2003 à 2006 puis de 2008 à 2011. Elles ont visé essentiellement les objectifs d'une croissance économique forte et soutenue, le développement du capital humain et l'amélioration des conditions de vie des couches les plus vulnérables, la promotion de la bonne gouvernance, la restauration et la sauvegarde des écosystèmes.

Les résultats de mise en œuvre de ces stratégies sont mitigés, même s'il est noté des progrès notables dans certains secteurs.

C'est ainsi que les performances macroéconomiques ont connu une dynamique favorable avec une croissance économique moyenne de 14% sur la période 2002-2006 et de 5,4% sur la période 2008 à 2011 soutenues essentiellement par le secteur pétrolier. Les secteurs hors pétrole ont faiblement progressé mais disposent de fortes marges de croissance.

La promotion de la bonne gouvernance n'a pas été perdue de vue durant la mise en œuvre des deux stratégies, même si les phénomènes de la corruption et de la faible maîtrise des dépenses publiques persistent. On note au titre des mesures encourageantes la tenue des audits des ministères clés, la refonte des statuts particuliers de la fonction publique, l'introduction des nouveaux instruments de programmation et de gestion des finances publiques, le redécoupage du territoire en prélude à la décentralisation, la tenue des états généraux de la justice et le renforcement du dispositif de la lutte contre la corruption.

Au niveau du capital humain, on relève une amélioration sensible des indicateurs pour l'éducation. Le taux d'alphabétisation chez les adultes (de 15 ans et plus) entre 1993 et 2009 varie de 13,5% à 22,3% dans la population totale. Dans le primaire, le taux brut de scolarisation qui était de 32% en 1993 a plus que doublé pour atteindre 68,3% en 2009. Ce taux cache des disparités importantes entre les garçons et les filles : 75,0% contre 61,4% respectivement soit un écart de 13,6 points. Dans le domaine de la santé, la mortalité infantile et infanto-juvénile reste élevée et n'a pas beaucoup diminué depuis plus de 10 ans : 102 et 191 pour 1000 (EDST1, 1997) contre 103 et 194 pour 1000 (EDST2, 2004) et 98 et 161 pour mille (RGPH2⁵, 2009), tandis que les indicateurs de la mortalité maternelle se sont au contraire un peu dégradés : 827 pour 100 000 naissances vivantes (NV) (EDST 1) en 1997 contre 1 099 pour 100 000 naissances vivantes (NV) (EDST2) en 2004 et 1 084 pour 100 000 naissances vivantes (NV) en 2009 (RGPH2). Le taux brut de mortalité est passé de 31 pour 1000 en 1964 (ED, 1964) à 16,3 pour mille en 1993 (RGPH1, 1993) puis à 14,8 pour mille en 2009 (RGPH2, 2009). Quant à l'espérance de vie à la naissance, elle est passée de 31 ans en 1964 à 52,4 ans en 2009 en passant par 50,3 ans en 1993. Le taux de la prévalence du VIH/SIDA est passé de 3,3% en 2005 (enquête nationale de séroprévalence de 2005) à 3,4% en 2010 (enquête de mesure de la séroprévalence au sein de la population féminine fréquentant les sites sentinelles de l'UNFPA). A cela s'ajoutent les investissements importants dans les infrastructures scolaires et sanitaires ainsi que la formation du personnel.

Dans le secteur rural, malgré les importants goulots d'étranglement, les autorités ont placé le développement de l'agriculture, de l'élevage, des productions piscicoles et halieutiques, ainsi que des autres filières porteuses au cœur des différentes stratégies et d'importantes ressources

⁵ L'enquête par grappe à indicateurs multiples du Tchad de 2010 conduit aux résultats suivants : taux de mortalité infantile : 106 pour mille et taux de mortalité infanto-juvénile : 175 pour mille

y ont été consacrées en matière d'accès aux intrants, de la maîtrise de l'eau, de la productivité du travail et des rendements, des paramètres zootechniques, des infrastructures de transport et de stockage, de l'encadrement et des services d'appui aux producteurs.

Des efforts d'investissement très importants ont été consentis dans les infrastructures de transports routiers. La mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Transports 2000 – 2010 a été caractérisée par l'extension considérable du réseau bitumé, portant le linéaire de routes bitumées de 557 km en 2002 à 1 602 km en 2011. Il est projeté d'atteindre en fin 2013, 1 925 km de linéaire de routes bitumées.

CHAPITRE 2: SYNTHÈSE METHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE

Dans ce chapitre, les méthodologies de collecte et d'analyse de la pauvreté sont succinctement présentées. La première section est consacrée à la méthodologie de collecte, allant du plan de sondage à l'organisation de la collecte des informations auprès des ménages. Et la deuxième section se penche sur les principes et hypothèses sous-jacents à l'analyse des niveaux de vie à partir des données collectées.

2.1 Plan de sondage

L'objectif principal de l'ECOSIT3 est de fournir les informations nécessaires pour la programmation, l'évaluation et le suivi des politiques économiques et sociales notamment la politique de réduction de la pauvreté et les OMD. De plus, l'ECOSIT3 vise à mieux appréhender l'emploi et mettre en place un système d'enquêtes portant sur l'évaluation et le suivi de l'emploi et du secteur informel. Les précisions sur les aspects méthodologiques de la collecte concernent le plan de sondage et l'organisation de la collecte.

L'échantillon est représentatif au niveau national avec une stratification par milieu de résidence (urbain/rural) et région⁶. Cette stratification permet de cerner le phénomène de pauvreté en milieu rural et d'évaluer l'impact des politiques mises en œuvre par les pouvoirs publics.

L'unité d'échantillonnage est le ménage ordinaire résidant dans le champ de l'enquête. Un ménage ordinaire étant une personne ou un groupe de personnes apparentées ou non, vivant dans une même unité d'habitation, et pourvoyant ensemble à leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux ; de façon générale, les membres d'un ménage reconnaissent l'autorité d'un chef, indépendamment du sexe.

La base de sondage est constituée de la liste exhaustive des 12 150 zones de dénombrement (ZD) issues du Deuxième recensement de la population et de l'habitat (RGPH2). Une ZD étant une portion du territoire limitée par des détails visibles et renfermant en moyenne 200 ménages.

L'ECOSIT3 est un sondage aréolaire à deux degrés avec stratification au premier degré ; la ZD étant l'unité primaire de sondage. Chaque région est divisée en deux (2) strates : urbaine et rurale. Compte tenu de la spécificité de la ville de N'Djaména, chacun de ses 10 arrondissements constitue une strate urbaine.

La procédure de tirage est la suivante :

- Au premier degré, 486 ZD ont été sélectionnées sur la base d'un tirage avec une probabilité proportionnelle à la taille des ZD (nombre de ménages). Le tirage a été fait de façon indépendante à l'intérieur de chaque strate.
- Au deuxième degré, on a procédé à un tirage systématique de 21 ménages après avoir effectué le dénombrement exhaustif des ménages de la ZD échantillon.

Au total, un plus d'un ménage sur dix (taux de sondage=11%) a été tiré pour être enquêté au cours de l'enquête. Selon les strates, un taux de sondage de 17,3% été appliqué dans le milieu urbain et en milieu rural un taux de sondage de 10,9%.

⁶ Il faut cependant noter que les régions du Borkou, de l'Ennedi et du Tibesti sont regroupées et considérées comme une unique région, pour des raisons techniques d'opérationnalisation de l'enquête.

Tableau 2.1 : Répartition de l'échantillon par région

Région	ZD			Ménages			Taux de sondage au second degré		
	Urbaines	Rurales	Total	Urbains	Ruraux	Total	Urbains	Ruraux	Total
N'Djaména	100	0	100	2 100	0	2 100	9,0	-	-
Ouaddaï	14	8	22	294	168	462	11,4	10,5	11,0
Logone Occidentale	14	8	22	294	168	462	10,6	6,0	8,3
Moyen Chari	14	8	22	294	168	462	19,2	10,8	15,0
BET	12	8	20	252	168	420	9,2	8,8	9,0
Batha	12	8	20	252	168	420	20,1	12,4	16,1
Chari Baguirmi	12	8	20	252	168	420	9,7	10,5	10,0
Guéra	12	8	20	252	168	420	16,0	11,7	13,9
Hadjer Lamis	12	8	20	252	168	420	12,1	14,4	13,0
Kanem	12	8	20	252	168	420	10,9	8,8	9,9
Lac	12	8	20	252	168	420	9,3	9,2	9,3
Logone Orientale	12	8	20	252	168	420	11,0	11,8	11,3
Mandoul	12	8	20	252	168	420	24,4	13,3	18,3
Mayo Kebbi Est	12	8	20	252	168	420	14,5	16,1	15,1
Mayo Kebbi Ouest	12	8	20	252	168	420	12,6	14,4	13,3
Salamat	12	8	20	252	168	420	11,3	9,7	10,6
Tandjilé	12	8	20	252	168	420	9,0	17,3	11,1
Wadi-Fira	12	8	20	252	168	420	11,4	14,4	12,5
Barh El Gazal	12	8	20	252	168	420	12,6	11,1	12,0
Sila	12	8	20	252	168	420	11,8	9,0	10,5
Total	334	152	486	7 014	3 192	10 206	17,3	10,9	11,0

Les données collectées pour la mesure du niveau de vie concernent les consommations des ménages, ayant fait ou non l'objet d'une dépense monétaire (autoconsommation, dons reçus, et biens achetés et services alloués), mais aussi les dépenses effectuées pour les cérémonies, les cadeaux offerts, etc. Toutes les dépenses de consommation et les achats importants ont été relevés quotidiennement ou de façon rétrospective sur la semaine, le mois, les quatre derniers mois ou l'année. A cet effet, les questionnaires utilisés pour l'estimation des dépenses annuelles des ménages des différents types sont les suivants :

- un module sur les dépenses courantes et les prélèvements journaliers saisis à l'aide des carnets de compte pendant 15 jours ;
- un module sur les autres dépenses courantes du ménage ;
- un module sur les dépenses non individualisables du ménage ;
- un module sur les dépenses individualisables du ménage.

La collecte de ces informations, en plus de celles spécifiques à l'emploi et au secteur informel, a nécessité plusieurs visites au sein des ménages sélectionnés. La durée de collecte de données d'une ZD est d'environ une vingtaine de jours, ce qui a nécessité pour l'ensemble du territoire une période de deux mois.

2.2 Approche méthodologique de l'analyse

La méthodologie d'analyse des données a été dictée par le souci de comparabilité des résultats sur le niveau de vie avec ceux obtenus lors de l'ECOSIT2. Ainsi, il a fallu conserver les mêmes approches pour la définition de l'indicateur de niveau de vie, de même que pour la prise en compte des disparités régionales.

2.2.1. Indicateur de niveau de vie

L'indicateur de mesure du niveau de vie du ménage utilisé est la consommation annuelle moyenne du ménage par tête normalisée par un indice du coût de la vie. La consommation finale du ménage a quatre composantes : la consommation monétaire, l'autoconsommation, les transferts en nature reçus d'autres ménages et le loyer imputé des ménages propriétaires de leur logement ou logés gratuitement.

La consommation monétaire concerne l'ensemble des biens et services acquis sur le marché à l'aide du revenu monétaire. Elle a été enregistrée pendant l'enquête dans la version révisée de la nomenclature des produits des pays membres d'AFRISTAT (NOPEMA).

L'autoconsommation est surtout le fait des ménages ruraux qui sont consommateurs de tout ou partie de leur production. Les autoconsommations déclarées en quantité sont valorisées aux prix du marché de la localité de résidence des ménages.

Les transferts en nature reçus par les ménages sont intégrés dans la consommation des ménages, après leur valorisation au prix du marché de la localité de résidence. Mais les transferts en espèces ne le sont pas car considérés comme des revenus en attente d'affectation.

Nombre de ménages sont propriétaires de leur logement et d'autres logés gratuitement. Le service de logement dont ils jouissent est considéré comme contrepartie d'un revenu fictif, le loyer imputé. Ce dernier est estimé à partir d'un modèle économétrique s'appuyant sur le loyer annuel et les caractéristiques du logement des ménages effectivement en location.

2.2.2 Seuils de pauvreté et prise en compte des disparités régionales

Comme pour l'ECOSIT2, la méthode d'évaluation du seuil de pauvreté est basée sur l'approche des besoins essentiels. Il s'agit, pour chaque région, de calculer d'abord un seuil alimentaire puis d'y ajouter un montant correspondant aux besoins de base non alimentaires. Ensuite, les disparités régionales en termes de coût relatif de la vie au niveau des différentes régions en référence à N'Djaména sont déterminées par les déflateurs régionaux.

Pour le calcul du seuil alimentaire, on a défini un panier de biens alimentaires représentatifs des choix de consommation de tous les ménages, puis calculé la valeur de ce panier aux prix moyens pratiqués (prix relevés de l'enquête prix). Le panier retenu est quasiment une reconduction de celui de l'ECOSIT2. Les biens du panier ont été combinés de façon à permettre à un individu adulte d'atteindre une norme de 2 400 Kcal par jour.

En définitive, le panier utilisé se compose de 33 produits représentant 84% de la consommation alimentaire. Ce pourcentage peut être considéré comme suffisamment élevé ; de plus, on pense que les produits non pris en compte se rapprochent plus ou moins de ceux du panier au sens du prix, du pouvoir calorique et du pourcentage de déchet, de sorte que leur prise en compte ne modifierait pas significativement les résultats obtenus.

La nécessité de disposer des quantités correspondantes aux différentes dépenses impose que l'on dispose des prix moyens régionaux pour chaque produit du panier. Ces prix régionaux ont été calculés à partir des différents prix collectés dans les régions dans le cadre du volet prix de l'ECOSIT3.

Sur ce panier de produits, on dresse, par produit, le prix moyen, la dépense moyenne annuelle, et l'apport calorique pour 100 g. A partir de ces informations, on calcule, par produit, la quantité à consommer par jour et le coût. La somme totale des coûts constitue le coût d'acquisition du panier. Il a été ainsi calculé un seuil alimentaire pour chaque région.

Le seuil global de pauvreté d'une région donnée est la somme du seuil alimentaire et du coût des biens essentiels non alimentaires. On définit le bien essentiel non alimentaire de base comme un bien non alimentaire dont l'obtention nécessite de renoncer à satisfaire un besoin de base alimentaire. L'on peut donc considérer le montant des dépenses non alimentaires des ménages dont la dépense totale est égale au seuil de pauvreté alimentaire comme une estimation des dépenses non alimentaires de base. En effet, ces ménages disposent de ressources suffisantes pour satisfaire tous leurs besoins nutritionnels mais décident d'en affecter une partie à des biens non alimentaires. Le coût des besoins non alimentaires essentiels est calculé comme la moyenne des dépenses non alimentaires des 10% des ménages qui sont autour du seuil de pauvreté alimentaire (les 5% des ménages en-dessous et 5% au-dessus).

Les dépenses observées au niveau des ménages lors de la collecte des données sont des dépenses nominales, et donc ne peuvent pas se prêter à une comparaison ni dans l'espace (entre les différentes régions) ni dans le temps (entre le début et la fin de la collecte). En effet, entre les différentes régions du pays, il existe des différences de prix importantes dues principalement au coût des transports. Il faut donc les corriger pour les ramener à une base comparable, en faisant recours à un déflateur calculé à partir des seuils de pauvreté dans les différentes régions, par rapport à N'Djaména qui est considérée comme région de référence.

Ainsi, une région dont le déflateur des dépenses est supérieur à l'unité (1) a un coût de la vie plus important que celui de N'Djaména. Et inversement, une région dont le déflateur des dépenses est inférieur à l'unité (1) a un coût de la vie plus faible que celui de N'Djaména.

Le tableau 2.2 présente pour chaque région, le seuil de pauvreté alimentaire, le seuil de pauvreté global et le déflateur régional des dépenses de consommation.

Tableau 2.2 : Seuils régionaux de pauvreté (francs CFA) et déflateurs

Milieu de résidence	Seuil alimentaire	Seuil global	Déflateur
BARH EL GAZEL	192 251	242 259	1,018
BATHA	156 997	193 667	0,814
BET	192 928	263 882	1,109
CHARI BAGUIRMI	153 483	211 768	0,890
GUERA	152 740	204 792	0,861
HADJER LAMIS	161 187	249 355	1,048
KANEM	187 227	248 338	1,044
LAC	166 019	203 814	0,857
LOGONE OCCIDENTAL	148 082	208 112	0,875
LOGONE ORIENTAL	147 587	212 297	0,892
MANDOUL	143 868	217 541	0,914
MAYO KEBBI EST	133 419	172 803	0,726
MAYO KEBBI OUEST	136 867	188 209	0,791
MOYEN CHARI	139 730	190 025	0,799
N'DJAMENA	159 991	237 942	1,000
OUADDAI	169 183	215 465	0,906
SALAMAT	147 715	200 541	0,843
SILA	159 537	203 960	0,857

TANDJILE	140 873	208 177	0,875
WADI-FIRA	170 657	203 971	0,857

2.2.3 Les indices de pauvreté

Un indice de pauvreté doit permettre d'apprécier la pauvreté et satisfaire un certain nombre de propriétés fondamentales. Sen (1976) en propose deux qui sont l'axiome de monotonie et l'axiome de transfert⁷. Cependant, l'analyse des conditions de vie des ménages est intéressante quand on arrive à cerner l'ampleur de la pauvreté et à cibler les groupes les plus pauvres. Cet aspect du problème est d'autant plus important qu'en réalisant des comparaisons, on arrive à déterminer les strates où le phénomène de pauvreté se pose avec plus d'acuité.

De ce fait, comme pour l'ECOSIT2, on a opté pour les indices Foster-Greer-Thorbecke (FGT) qui, en plus de respecter les trois principales propriétés attendues ci-dessus, intègrent un degré d'analyse plus fin pour les plus démunis, à l'aide d'un paramètre α "d'aversion pour la pauvreté" pouvant prendre des valeurs positives ou nulles.

Au niveau individuel, une mesure de pauvreté est une fonction dépendant du seuil de pauvreté et du revenu de l'individu et non décroissante en ce dernier. L'indice de pauvreté est une agrégation des mesures de pauvreté individuelle. La formule générale des indices FGT est la suivante :

$$P_{\alpha} = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^q \left(1 - \frac{y_i}{z}\right)^{\alpha}$$

où : n = Nombre d'individus dans la population,

q = Nombre d'individus pauvres,

z = Seuil de pauvreté,

y_i = Dépenses par tête de l'individu i ,

α = le paramètre qui mesure l'aversion pour l'inégalité entre les pauvres ; plus il est élevé, plus l'indice accorde plus de poids à la situation des plus pauvres de la population pauvre.

Les indicateurs usuels sont :

- *L'incidence de la pauvreté* (P_0) qui correspond à la proportion des ménages pauvres (sous le seuil de pauvreté) dans la population considérée. Plus cette proportion est forte plus l'incidence est forte.
- *La profondeur de la pauvreté* (P_1) qui indique l'écart relatif entre le seuil de pauvreté et les dépenses moyennes des ménages pauvres. Plus le niveau des dépenses moyennes est inférieur au seuil de pauvreté, plus la profondeur de la pauvreté est grande.
- *La sévérité de la pauvreté* (P_2) qui mesure la répartition des pauvres autour de leur niveau de dépenses moyennes. Plus la proportion des ménages très pauvres est grande, plus la sévérité est forte.

⁷ Le premier souligne que toute baisse du revenu d'un individu se trouvant en dessous du seuil de pauvreté doit se traduire par une hausse de la mesure de pauvreté, et le second admet qu'un transfert d'une personne se situant en-dessous de seuil à toute autre personne de niveau supérieur doit engendrer une hausse de la mesure de la pauvreté, toute chose égale par ailleurs.

CHAPITRE 3: CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION ET DES MENAGES ENQUETES

L'objet de ce chapitre est de faire un état des lieux sur la structure de la population et des ménages en 2011. Les analyses sont faites en tenant compte de l'âge, du sexe, du milieu et de la région de résidence de la population de référence.

La structure de la population à un instant donné est la résultante des choix temporels de la population d'un pays en matière de procréation, des conditions sanitaires qui peuvent influencer de façon négative ou positive et des flux migratoires. La prise en compte des caractéristiques démographiques dans la planification du développement économique et social constitue une démarche rationnelle conditionnant l'impact réel des projets de développement sur la population cible.

3.1 Couverture de l'échantillon

Les 486 grappes sélectionnées dans l'échantillon n'ont pu être toutes enquêtées au cours de l'ECOSIT3. Au total, 10 206 ménages devraient être sélectionnés pour être enquêtés mais pour des raisons d'insécurité et/ou d'accès, quatre (4) grappes situées dans les régions du Salamat (2 grappes à Haraze Manguéigne) et du Tibesti (2 grappes vers Yébibou) n'ont pu être visitées par les équipes. En outre, deux autres grappes n'ont pu être enquêtées jusqu'à terme : l'une dans la région du Batha et l'autre dans la région du Chari Baguirmi ; dans le premier cas, il s'agit d'un refus d'une autorité après des malentendus avec l'équipe d'agents enquêteurs, et dans le deuxième, il s'agit d'un déplacement collectif des ménages de la grappe.

Ainsi, au total 10 080 ménages ont été sélectionnés dans les 480 grappes restantes, dont 9 259 ménages ont pu être enquêtés avec succès, soit un taux de réponse de 92% (voir en annexe tableau A.1.4).

3.2 Structure de la population

Les variables retenues pour l'analyse de la structure de la population enquêtée sont le sexe, le milieu de résidence, l'âge et la région de résidence.

3.2.1 Volume de la population

La population tchadienne en 2011 est estimée à 10 015 591 habitants se répartissant en 4 859 837 hommes (48,5%) et 5 155 754 femmes (51,5%). En 2003 (ECOSIT2) ces proportions étaient respectivement de 48,4% et 51,6%. De plus, le rapport de masculinité qui indique le nombre d'hommes pour cent femmes révèle une légère prédominance numérique des femmes au Tchad : il est égal à 94,3 hommes pour 100 femmes.

Au Tchad, pour le présent document, la définition de l'urbain se réfère à celle de la commune chef-lieu de département. Ainsi, le milieu urbain est constitué par l'ensemble des localités érigées en chef-lieu de département, et ce, quel que soit leur nombre d'habitants.

Tableau 3.1 : Répartition de la population dénombrée par sexe selon le milieu de résidence

Sexe	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage
Masculin	921 121	49,9	3 938 716	48,2	4 859 837	48,5
Féminin	923 396	50,1	4 232 358	51,8	5 155 754	51,5
Ensemble	1 844 517	100	8 171 074	100	10 015 591	100

En 2011(ECOSIT3), la population urbaine est estimée à 1 844 517 habitants, soit un taux d'urbanisation de 18,4 %. Avec cette même définition, ce taux équivalait à 21,9% au RGPH2 en 2009. En milieu rural, les hommes sont moins nombreux que les femmes (rapport de masculinité de 93,1 hommes pour 100 femmes) tandis qu'en milieu urbain, on constate un équilibre entre les sexes (99,8 hommes pour 100 femmes).

3.2.2 Structure de la population par sexe et âge

Le tableau 3.2 ci-dessous donne la structure de la population enquêtée par grand groupe d'âges selon le milieu de résidence. Cette structure révèle que la population enquêtée est jeune. En effet, 52,3% de la population enquêtée a moins de 15 ans, 43,6% est âgée de 15 à 59 ans et celle qui est âgée de 60 ans et plus représente 4,1%. Cette structure révèle que la population tchadienne s'est rajeunie entre 2003 et 2011. En effet, la structure obtenue à l'ECOSIT2 de 2003 donnait respectivement les proportions suivantes : 50,3%, 45,7% et 4,0% respectivement pour les 0-14 ans, 15-59 ans et les 60 ans et plus.

Tableau 3.2 : Répartition de la population dénombrée par milieu de résidence selon le grand groupe d'âges

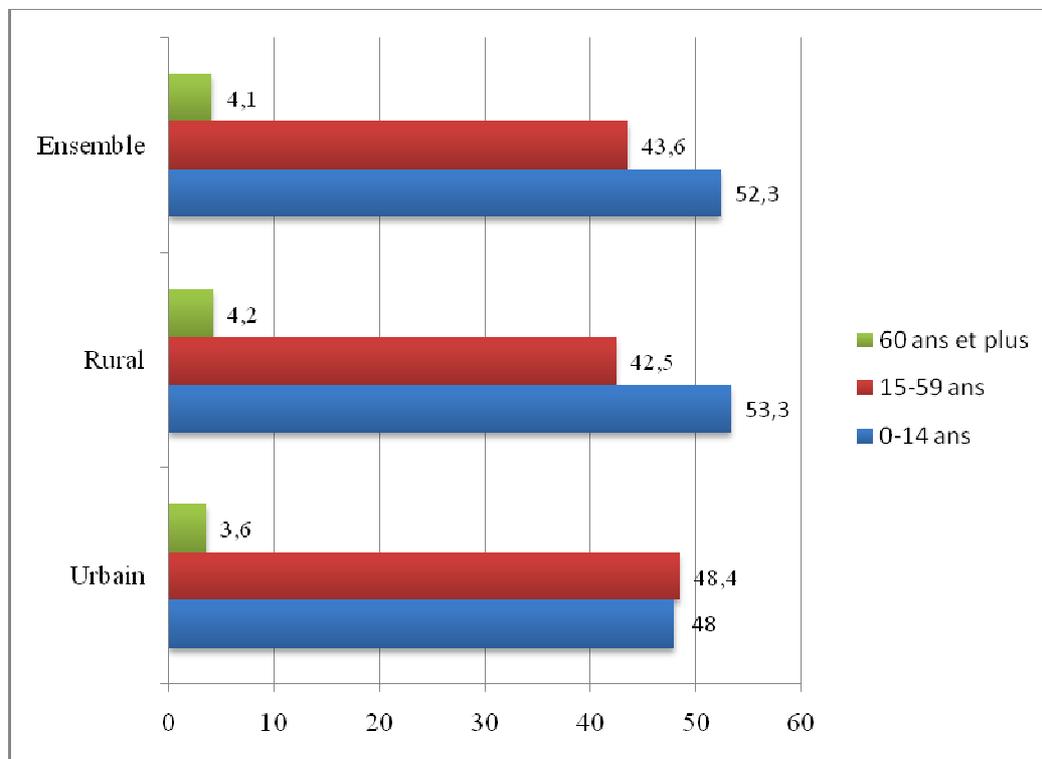
Grand Groupe d'âges	Milieu de résidence		Total	Effectif	Structure à l'ECOSIT2 de 2003	Rapport de masculinité	
	Urbain	Rural				ECOSIT3 de 2011	ECOSIT2 de 2003
0-14 ans	48,0	53,3	52,3	5 237 673	50,3	104,5	103,3
15-59 ans	48,4	42,5	43,6	4 368 876	45,7	81,5	82,6
60 ans et plus	3,6	4,2	4,1	409 042	4,0	118,6	116,3
Total	100	100	100	10 015 591	100	94,3	93,7

Par grands groupes d'âges, lors des deux opérations, les hommes sont majoritaires chez les jeunes (0-14 ans) et chez les personnes âgées (60 ans et plus) et une prédominance numérique des femmes chez les adultes (15-59 ans). Entre les deux opérations, il y a eu une légère amélioration de la situation au profit des hommes à partir de 60 ans (118,6% en 2011 contre 116,3% en 2003). La situation de prédominance par sexe est restée identique entre les deux opérations avant 60 ans. Selon le milieu de résidence, on constate une quasi-égalité numérique entre les enfants de 0-14 ans et les personnes adultes (15-59 ans) en milieu urbain mais une prédominance numérique des enfants (53,3%) au détriment des adultes (42,5%) en milieu rural.

L'examen de la structure par âge et sexe (voir tableau A.3.1) révèle une forte proportion de jeunes. Près de la moitié de femmes enquêtées (49,7 %) sont âgées de moins de 15 ans;

46,7 % ont entre 20 et 59 ans. La proportion des femmes diminue régulièrement au fur et à mesure que l'âge augmente. Le même constat est observé chez les hommes où 55,1 % sont âgés de moins de 15 ans et 40,4 % ont entre 20 et 59 ans. Ces caractéristiques reflètent la structure d'une population jeune.

Graphique 3.1 : Proportions (en %) des grands groupes d'âges par milieu de résidence



D'après le tableau 3.3 ci-dessous, en 2011, l'âge moyen est estimé à 19,3 ans et l'âge médian à 12,9 ans. A l'ECOSIT2, ils étaient respectivement de 19,6 ans et 14,0 ans. Selon le sexe, l'âge moyen des hommes (19,2 ans) est proche de celui des femmes (19,4 ans). Cependant, l'âge médian est plus élevé chez les femmes que chez les hommes (14,1 ans contre 11,7 ans).

Tableau 3.3 : Age moyen et Age médian selon le sexe (en années)

Indicateur	Sexe		Total	Niveau à l'ECOSIT2 de 2003
	Masculin	Féminin		
Age moyen	19,2	19,4	19,3	19,6
Age médian	11,7	14,1	12,9	14,0

3.2.3 Structure de la population par région de résidence

3.2.3.1 Structure de la population par sexe selon le lieu et la région de résidence

Le tableau 3.4 donne l'importance démographique de chaque région du Tchad en 2011. L'analyse de la structure de la population du Tchad en tenant compte du poids démographique des régions montre que la population tchadienne est très inégalement répartie dans les régions. La région la plus peuplée est la ville de N'Djaména avec pour poids démographique 8,2% et la région la moins peuplée est le Barh El Gazal représentant seulement 1,1% de la population totale du pays. De façon hiérarchique, 3 régions viennent en première position. Il s'agit évidemment de N'Djaména (8,2%), du Logone Oriental (8,1%) et du Mayo-Kebbi Est (7,3%).

Viennent ensuite les régions du Logone occidental (6,8%), du Ouaddaï (6,5%), du Mayo-Kebbi Ouest (6,5%), du Hadjer Lamis (6,1%), Chari-Baguirmi (5,7%) et Tandjilé (5,5%). Au bas de l'échelle se trouvent les régions représentant chacune moins de 5% de la population totale du pays.

Tableau 3.4 : Répartition de la population (en %) par sexe selon le lieu et la région de résidence

Lieu et région	Masculin	Féminin	Ensemble		
			Effectif	Poids démographique	Pourcentage des Femmes
Lieu de résidence					
N'Djaména	8,5	7,8	816 396	8,2	49,1
Autres urbains	10,4	10,1	1 028 121	10,2	50,8
Rural	81,0	82,1	8 171 074	81,6	51,8
Milieu de résidence					
Urbain	19,0	17,9	1 844 517	18,4	50,1
Rural	81,0	82,1	8 171 074	81,6	51,8
Région de résidence					
Barh El Gazal	1,1	1,1	109 493	1,1	52,6
Batha	3,6	3,8	371 157	3,7	52,9
Borkou-Ennedi-Tibesti	1,8	1,7	174 164	1,7	50,8
Chari Baguirmi	5,9	5,5	570 506	5,7	49,3
Guéra	4,9	4,9	489 617	4,9	51,5
Hadjer Lamis	6,2	5,9	606 576	6,1	50,4
Kanem	4	3,6	379 703	3,8	49,4
Lac	3,5	3,5	351 393	3,5	51,4
Logone Occidental	6,6	7	681 314	6,8	53,1
Logone Oriental	8,4	7,8	811 856	8,1	49,5
Mandoul	6,9	6,2	655 443	6,5	48,7
Mayo Kebbi Est	6,7	7,9	734 511	7,3	55,6
Mayo Kebbi Ouest	6,3	6,7	649 234	6,5	52,9
Moyen Chari	4,7	4,7	473 553	4,7	51,4
N'Djaména	8,5	7,8	816 396	8,2	49,1
Ouaddaï	6,4	6,6	649 584	6,5	52,3
Salamat	2,8	2,9	286 766	2,9	52,1
Sila	2,5	2,7	258 544	2,6	53,8
Tandjilé	5,5	5,6	554 660	5,5	52,2
Wadi Fira	3,8	4	391 122	3,9	53,3
Tchad	100	100	10 015 591	100	51,5

3.2.3.2 Structure de la population par région de résidence selon le grand groupe d'âges

Au niveau national, les données du Tableau 3.5 révèle que la proportion des adultes de 15 à 59 ans est de 43,6%. Le classement des régions selon un ordre décroissant de cette proportion d'adultes met en évidence que ce sont au total 8 régions qui renferment cette catégorie de la population dans des proportions supérieures au niveau national. Il s'agit de la région de

N'Djaména (50,9%) suivie du BET (46,9%), du Logone Occidental (46,6%), du Moyen Chari (46,0%), du Chari Baguirmi (45,9%), du Ouaddaï (45,5%), de la Tandjilé (47,0%) et du Mandoul (43,9%). A l'opposé, les régions qui présentent des proportions des adultes plus faibles que le niveau national sont par ordre croissant la région du Kanem (37,8%), de Sila (38,5%), de Wadi Fira (39,3%), de Hadjer Lamis (39,7%), du Batha (40,3%), du Salamat (41,0%), du Lac (41,1%), du Mayo Kebbi Est (42,3%), du Guera (42,4%), du Mayo Kebbi Ouest (42,8%) et du Logone Oriental (43,4%).

Tableau 3.5 : Répartition de la population par région selon le grand groupe d'âges

Région	0-14 ans	15-59 ans	60 ans plus	RDA (%)
Barh El Gazal	54,8	40,9	4,3	144,5
Batha	53,4	40,3	6,3	148,2
Borkou-Ennedi-Tibesti	48,6	46,9	4,5	113,0
Chari Baguirmi	49,7	45,9	4,4	117,8
Guéra	52,5	42,4	5,2	136,0
Hadjer Lamis	55,3	39,7	5,0	152,0
Kanem	56,8	37,8	5,4	164,5
Lac	55,1	41,1	3,8	143,4
Logone Occidental	51,1	46,6	2,3	114,5
Logone Oriental	53,8	43,4	2,8	130,2
Mandoul	53	43,9	3,1	127,8
Mayo Kebbi Est	52,2	42,3	5,4	136,4
Mayo Kebbi Ouest	54,1	42,8	3,1	133,6
Moyen Chari	50,3	46,0	3,8	117,6
N'Djaména	45,5	50,9	3,6	96,3
Ouaddaï	49,9	45,5	4,6	119,6
Salamat	55,5	41	3,6	144,1
Sila	56,7	38,5	4,8	159,7
Tandjilé	52,4	44,8	2,9	123,4
Wadi Fira	54,5	39,3	6,3	154,7
Tchad	52,3	43,6	4,1	129,2

3.2.3.3 Rapport de dépendance d'âge par région de résidence

Le rapport de dépendance mesure la charge que constitue la population inactive pour les actifs. On suppose que les tranches extrêmes ne sont pas potentiellement productives sur le plan économique. Ainsi, on rapporte la population inactive composée des jeunes (moins de 15 ans) et des vieux (plus de 60 ans) à la population active composée essentiellement des adultes (15-59 ans). Les notions d'actifs et d'inactifs ici ne présentent pas le même contenu que celui relatif à l'activité économique où on prend en compte non seulement des tranches d'âges différentes, mais aussi l'exercice effectif d'une activité. Lorsque le rapport est supérieur à 100, il y a une forte dépendance : un adulte devra produire en moyenne pour plus d'un inactif. Par contre quand il est inférieur à 100, la dépendance est moindre : un adulte aura à produire en moyenne pour prendre en charge moins d'une personne.

Au niveau national, le Rapport de Dépendance d'Age (RDA) est de 129,2%. Autrement dit, 100 personnes potentiellement actives (15-59 ans) ont à leur charge 129 personnes potentiellement inactives (les 0-14 ans et 60 ans et plus). Il était égal à 118,7 en 2003. Il est un peu élevé en 2011 à cause du rajeunissement de la population totale. Le rapport le plus bas est obtenu à N'Djaména (96,3%) alors que la plus grande charge est assumée par les adultes du Kanem (164,5%). 8 régions se situent en-dessous de la moyenne nationale. Il s'agit de : N'Djaména, BET, Logone Occidentale, Moyen-Chari, Chari-Baguirmi, Ouaddaï, Tandjilé et Mandoul. Les autres régions sont en-deçà du rapport de dépendance d'âge national.

3.2.4 Structure de la population selon le lien de parenté avec le chef de ménage

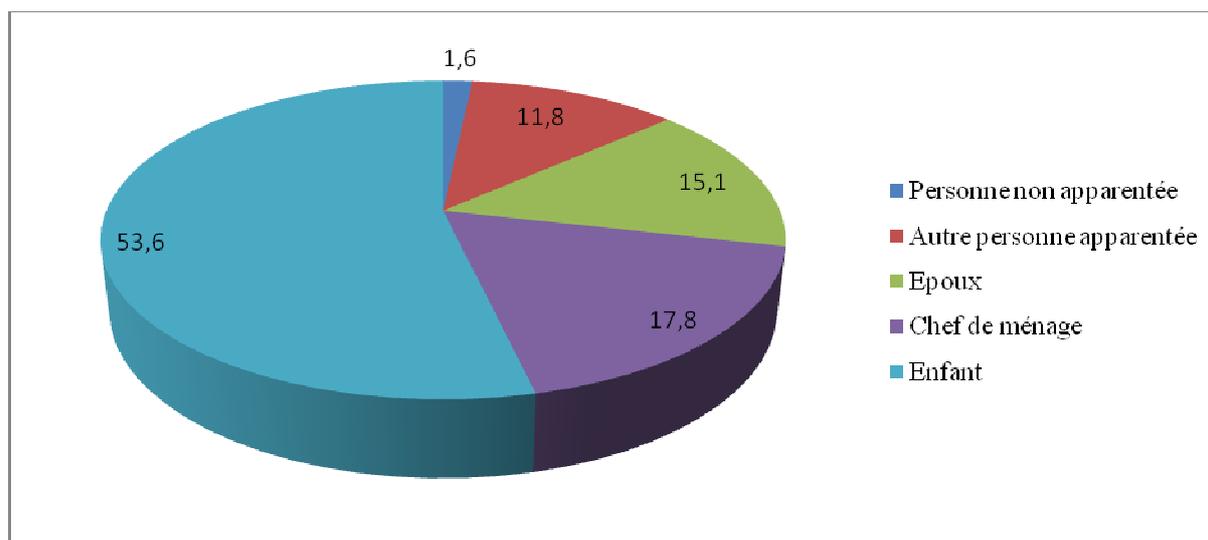
Le lien de parenté est la relation d'alliance, de sang ou d'adoption qui unit un membre du ménage et le chef de ménage (CM).

La population du Tchad présente une structure de parenté dominée par les descendants en ligne directe (fils ou fille) qui représentent dans l'ensemble 53,6%, suivis des chefs de ménage (17,8 %) et des conjoints (15,1 %). Le noyau familial représente à lui seul 86,5 % de la taille du ménage. Les proportions des parents en ligne directe (frères, sœurs : 2,5%) et des descendants (petits fils, petites filles : 4,5%) sont plus élevées que celles des ascendants (père, mère : 1,2%). Les chefs de ménages représentent 17,8% de la population totale du pays (18,8% au RGPH2). Le graphique 3.2 met en évidence cette distribution de la population dans les différentes situations de lien avec le chef de ménage.

Tableau 3.6 : Structure de la population selon le lien de parenté avec le chef de ménage

Lien de parenté avec le chef de ménage	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Chef de ménage	29,1	7,2	17,8
Epoux	0,3	29	15,1
Enfant	57,4	50,1	53,6
Autre personne apparentée	11,4	12,2	11,8
Personne non apparentée	1,8	1,5	1,6
Ensemble	100	100	100

Graphique 3.2: Répartition de la population dénombrée selon le lien de parenté avec le chef de ménage (en %)



3.3 Caractéristiques des ménages enquêtés

Un ménage ordinaire est une personne ou groupe de personnes apparentées ou non, vivant dans une même unité d'habitation, et pourvoyant ensemble à leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux. De façon générale, les membres d'un ménage reconnaissent l'autorité d'un chef, indépendamment du sexe, appelé chef de ménage. Le ménage est différent de la famille qui comprend seulement des personnes apparentées.

Pour traiter de cette thématique, l'analyse s'intéressera, dans un premier temps, aux différentes caractéristiques de ces ménages et abordera ensuite un certain nombre de caractéristiques propres aux chefs de ménages (CM), notamment l'âge, le sexe, le niveau d'instruction et le statut matrimonial du chef.

3.3.1 Structure des ménages

3.3.1.1 Structure des ménages selon le sexe du chef de ménage

Le Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Tchad de 2009 a dénombré 1 992 983 ménages (1 228 863 ménages au RGPH1 de 1993 et 1 259 498 ménages à l'ECOSIT2 de 2003) dont 77,8% sont localisés en milieu rural et 22,2% résident en milieu urbain. On a au total 1 784 037 ménages estimés au niveau de l'ECOSIT3 soit 524 539 ménages de plus que l'effectif trouvé en 2003 soit un taux d'accroissement moyen annuel de 4,3%. On a dénombré 1 ménage sur 10 à N'Djaména et dans les autres centres urbains. 80,6% des ménages étaient dénombrés en milieu rural et l'ensemble urbain comptabilise 19,4%. La proportion des ménages dirigés par des femmes est plus importante dans le milieu rural (77,8%) que dans le milieu urbain (22,2%) et cela pourrait s'expliquer en partie par une émigration masculine plus importante dans les campagnes.

Le tableau 3.7 donne, en détail, la répartition par région et selon le lieu de résidence. La région de N'Djaména, la capitale, à elle seule renferme 8,9% des ménages du pays (soit 159 656 ménages en tout) tandis que la région de Barh El Gazal se retrouve avec la plus faible proportion du pays et ne concentre que 1,1% des ménages (soit 19 740 ménages).

Tableau 3.7 : Répartition des ménages (en %) par le lieu et région de résidence selon le sexe du chef de ménage

Lieu et région de résidence	Sexe du chef de ménage		Ensemble	
	Masculin	Féminin	Effectif	Proportion (%)
Lieu de résidence				
N'Djaména	9,0	8,7	159 656	8,9
Autres milieux urbains	9,7	13,5	186 672	10,5
Rural	81,3	77,8	1 437 709	80,6
Milieu de résidence				
Urbain	18,7	22,2	346 328	19,4
Rural	81,3	77,8	1 437 709	80,6
Région de résidence				
Barh El Gazel	1,0	1,3	19 740	1,1
Batha	2,7	9,0	71 956	4,0
Borkou-Ennedi-Tibesti	1,7	3,6	37 247	2,1
Chari Baguirmi	6,7	2,0	101 343	5,7
Guéra	4,8	4,6	84 584	4,7
Hadjer Lamis	6,6	3,8	107 746	6,0
Kanem	3,4	7,7	75 898	4,3
Lac	3,9	4,3	70 646	4,0
Logone Occidental	6,8	6,6	121 125	6,8
Logone Oriental	8,7	4,1	138 758	7,8
Mandoul	7,2	4,0	116 222	6,5
Mayo Kebbi Est	6,6	7,0	118 791	6,7
Mayo Kebbi Ouest	6,0	2,9	95 462	5,4
Moyen Chari	4,6	3,7	79 290	4,4
N'Djaména	9,0	8,7	159 656	8,9
Ouaddai	6,6	9,5	129 068	7,2
Salamat	2,7	2,8	48 612	2,7
Sila	1,9	5,0	45 667	2,6
Tandjilé	5,6	1,9	86 784	4,9
Wadi Fira	3,4	7,4	75 443	4,2
Tchad	100	100	1 784 037	100

De manière générale, les chefs de ménages au Tchad en 2011 offrent un profil relativement jeune avec un âge moyen qui se situe à environ 42 ans, avec une légère différence entre les deux sexes : 41,6 ans pour les hommes chefs de ménage et 42,7 ans pour leurs homologues femmes. La majeure partie des chefs de ménages ont un âge compris entre 25 et 44 ans : plus de la moitié des chefs de ménage (53,0%) ont un âge compris entre 25 et 44 ans. La structure par sexe ne varie pas fondamentalement. Cependant, on constate une légère

dominance des chefs de ménage hommes de la classe d'âges 25 à 44 ans (54,2%).

Selon la taille du ménage, les résultats de l'enquête montrent que les ménages de 4 à 6 personnes sont relativement nombreux (41,1%), suivis de ceux de 7 à 10 personnes (31,5%). Les ménages d'une personne ne représentent que 6%. S'agissant du sexe du chef de ménage, l'on s'aperçoit que les ménages dirigés par des hommes ont tendance à être de grande taille. En effet, si dans la tranche de 2 à 10 personnes, il y a pratiquement les mêmes proportions de chefs de ménage homme et femme (40,9% et 41,7% respectivement), les ménages d'une personne sont plus importants chez les femmes (13,1%) que chez les hommes (4,2%). A l'opposé, les ménages de 11 personnes ou plus sont relativement plus fréquents chez les hommes (3,8%) que chez les femmes (0,3%).

La situation matrimoniale d'un individu est l'état de cet individu par rapport au mariage. Elle est appréciée par rapport au célibat, au mariage, au divorce, à la séparation, au veuvage et à l'union libre. On entend par mariage la conclusion d'une union entre un homme et une femme dans les formes prévues par la coutume, la religion (musulmane, chrétienne, protestante, etc.) ou la loi. On considère célibataire toute personne qui n'a jamais été engagée dans un mariage.

L'analyse selon le statut matrimonial montre que la majorité des ménages tchadiens en 2011 étaient dirigés par des mariés (81,6%). Viennent les veufs (9,1%), les divorcés (2,7%) et les célibataires (2,7%). La distinction selon le sexe montre que près de quatre chefs de ménage femmes sur dix sont des veuves (38,4%) et que 16,7% d'entre elles sont soit divorcées soit séparées. Ce constat peut s'expliquer par le fait que dans la plupart des cas, les femmes deviennent chefs de ménage parce qu'elles ont perdu leur conjoint ou que le mari est vivant mais réside ailleurs du fait de l'émigration masculine.

Les niveaux d'alphabétisation et d'instruction traduisent la capacité de la population à comprendre les différents messages véhiculés par les programmes de développement. Le niveau d'instruction est un facteur déterminant en matière de comportement sanitaire notamment et de bien être. A l'ECOSIT3, on a constaté que 62,2% des ménages sont dirigés par des chefs de ménage sans niveau d'instruction, 22,1% par des personnes ayant le niveau primaire et seulement 1,4% des ménages sont dirigés par des personnes ayant atteint le niveau supérieur.

Dans l'ensemble des ménages enquêtés, les ménages nucléaires stricts sont dominants. Ils représentent 37,6% de l'ensemble des ménages, couples avec ou sans enfants. Cette proportion est de 18,5% dans les ménages nucléaires élargis et de 21,5% chez les autres élargis. L'analyse par sexe montre que les ménages monoparentaux stricts sont plus dirigés par les femmes (47,6%) et les ménages nucléaires stricts sont les ménages essentiellement dirigés par les hommes (46,8%).

Tableau 3.8: Répartition des ménages (en %) par certaines caractéristiques du chef de ménage selon le sexe du chef de ménage

Caractéristiques	Sexe du chef de ménage		Ensemble	
	Masculin	Féminin	Effectif	Proportion (%)
Grand groupe d'âge du CM				
Moins de 25 ans	8,2	9,3	149 779	8,4
25 à 44 ans	54,2	48,5	946 012	53,0
44 à 64 ans	28,5	30,5	515 649	28,9
65 ans et plus	9,1	11,7	172 595	9,7
Taille du ménage				
1 personne	4,2	13,1	107 831	6,0
2 à 3 personnes	15,5	29,2	327 570	18,4
4 à 6 personnes	40,9	41,7	732 997	41,1
7 à 10 personnes	35,6	15,8	561 172	31,5
Plus de 10 personnes	3,8	0,3	54 466	3,1
Statut matrimonial du CM				
Marié	92,1	41,6	1 455 233	81,6
Union libre	1,8	1,8	31 663	1,8
Célibataire	3,0	1,4	48 255	2,7
Veuf	1,4	38,4	162 478	9,1
Séparé	0,7	7,8	38 537	2,2
Divorcé	1,0	8,9	47 873	2,7
Niveau d'instruction du CM				
Sans instruction	56,2	84,9	1 108 882	62,2
Ecole coranique	2,4	0,8	37 214	2,1
Primaire	25,5	9,1	393 927	22,1
Secondaire	13,5	4,5	208 028	11,7
professionnel	0,7	0,4	10 744	0,6
Supérieur	1,7	0,3	25 242	1,4
Type de ménage				
Unipersonnel	4,2	13,1	107 831	6,0
Monoparental strict	1,4	47,6	196 678	11,0
Monoparental élargi	1,1	22,6	99 546	5,6
Nucléaire strict	46,8	2,5	670 543	37,6
Nucléaire élargi	22,6	1,7	325 345	18,2
Autre élargi	23,9	12,5	384 094	21,5
TCHAD	100	100	1 784 037	100

3.3.1.2 Structure des ménages selon le milieu de résidence

Selon le milieu de résidence (Tableau 3.9), les ménages composés de 4 à 6 personnes sont relativement plus importants quel que soit le milieu de résidence. Ils sont suivis de ceux de 7 à 10 personnes. Un autre enseignement que l'on peut tirer, les ménages composés d'une personne sont relativement importants dans les villes que dans le milieu rural. Les ménages de 10 personnes ou plus sont particulièrement plus importants dans le milieu rural, zone agricole par excellence où être nombreux dans un ménage constituerait une main d'œuvre certaine.

La répartition par sexe dans l'ensemble montre que la proportion des femmes chefs de ménages représentent 20,8% (20,7% au RGPH2 de 2009) mais leur importance reste plus visible en zone urbaine où elles assument cette responsabilité dans près de 1 cas sur 4 (23,9% exactement). En moyenne, on recense globalement 2 femmes parmi 10 chefs de ménage dans les zones rurales (20,1%). Les femmes sont beaucoup plus responsabilisées dans les autres centres urbains (26,9%) qu'à N'Djaména (20,3%).

Tableau 3.9: Répartition des ménages (en %) par sexe du chef de ménage et taille du ménage selon le milieu de résidence

	N'Djaména	Autres milieux urbains	Ensemble urbain	Milieu rural	Ensemble
Sexe du CM					
Masculin	79,7	73,1	76,1	79,9	79,2
Féminin	20,3	26,9	23,9	20,1	20,8
Taille du ménage					
1 personne	12,1	7,9	9,8	5,1	6,0
2 à 3 personnes	22,4	20,3	21,2	17,7	18,4
4 à 6 personnes	36,7	36,7	36,7	42,1	41,1
7 à 10 personnes	26,3	32,6	29,7	31,9	31,5
Plus de 10 personnes	2,6	2,5	2,6	3,2	3,1
Total	100	100	100	100	100

L'analyse des ménages par statut matrimonial du chef de ménage révèle que 81,6% des chefs de ménages sont mariés. Les ménages dont le chef est un célibataire sont peu représentés dans la structure (2,7%). Dans l'ensemble, on constate que les proportions des chefs de ménage célibataires et Séparé (es)/Divorcé (es) diminuent lorsque l'on part de la capitale vers le milieu rural. A l'opposé, les proportions des chefs de ménage mariés augmentent lorsqu'on passe de la ville à la campagne.

Par ailleurs le taux de chefs de ménage des 15 ans et plus est de 37,3% (38,0% au RGPH2). Plus de ménages dirigés par des veufs et célibataires à N'Djaména (environ 1 ménage sur 10).

Selon le milieu de résidence, on observe que la proportion des ménages dirigés par des personnes sans niveau est plus élevée en milieu rural (66%) qu'en milieu urbain (46,4%). Et le contraire est observé chez les chefs de niveau supérieur (6,2% en milieu urbain contre 0,3% en milieu rural). Après les chefs sans niveau d'instruction, viennent par ordre d'importance en milieu rural les chefs de ménage de niveau primaire.

Tableau 3.10: Répartition des ménages (en %) par statut matrimonial et niveau d'instruction du chef de ménage selon le milieu de résidence

	N'Djaména	Autres milieux urbains	Ensemble urbain	Milieu rural	Ensemble
Statut matrimonial du CM					
Marié	72,6	75,8	74,4	83,3	81,6
Union libre	2,9	2,4	2,6	1,6	1,8
Célibataire	9,0	3,6	6,1	1,9	2,7
Veuf	9,1	11,9	10,6	8,7	9,1
Séparé	3,1	3,0	3,1	1,9	2,2
Divorcé	3,4	3,2	3,3	2,5	2,7
Niveau d'instruction du CM					
Sans instruction	41,8	50,3	46,4	66,0	62,2
Ecole coranique	1,4	1,9	1,7	2,2	2,1
Primaire	16,7	19,8	18,4	23,0	22,1
Secondaire	25,5	23,2	24,2	8,6	11,7
Professionnel	4,3	2,0	3,1	0	0,6
Supérieur	10,3	2,8	6,2	0,3	1,4
Total	100	100	100	100	100

Le tableau 3.11 présente la structure des ménages par taille selon le milieu de résidence. Deux constats s'imposent : les ménages d'une personne sont plus nombreux en milieu urbain qu'en milieu rural et sont rarement dirigés par des hommes en milieu rural (3% contre 9,4% en milieu urbain). Quel que soit le milieu de résidence, les ménages dominants sont ceux de 4 à 6 personnes et de 7 à 10 personnes.

Tableau 3.11: Structure des ménages(en %) par taille selon le sexe du chef de ménage et milieu de résidence

Taille du ménage	Urbain			Rural			Ensemble		
	HCM	FCM	ENS	HCM	FCM	ENS	HCM	FCM	ENS
1 personne	9,4	11,2	9,8	3,0	13,6	5,1	4,2	13,1	6,0
2 à 3 personnes	19,1	28,0	21,2	14,7	29,5	17,7	15,5	29,2	18,4
4 à 6 personnes	36,0	39,0	36,7	42,1	42,5	42,1	40,9	41,7	41,1
7 à 10 personnes	32,5	20,6	29,7	36,3	14,4	31,9	35,6	15,8	31,5
Plus de 10 pers.	3,0	1,2	2,6	4,0		3,2	3,8	0,3	3,1
Total	100								

Le tableau ci-dessous présente la structure des ménages par situation d'activité et catégorie socioéconomique du chef de ménage selon le milieu de résidence. On constate que 73,5% des ménages sont dirigés par des chefs qui sont des actifs occupés en milieu urbain contre 70,2% de ménages des campagnes. Quel que soit le milieu de résidence, la proportion des ménages dirigés par des inactifs avoisine 22%. 4,6% des ménages vivant en ville ont à leur tête des chômeurs. Cette proportion est de 8,4% en milieu rural et 7,7% au niveau national. La

proportion des chefs de ménage salariés est de 12,7% au niveau national et se répartit inégalement selon le milieu de résidence : 40,7% en milieu urbain contre 5,7% seulement en milieu rural. 69,1% des chefs de ménages étaient des indépendants en 2011(51,3% en milieu urbain contre 73,5% des chefs ménages des campagnes).

Tableau 3.12: Structure des ménages(en %) par situation d'activité et catégorie socio-économique du chef de ménage selon le milieu de résidence

	Urbain	Rural	Ensemble
Situation d'activité du CM			
Actif occupé	73,5	70,2	70,8
Chômeur au sens du BIT	3,3	4,3	4,1
Chômeur découragé	1,3	4,1	3,6
Inactif	21,8	21,5	21,6
Catégorie socioéconomique du CM			
Indépendant non agricole	37,6	12,1	17,1
Indépendant agricole	13,7	61,4	52,0
Salarié du public	18,9	2,3	5,6
Salarié du privé	21,8	3,4	7,1
Autres catégories	8,0	20,7	18,2
Total	100	100	100

3.3.2 Taille moyenne des ménages

3.3.2.1 Taille moyenne des ménages selon le milieu de résidence

La taille du ménage est le nombre de personnes qui y vivent habituellement. En moyenne au Tchad, un ménage compte 5 à 6 personnes (soit en moyenne 5,6 membres par unité exactement en 2011). Le milieu de résidence (Tableau 3.13) semble avoir une influence sur la taille des ménages. N'Djaména compte en moyenne 5,1 membres par ménage alors qu'en zone rurale la taille du ménage se compose en moyenne de 5,7 personnes. Elle varie plus généralement de 5,3 personnes en milieu urbain à 5,7 personnes dans le milieu rural. Cela est normal puisque d'après les données du RGPH2 de 2009, la carte géographique de la fécondité montre que les femmes résidentes dans le milieu rural sont plus fécondes que celles du milieu urbain (7,4 enfants en moyenne par femme contre 6,3 enfants par femme). L'analyse selon le sexe donne pour l'ensemble du pays : 6 personnes par ménage chez les hommes chefs de ménage et 4,2 personnes par ménage chez les femmes chefs de ménage.

Tableau 3.13: Taille moyenne des ménages par milieu de résidence selon le sexe du chef de ménage

Milieu de résidence	Sexe du chef de ménage		Ensemble
	Masculin	Féminin	
N'Djaména	5,3	5,1	5,1
Urbain	5,6	4,6	5,3
Rural	6,1	4,1	5,7
Tchad	6,0	4,2	5,6

3.3.2.2 Taille moyenne des ménages selon la région de résidence

Comme le laisse voir ce tableau ci-dessous, la taille des ménages apparaît plus réduite dans les régions du Ouaddaï, Lac, Kanem et BET où les ménages comptent au plus 5 personnes en moyenne. En retour, les ménages dans les autres régions, exceptées les régions du Mayo-Kebbi Ouest (6,8), Tandjilé (6,4) et Mayo-Kebbi Est (6,2), gardent une taille proche de la moyenne et se situe entre 5 et 6 personnes.

De façon générale, les ménages dirigés par les hommes restent généralement de taille plus grande que ceux dirigés par leurs homologues femmes. Il apparaît de même que la taille moyenne des ménages selon la région de résidence se calque sur la répartition de la taille moyenne des ménages par milieu de résidence.

Tableau 3.14: Taille moyenne des ménages par région de résidence selon le sexe du chef de ménage

Région de résidence	Sexe du chef de ménage		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Barh El Gazel	5,8	5,5	5,5
Batha	5,8	5,2	5,2
Borkou-Ennedi-Tibesti	5,1	4,7	4,7
Chari Baguirmi	5,8	5,6	5,6
Guéra	6,2	5,8	5,8
Hadjer Lamis	5,9	5,6	5,6
Kanem	5,4	5,0	5,0
Lac	5,3	5,0	5,0
Logone Occidentale	6,0	5,6	5,6
Logone Orientale	6,1	5,9	5,9
Mandoul	6,0	5,6	5,6
Mayo Kebbi Est	6,9	6,2	6,2
Mayo Kebbi Ouest	7,2	6,8	6,8
Moyen Chari	6,1	6,0	6,0
N'Djaména	5,3	5,1	5,1
Ouaddaï	5,4	5,0	5,0
Salamat	6,4	5,9	5,9
Sila	5,8	5,7	5,7
Tandjilé	6,6	6,4	6,4
Wadi Fira	5,7	5,2	5,2
Tchad	6,0	4,2	5,6

3.3.2.3 Evolution de la taille moyenne des ménages de 2003 à 2011

La taille moyenne des ménages est de 5,6 personnes, et environ un ménage sur cinq est dirigé par une femme. En 2009, la taille moyenne observée au RGPH2 (5,3) est plus faible que celle observée à l'ECOSIT3. La taille moyenne du ménage tchadien en 2003 était de 5,9 personnes. La taille moyenne du ménage est plus élevée chez les hommes chefs de ménage (environ 6 personnes par ménage) que chez les femmes chefs de ménage (environ 4 personnes par ménage) quel que soit l'année et l'opération de collecte statistique considérée.

Tableau 3.15: Evolution de la taille moyenne des ménages de 2003 à 2011

Source et année	Sexe du chef de ménage		Ensemble
	Masculin	Féminin	
ECOST2, 2003	6,3	4,0	5,9
RGPH2, 2009	5,8	3,6	5,3
ECOSIT3, 2011	6,0	4,2	5,6

CHAPITRE 4 : ETAT ET DYNAMIQUE DE LA PAUVRETE

L'approche de l'analyse abordée dans cette partie est celle qui synthétise les informations sur la pauvreté en un indicateur résumant les conditions de vie des ménages. Communément admis, les agrégats utilisés pour l'analyse de la pauvreté monétaire sont la consommation ou le revenu⁸. Dans cette enquête et conformément à la méthodologie utilisée lors de l'ECOSIT2, la consommation⁹ des ménages est retenue pour l'analyse de la pauvreté. Au moment de la collecte, les différentes dépenses de consommation des ménages ont été relevées. Celles-ci ont permis de construire la consommation totale des ménages considérée comme variable d'analyse de la pauvreté. A partir de ces données les indicateurs absolus et relatifs de la pauvreté ont été élaborés.

4.1 Analyse par l'approche relative

4.1.1 Définition des quintiles de pauvreté

Cette approche a pour but l'analyse de la pauvreté des ménages par le biais de cinq quintiles de dépenses. Les ménages du premier quintile sont les vingt (20) pourcent des ménages les plus pauvres. Au deuxième quintile, se trouvent les 20% suivant et ainsi de suite jusqu'au cinquième quintile où se trouvent les 20% de ménages les plus riches¹⁰. La répartition des individus dans les quintiles de bien-être permet de définir cinq classes qui vont de « plus pauvre » à « plus riche ». Les dépenses annuelles moyennes par tête varient de 66 321 FCA au premier quintile à 617 297 F CFA au cinquième et se chiffrent à 231 190 F CFA au niveau national. Autrement dit, les 20% ménages les plus pauvres dépensent en moyenne 66 321 FCFA par personne et par an tandis que les 20% plus riches dépensent en moyenne 617 297 FCFA et d'une manière générale, un ménage tchadien dépense en moyenne 231 190 FCFA.

La répartition de la consommation moyenne par tête d'individus dans les ménages au sein des cinq quintiles se présente comme suit:

Tableau 4.1: Répartition par quintile de bien être des dépenses annuelles moyennes par tête

Quintile	Appellation	Dépense moyenne par tête et par an
Premier (Q1)	Plus pauvre	66 321
Deuxième (Q2)	Moyen pauvre	120 634
Troisième (Q3)	Médian	233 661
Quatrième (Q4)	Moyen riche	295 872
Cinquième (Q5)	Plus riche	617 292
Ensemble		231 190

4.1.2 Quintiles de bien être et caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage

Le tableau 4.2 ci-dessous donne la structure des ménages par certaines caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage selon le quintile de bien-être. Les constats que l'on peut faire de ce tableau sont les suivants.

Du point de vue du sexe chef de ménage, d'une manière générale, les ménages dirigés par les hommes représentent 79,2% contre 20,8% pour ceux dirigés par les femmes. Selon les

⁸ Le revenu et la consommation ont des limites dans ces analyses. Toutefois ils sont privilégiés par rapport à d'autres mesures.

⁹ En raison de sa fiabilité comparativement à celle à la qualité des données sur le revenu qui sont instables et le plus souvent mal estimés.

¹⁰ La notion de richesse et de pauvreté est relative et se focalise sur la moyenne des dépenses de consommation.

quintiles de bien-être on note que la proportion des ménages dirigés par les femmes est relativement plus élevé que la moyenne dans le quatrième quintile (moyen riche : 22,5%) et dans le cinquième quintile (plus riche : 22,9%) ;

Selon l'âge du chef de ménage, on note que les ménages dont les chefs ont entre 25 et 44 ans représentent plus de la moitié des ménages (53%) suivis de ceux dont les chefs ont entre 45 et 64 ans (28,9%). Cependant, la répartition selon les quintiles de ces deux groupes de ménages indique que les proportions des ménages dont l'âge du chef est compris entre 25 et 44 ans ont tendance à augmenter des plus pauvres vers les moyens riches et inversement chez les ménages dont le chef a un âge compris entre 45 et 64 ans. Un autre fait marquant à relever est que les ménages dont les chefs sont jeunes (moins de 25 ans) sont plus représentatifs dans les quintiles de bien-être les plus élevés.

Tableau 4.2: Structure des ménages par caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage selon le quintile de bien-être

.Caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage	Quintile de bien-être					Ensemble
	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riche	
Sexe						
Masculin	81,6	80,3	79,3	77,5	77,1	79,2
Féminin	18,4	19,7	20,7	22,5	22,9	20,8
Grand groupe d'âge						
Moins de 25 ans	4,1	6,9	8,4	8,9	13,7	8,4
25 à 44 ans	51,2	52,3	52,1	55,5	54,1	53,0
44 à 64 ans	33,5	31,7	30,1	26,9	22,3	28,9
65 ans et plus	11,2	9,1	9,4	8,8	9,9	9,7
Tranche de taille						
1 personne	0,6	0,8	3,4	5,1	20,4	6,0
2 à 3 personnes	8,3	9,8	13,2	26,6	34,0	18,4
4 à 6 personnes	38,1	45,6	47,8	43,8	30,1	41,1
7 à 10 personnes	47,6	39,8	33,2	22,3	14,3	31,5
Plus de 10 personnes	5,4	4,0	2,4	2,3	1,2	3,1
Statut matrimonial						
Marié	86,3	84,3	83,2	79,4	74,5	81,6
Union libre	1,2	1,6	1,7	2,6	1,7	1,8
Célibataire	0,4	1,3	1,2	2,6	8,1	2,7
Veuf	7,0	8,5	8,5	10,6	10,9	9,1
Séparé	2,8	1,9	2,6	1,7	1,9	2,2
Divorcé	2,3	2,5	2,8	3,0	2,8	2,7
Lieu de résidence						
N'Djaména	0,8	3,0	5,9	12,5	22,6	8,9
Autres milieux urbains	4,1	8,4	10,5	12,0	17,2	10,5
Milieu rural	95,1	88,6	83,6	75,5	60,1	80,6
Ensemble	100	100	100	100	100	100

La considération de la taille des ménages indique que près de la moitié des ménages (41,1%) ont une taille comprise entre 7 et 10 personnes. Toutefois, cette proportion apparaît moins forte dans le quintile des plus riches (30,1%) que dans celui des plus pauvres (38,1%).

L'examen du tableau selon la situation matrimoniale du chef de ménage ne donne pas une information particulière par rapport à la répartition selon les quintiles de bien être. En effet, d'une manière générale, la structure des ménages selon le statut matrimonial du chef de ménage indique que 81,6% des ménages sont mariés et 9,1% sont veufs. Cette structure est presque la même pour tous les quintiles sauf chez les ménages plus pauvres où les veufs représentent 7%.

Selon le lieu de résidence des ménages, l'enquête révèle que la population tchadienne vit dans la plupart des cas en milieu rural (80,6%). Toutefois, cette proportion décroît des ménages les plus pauvres (95,1%) vers les ménages les plus riches (60,1%). Ce qui conforte l'idée selon laquelle la pauvreté au Tchad est plus un phénomène rural.

4.1.3 Quintiles de caractéristiques socioéconomiques du chef de ménage

Le tableau 4.3 de la page suivante présente la structure des ménages par certaines caractéristiques socioéconomiques (niveau d'instruction, situation d'activité, etc.) du chef de ménage selon les quintiles de bien-être. Il apparaît de ce tableau que :

Selon le niveau d'instruction du chef de ménage, on note que 62,2% des ménages sont dirigés par des personnes sans instruction ; ceux-ci sont suivis des ménages dont les chefs ont le niveau d'étude primaire (22,1%) et de ceux dont les chefs ont le niveau secondaire (11,7%).

L'observation selon les quintiles de bien-être (confère tableau 4.3) montre que les proportions des ménages dont les chefs n'ont aucun niveau ou le niveau primaire décroissent des ménages les plus pauvres (65,5% et 25,7% respectivement) vers les ménages les plus riches (55,6% et 18,7% respectivement). A l'inverse, la proportion des ménages dont le chef est de niveau secondaire augmente lorsqu'on part des ménages les plus pauvres (7,1%) vers les ménages les plus riches (17,5%). Il faut noter que les ménages dont les chefs sont de niveau d'étude professionnelle ou supérieure ne représentent que deux pourcent (2%) et ceux-ci sont plus représentatifs dans les ménages plus riches (1,8%) que dans les ménages les plus pauvres (0,0%).

Le tableau 4.3 révèle aussi que par rapport à la situation d'activité du chef de ménage, 70,8% des ménages étaient occupés au moment de l'enquête et 7,7% étaient au chômage (toutes catégories confondues). Les inactifs représentent 21,6% des ménages. Selon les quintiles de bien-être, il apparaît que les ménages occupés sont plus représentatifs dans les trois premiers quintiles (environ 73% dans chaque quintile).

Pour les ménages dont le chef a une occupation, la répartition par statut dans la profession montre que plus de trois chefs de ménage sur cinq sont installés à leur propre compte ou sont des patrons c'est-à-dire qu'ils emploient au moins une personne salariée et 17,2% touchent un salaire. Selon les quintiles de bien-être, on note que la proportion des ménages dont les chefs sont des salariés croît lorsque l'on part du quintile des plus pauvres (4,5%) vers les quintiles des plus riches (28,3%) et à l'inverse, la proportion des ménages dont les chefs sont soit apprentis soit aides familiaux décroît (23,6% chez les plus pauvres et 10,5% chez les plus riches).

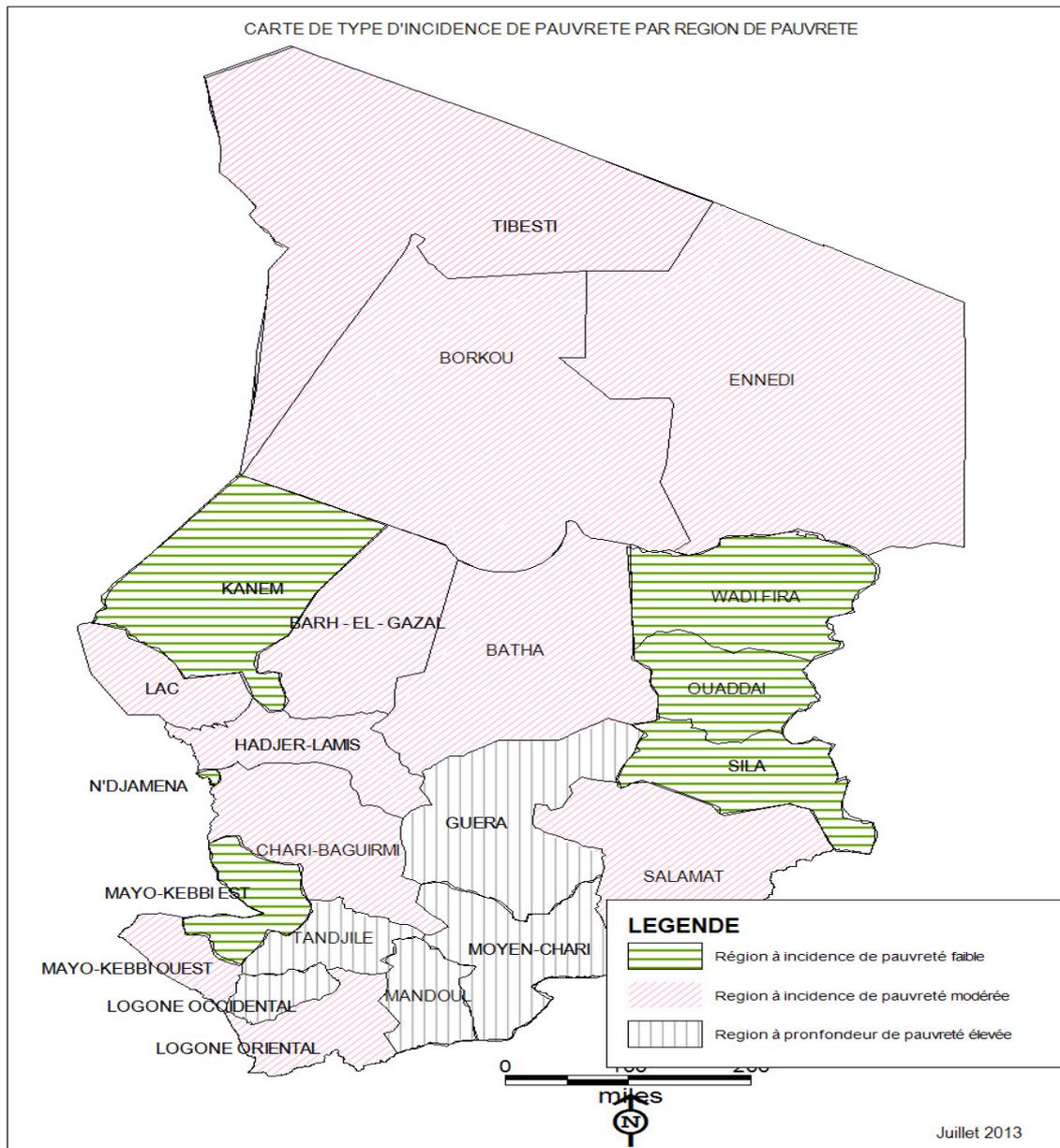
Par rapport à la catégorie socio-économique des chefs de ménage occupés, on note aussi que plus d'un ménage sur deux (52%) est un indépendant agricole et 17,1% sont des indépendants non agricoles. Selon les quintiles de bien-être, la proportion des indépendants agricoles décroît des premiers quintiles vers les derniers quintiles.

Tableau 4.3: Structure des ménages(%) par caractéristique socioéconomique du chef de ménage selon le quintile de bien-être

Caractéristiques socioéconomiques du chef de ménage	Quintile de bien-être					Ensemble
	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riche	
Niveau d'instruction						
Sans instruction	65,5	63,5	65,0	61,1	55,6	62,2
Ecole coranique	1,5	1,8	2,6	2,1	2,5	2,1
Primaire	25,7	24,3	21,5	20,2	18,7	22,1
Secondaire	7,1	9,9	10,0	13,8	17,5	11,7
Professionnel	0,0	0,2	0,3	0,7	1,8	0,6
Supérieur	0,1	0,3	0,6	2,1	3,9	1,4
Situation d'activité						
Actif occupé	73,5	72,0	73,0	67,9	67,6	70,8
Chômeur au sens du BIT	5,5	4,7	3,5	2,9	3,8	4,1
Chômeur découragé	3,7	2,9	3,4	4,0	3,8	3,6
Inactif	17,4	20,4	20,1	25,1	24,7	21,6
Statut dans la profession						
Patron, compte propre	71,9	74,2	71,7	66,0	61,2	69,1
Salarié	4,5	6,9	10,9	18,8	28,3	13,6
Apprenti, aide familial	23,6	18,9	17,3	15,2	10,5	17,2
Catégorie socio-économique						
Indépendant non agricole	7,5	12,6	18,9	22,4	25,1	17,1
Indépendant agricole	64,4	61,6	52,9	43,5	36,1	52,0
Salarié du public	0,8	1,6	3,9	8,7	13,7	5,6
Salarié du privé	3,3	3,7	6,5	9,6	12,7	7,1
Autres catégories	24,1	20,5	17,9	15,7	12,3	18,2
Branche d'activité						
Agriculture, sylviculture et cueillette	86,4	76,6	64,6	55,7	40,7	65,2
Elevage et chasse	1,5	2,4	4,2	3,0	3,1	2,8
Pêche	0,1	0,8	0,9	0,7	0,9	0,7
Activités extractives	0,0	0,1	0,0	0,5	0,7	0,3
Fabrication de produits alimentaires, boissons et tabac	0,9	1,3	3,1	2,8	2,5	2,1
Autres industries	3,1	2,9	2,8	4,1	3,7	3,3
Bâtiments et travaux publics	1,3	1,4	4,4	2,2	3,7	2,6
Commerce et réparation engins	2,2	6,1	9,2	9,8	16,8	8,7
Transport et entreposage	0,6	0,7	1,7	2,9	4,6	2,1
Hébergement et restauration	0,1	0,6	0,9	0,8	1,7	0,8
Autres services	3,9	7,1	8,1	17,5	21,7	11,4
Ensemble	100	100	100	100	100	100

Les branches d'activité dans lesquelles exercent les ménages occupés donnent des informations complémentaires par rapport à l'occupation des ménages. On note que près de deux ménages sur trois (65,2%) travaillent dans l'agriculture, la sylviculture ou vivent de la cueillette. Le commerce et la réparation de petits engins constitue la branche qui occupe les

ménages en second lieu (8,7%). Dans une moindre mesure, les bâtiments et travaux publics ainsi que les autres industries occupent certains ménages travailleurs pour des parts respectives de 2,6% et 3,3%. Selon les quintiles de bien-être, on note des fortes inégalités dans la répartition des ménages. Ceux exerçant dans l'agriculture, la sylviculture et la cueillette sont plus prédominants dans les ménages les plus pauvres (86,4) que dans les ménages les plus riches (40,7%). Par contre pour ceux de la branche « commerce et réparation engins », les proportions croissent avec le quintile de bien être. Ainsi, on passe de 2,2% du premier quintile à 16,8% au cinquième quintile.



4.1.4 Quintile de bien être et dépenses des ménages

Le tableau 4.4 donne la répartition de la dépense moyenne par tête par sexe, catégorie socioéconomique et lieu de résidence du chef de ménage selon les quintiles de bien-être. Il présente en outre l'écart relatif des dépenses entre les plus riches et les plus pauvres (Q5/Q1).

Tableau 4.4: Dépense moyenne annuelle par tête par certaines caractéristiques du chef de ménage selon le quintile de bien-être

Certaines caractéristiques	Quintiles de bien-être					Ensemble	Q5/Q1
	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riche		
Sexe du CM							
Masculin	66 058	121 135	233 317	294 972	624 049	229 098	9,4
Féminin	67 926	117 671	235 629	299 888	586 032	242 464	8,6
Catégorie socio-économique du CM							
Indépendant non agricole	66 032	124 963	232 476	294 200	618 164	283 058	9,4
Indépendant agricole	67 111	119 092	234 462	285 679	661 347	200 282	9,9
Salarié du public	66 622	136 388	237 742	309 408	616 640	392 792	9,3
Salarié du privé	77 164	122 035	239 618	319 059	647 519	315 150	8,4
Autres catégories	64 456	117 703	222 066	280 293	539 945	175 323	8,4
Lieu de résidence							
N'Djaména	89 607	145 961	265 324	332 568	693 431	440 026	7,7
Autres milieux urbains	71 738	121 651	230 334	291 942	563 688	291 626	7,9
Ensemble urbain	81 662	134 910	249 064	313 576	635 255	380 876	7,8
Milieu rural	65 886	119 586	231 216	290 120	603 194	202 720	9,2
Ensemble	66 321	120 634	233 661	295 872	617 297	231 190	9,3

D'une manière générale, on note que la dépense moyenne des ménages les plus riches est plus élevée que celle des plus pauvres (Q5/Q1). Elle représente 9,3 fois celle des plus pauvres. Ce rapport équivalait à 7,2 en 2003 et cela montre une fois de plus que les inégalités sont de plus en plus poussées entre les riches et les pauvres au Tchad. L'écart entre les dépenses moyennes dans les ménages les plus pauvres et les plus riches (Q5/Q1) est relativement élevé dans les ménages dirigés par les hommes (9,4 fois) que dans les ménages dirigés par les femmes (8,7 fois).

Par rapport à la catégorie socioéconomique du chef de ménage, on observe que les salariés du public comme du privé ont des dépenses moyennes annuelles par tête plus élevées que les autres catégories. Les indépendants agricoles ont en particulier les dépenses moyennes par tête les plus faibles. De plus, l'écart entre les dépenses des plus pauvres et des plus riches est plus important pour ces derniers.

Concernant le lieu de résidence des ménages, on note que les ménages urbains ont des niveaux de dépense moyenne annuelle plus élevés que les ménages vivant en milieu rural. Tout de même, on note que même si les inégalités sont presque partout élevées dans les lieux de résidence, celles du milieu rural sont plus poussées entre les plus riches et les plus pauvres (9,1 fois).

Le tableau 4.5 donne la répartition de la dépense totale de consommation des ménages par quintile de bien-être selon le lieu de résidence du chef de ménage.

Selon les données de l'enquête, dans la consommation totale des ménages du Tchad en 2011, les ménages les plus pauvres se contentent de 9% de la consommation totale soit à peine le dixième de celle-ci. Tandis que les plus riches détiennent près du tiers (29,9%). Cette situation est plus préoccupante lorsque l'on considère le lieu de résidence. A la capitale, les plus pauvres se retrouvent avec 0,7% de la consommation tandis que les plus riches se partagent les 55,3%. Les inégalités sont plus criantes entre les centres urbains et le milieu rural.

Tableau 4.5: Part en dépense totale annuelle des ménages par quintile de bien-être selon le lieu de résidence

Lieu de résidence	Quintile de dépenses totales					Total
	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riche	
N'Djaména	0,7	3,8	14,0	26,2	55,3	100
Autres milieux urbains	3,0	9,3	18,8	28,2	40,7	100
Ensemble urbain	2,3	7,1	16,2	27,0	50,8	100
Milieu rural	11,8	15,2	25,9	24,6	22,5	100
Ensemble	9,0	12,7	23,1	25,3	29,9	100

4.2 Pauvreté par l'approche absolue

Les dépenses de consommation collectées auprès des ménages au cours de l'enquête ont permis d'estimer un seuil de pauvreté. L'approche utilisée est celle des besoins nutritionnels essentiels d'un individu. Sur la base d'un besoin calorique de 2 400 Kcal par jour et par adulte, l'approche a permis de déterminer un seuil de pauvreté estimé à 237 942 FCFA par an et par personne soit 652 FCFA par jour et par personne. Cette dépense minimale est considérée comme le niveau qu'un individu doit atteindre pour ne pas être considéré comme pauvre. Les ménages sont ainsi caractérisés de pauvres y compris les individus qui y vivent lorsque leur dépense de consommation par tête et par an n'atteint pas 237 942 FCFA.

4.2.1 Analyse spatiale de la pauvreté

La carte ci-dessus donne la répartition des taux de pauvreté par région. Ces taux permettent de classer les régions en trois catégories dites pauvreté élevée (régions dont les taux sont plus élevés que la moyenne nationale), pauvreté modérée (régions à taux de pauvreté au tour de la moyenne nationale (46,7%) et pauvreté faible (régions à taux de pauvre plus faible que la moyenne). Ainsi, sont classées comme régions à taux pauvreté élevé (dans l'ordre du degré d'acquitté) les régions du Mandoul, du Guéra, du Logone Occidental, de la Tandjilé et dans une moindre mesure le Moyen Chari. Celles dites de pauvreté modérée sont le Lac, le Mayo Kebbi Ouest, le Hadjer Lamis, le Batha, le Salamat et le Logone Oriental. Les régions à taux de pauvreté faibles sont dans l'ordre N'Djaména, Ouaddaï, Kanem, Sila, Mayo Kebbi Est Wadi Fira, Chari Baguirmi et BET.

Le tableau 4.6 donne les caractéristiques de la pauvreté selon le lieu de résidence. Les taux de pauvreté (incidence) montrent que la pauvreté augmente rapidement lorsqu'on part de la capitale vers le milieu rural via les autres centres urbains. En effet, l'incidence de la pauvreté se situe à 11% au niveau de la capitale. Les proportions des pauvres dans les autres centres urbains (28,8%) et en milieu rural (52,5%) sont respectivement environ trois et cinq fois celle de la capitale.

La profondeur et la sévérité de la pauvreté montrent que non seulement la pauvreté est massive en milieu rural mais elle montre aussi que les inégalités sont importantes. En effet, la profondeur de la pauvreté qui mesure la distance moyenne des pauvres par rapport au seuil de pauvreté est 29,9% en milieu rural tandis qu'elle n'est que de 4,9% à N'Djaména et 14,4% dans les autres centres urbains. En outre il faut noter que le milieu rural a contribué à 91,8% à

la pauvreté nationale qui se situe à 46,7% alors que les autres centres urbains ont contribué à hauteur de 6,1%. La contribution¹¹ de la ville de N'Djaména reste très modeste (1,9%).

L'analyse au niveau régional fait ressortir que ce sont les régions du Mandoul (9,9%), du Logone Occidental (9,7%), du Logone oriental (8,4%), de la Tandjilé (7,4%) et du Guéra (7%) qui ont le plus contribué à la pauvreté au Tchad. Les régions dont leur contribution demeure faible sont la ville de N'Djaména (1,9%), le Borkou-Ennedi-Tibesti (1,6%) et le Barh El Gazel (1%).

Tableau 4.6: Indicateurs de pauvreté par région

Milieu et région de résidence	Incidence	Profondeur	Sévérité	Contribution
Lieu de résidence				
N'Djaména	11,0	4,9	2,4	1,9
Autres milieux urbains	28,8	14,4	7,8	6,3
Milieu rural	52,5	29,9	18,3	91,8
Milieu de résidence				
Urbain	20,9	10,2	5,4	8,2
Rural	52,5	29,9	18,3	91,8
Région de résidence				
Barh El Gazel	42,6	23,7	14,3	1,0
Batha	45,6	22,6	12,2	3,6
Borkou-Ennedi-Tibesti	41,8	21,7	12,1	1,6
Chari Baguirmi	41,1	22,4	12,9	5,0
Guéra	66,5	41,2	27,6	7,0
Hadjer Lamis	45,7	26,4	16,6	5,9
Kanem	34,8	19,4	11,7	2,8
Lac	46,3	23,9	13,2	3,5
Logone Occidental	66,4	40,4	26,2	9,7
Logone Oriental	48,6	26,9	15,9	8,4
Mandoul	70,9	43,9	28,6	9,9
Mayo Kebbi Est	38,2	20,9	12,3	6,0
Mayo Kebbi Ouest	47,4	24,9	13,9	6,6
Moyen Chari	61,4	36,2	22,8	6,2
N'Djaména	11,0	4,9	2,4	1,9
Ouaddai	34,8	17,9	10,0	4,8
Salamat	48,4	26,9	16,0	3,0
Sila	36,7	18,4	9,8	2,0
Tandjilé	65,3	37,5	23,0	7,8
Wadi Fira	38,4	20,4	12,0	3,2
Tchad	46,7	26,3	15,9	100

¹¹ Le poids des pauvres de la région dans l'ensemble des pauvres du pays

4.2.2 Incidence de la pauvreté selon certaines caractéristiques du chef de ménage

Le tableau 4.7 décrit le phénomène de la pauvreté suivant certaines caractéristiques du chef de ménage, notamment le sexe, le statut matrimonial, le groupe d'âges et la taille du ménage. Les leçons qu'on peut tirer selon chaque caractéristique sont décrites dans les paragraphes suivants.

Les ménages dirigés par les hommes sont enclin à être plus pauvres que ceux dirigés par les femmes. En effet, l'incidence de la pauvreté se situe à 47,4% pour les ménages dont le chef est un homme contre 42,6% pour ceux dont le chef de sexe féminin. Outre la profondeur et la sévérité de la pauvreté montrent que le degré de pauvreté est plus poussé chez les hommes que chez les femmes.

Selon le statut matrimonial du chef de ménage, on note que les ménages dirigés par les chefs séparés ou mariés sont plus pauvres que ceux dirigés par les chefs ayant autre statut (60,8% et 47,1% respectivement). De même, les degrés de pauvreté sont plus élevés chez eux. On notera au passage que les ménages dont les chefs sont en union libre sont moins pauvres que les autres.

Du point de vue d'âge du chef de ménage, les ménages dont les chefs sont âgés de 65 ans et plus sont plus pauvres (55,7%) que les autres et sont suivis de ceux âgés entre 44 et 64 ans (50,4%). On observe aussi que les ménages dont les chefs sont âgés de moins de 25 ans ont une incidence de la pauvreté plus faible (37%). Le constat général qu'on peut faire est que la pauvreté augmente avec l'âge du chef de ménage.

Tableau 4.7: Indicateurs de pauvreté selon certaines caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage

Caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage	Incidence	Profondeur	Sévérité	Contribution
Sexe				
Masculin	47,4	26,7	16,2	85,7
Féminin	42,6	23,9	14,4	14,3
Statut matrimonial				
Marié	47,1	26,7	16,2	89,0
Union libre	35,4	18,8	10,6	1,2
Célibataire	36,8	15,7	7,9	0,8
Veuf	43,1	23,8	14,1	5,5
Séparé	60,8	33,9	20,5	2,0
Divorcé	40,0	22,1	13,2	1,4
Ensemble	46,7	26,3	15,9	100
Grand groupe d'âge				
Moins de 25 ans	37,0	18,7	10,3	3,9
25 à 44 ans	43,8	25,1	15,2	50,3
44 à 64 ans	50,4	28,4	17,4	35,7
65 ans et plus	55,7	30,1	17,9	10,0

Tableau 4.7: Indicateurs de pauvreté selon certaines caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage

Caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage	Incidence	Profondeur	Sévérité	Contribution
Taille du ménage				
1 personne	10,9	3,4	1,5	0,3
2 à 3 personnes	23,7	11,3	6,1	4,2
4 à 6 personnes	41,9	22,6	13,3	32,6
7 à 10 personnes	53,7	31,0	19,0	53,7
Plus de 10 personnes	56,5	34,7	22,6	9,2
Ensemble	46,7	26,3	15,9	100

L'analyse selon la taille du ménage indique que la pauvreté ainsi que son degré augmentent graduellement avec la taille du ménage. En effet, d'un niveau de 10,9% dans les ménages d'une personne, la pauvreté atteint 53,7% dans les ménages de 7 à 10 personnes et 56,5% dans ceux de 11 personnes ou plus. Toutefois, ce sont les ménages dont les tailles sont comprises entre 4 à 6 personnes (32,6%) et 7 à 10 personnes (53,7%) qui contribuent le plus à la pauvreté.

4.2.3 Incidence de la pauvreté selon certaines caractéristiques socioéconomiques du chef de ménage

Le tableau 4.8 suivant donne les indicateurs de pauvreté selon le niveau d'instruction du chef de ménage et sa situation d'activité ainsi que le statut dans la profession et la catégorie socio-économique pour ceux qui sont en activité.

Tableau 4.8: Indicateurs de pauvreté par caractéristiques socioéconomiques du chef de ménage

Catégories socioéconomiques du chef de ménage	Incidence	Profondeur	Sévérité	Contribution
Niveau d'instruction				
Sans instruction	48,5	27,6	17,0	62,9
Ecole coranique	36,4	18,9	10,6	1,7
Primaire	52,1	29,5	17,9	26,7
Secondaire	34,0	17,6	9,7	8,4
Professionnel	9,7	4,9	2,5	0,1
Supérieur	7,6	3,5	1,7	0,2
Situation d'activité				
Actif occupé	47,1	26,6	16,2	74,6
Chômeur au sens du BIT	54,1	31,9	19,9	5,1
Chômeur découragé	47,1	27,6	16,9	3,1
Inactif	41,9	23,3	14,3	17,1
Ensemble	46,7	26,3	15,9	100
Statut dans la profession				
Patron, compte propre	48,5	27,4	16,6	72,0
Salarié	21,0	11,0	6,1	5,8
Apprenti, aide familial	61,0	35,4	22,2	22,2
Ensemble	47,1	26,6	16,2	100
Tchad	49,4	27,4	16,5	100

Tableau 4.8: Indicateurs de pauvreté par caractéristiques socioéconomiques du chef de ménage (suite)

Catégories socioéconomiques du chef de ménage	Incidence	Profondeur	Sévérité	Contribution
Statut dans la profession				
Patron, compte propre	48,5	27,4	16,6	72,0
Salarié	21,0	11,0	6,1	5,8
Apprenti, aide familial	61,0	35,4	22,2	22,2
Ensemble	47,1	26,6	16,2	100
Catégorie socio-économique				
Indépendant non agricole	29,1	15,8	8,8	10,3
Indépendant agricole	54,6	28,9	17,2	61,6
Salarié du public	11,6	6,0	3,4	1,4
Salarié du privé	26,8	12,9	7,4	3,6
Autres catégories	59,6	33,3	20,5	23,1
Branche d'activité				
Agriculture, sylviculture et cueillette	57,5	32,5	19,8	81,1
Elevage et chasse	41,6	28,4	16,5	2,4
Pêche	12,1	5,4	2,4	0,2
Activités extractives	16,0	6,7	2,6	0,1
Fabrication de produits alimentaires, boissons et tabac	30,3	21,8	12,5	1,1
Autres industries	45,0	20,6	11,9	2,8
Bâtiments et travaux publics	22,5	14,2	8,0	1,1
Commerce et réparation engins	26,0	9,7	5,2	4,8
Transport et entreposage	15,4	8,1	4,4	0,6
Hébergement et restauration	16,2	15,9	8,7	0,2
Autres services	22,4	11,4	6,3	5,6
Ensemble	49,4	27,4	16,5	100

Il ressort de ce tableau ci-dessus que selon le niveau d'instruction du chef de ménage, les ménages dirigés par les chefs qui ont un niveau primaire sont plus pauvres (52,1%) que les autres. Ceux-ci sont suivis des ménages dirigés par des chefs n'ayant aucun niveau scolaire (48,5%). Il est à noter que le degré de pauvreté est plus poussé dans ces deux catégories de ménages que chez les autres et elles contribuent les plus à la formation de la pauvreté nationale (26,7% et 62,9% respectivement).

Selon la situation d'activité du chef de ménage, on note que la pauvreté est plus prononcée chez les chômeurs au sens du BIT (54,1%). Les actifs occupés et chômeurs découragés, l'incidence de la pauvreté ont le même taux de pauvreté (47,1%) tandis que chez les inactifs, le taux de pauvreté est le plus bas (41,9%). On note par ailleurs que non seulement les chefs de ménages chômeurs au sens du BIT sont plus que les autres mais les inégalités sont plus poussées au sein d'eux que chez les autres (profondeur et sévérité plus élevées).

Considérant le statut dans la profession pour les chefs de ménage actifs occupés, le tableau révèle que les ménages dont les chefs sont des apprentis ou des aides familiaux ont des taux de pauvreté plus élevés (61%) que les autres. Ils sont suivis par les ménages dont le chef est un patron ou est installé à son propre compte (48,5%). Les ménages dont le chef est un salarié ont de taux de pauvreté plus modérés (21%).

Selon les branches d'activité du chef de ménage occupé, les ménages dont le chef exerce dans l'agriculture, la sylviculture ou dans la cueillette ont des taux de pauvreté plus élevés (57,5%). On note également que les ménages dirigés les chefs travaillant dans les bâtiments et travaux publics ont des taux de pauvreté relativement élevés. Les classes sociales travaillant dans la pêche semblent avoir de taux de pauvreté plus faibles (12,1%). D'une manière générale, les ménages qui ont contribué davantage à la pauvreté sont ceux dont le chef exerce dans l'agriculture, la sylviculture et la cueillette (81,1%).

4.3 Evolution de la pauvreté entre 2003 et 2011

Les deux enquêtes ECOSIT2 (2003) et ECOSIT3 (2011) ont été réalisées dans les mêmes conditions (du point de vue méthodologique, de la représentativité géographique que de la période de collecte). Ce qui rend comparable le profil de pauvreté élaboré en 2003 et celui élaboré en 2011. Ceci nous permet d'analyser la dynamique de la pauvreté entre ces deux dates.

On note d'une manière générale que la pauvreté a significativement baissé entre 2003 et 2011. Elle est passée de 55% à 46,7% soit 8,3 points de réduction de la pauvreté gagnés en huit années de politiques de lutte contre la pauvreté (soit une réduction d'un point en moyenne par an). Il faut noter qu'à l'élaboration de la stratégie nationale de réduction pauvreté deuxième génération (2008-2011), on projetait un niveau de 41% de taux de pauvreté en 2011. Cet objectif aurait pu être atteint si la SNRP2 a connu une mise en œuvre satisfaisante. En effet, les hypothèses de prévision tablaient sur la mise en place des infrastructures économiques dès les premières années de mise en œuvre de la SNRP2 (2008 et 2009) mais malheureusement ces années ont été perturbées par les événements malheureux qu'a connus le pays en 2008. Ce qui a nécessité des investissements de remplacement plutôt que des investissements complémentaires productifs qui auraient pu augmenter le stock de capital productif. La preuve est que les chantiers qui devraient démarrer en 2008/2009 pour avoir des effets d'entraînement sur d'autres secteurs n'ont pu terminer qu'en 2011 voir plus tard pour les autres (Raffinerie de Djermaya, Cimenterie de Baoré, usine de jus de fruits de Doba, relance de la filière textile à Sarh, modernisation de la mécanisation de l'agriculture, etc.).

La leçon fondamentale que l'on peut tirer de l'analyse dynamique de la pauvreté est que la pauvreté a diminué entre 2003 et 2011 cependant les inégalités se sont creusées davantage pour les populations pauvres en 2011. En effet, la profondeur et la sévérité se sont aggravées passant de 21,6% à 26,3% et de 10,8% à 15,9% respectivement.

Tableau 4. 9 : Evolution de la pauvreté entre 2003 et 2011 au Tchad

Indicateurs de pauvreté	ECOSIT2 2003	ECOSIT3 2011	VARIATION/ECART
Seuil de pauvreté (FCFA)	144 570	237 942	65%
Taux de pauvreté (%)	55,0	46,7	-8,3
Profondeur de la pauvreté (%)	21,6	26,3	4,7
Sévérité de la pauvreté (%)	10,8	15,9	5,1

4.3.1. Evolution de la pauvreté selon certaines caractéristiques du chef de ménage

L'analyse selon le sexe du chef de ménage renseigne que si la pauvreté a diminué dans chaque catégorie, le rythme de diminution est plus rapide dans les ménages dirigés par les femmes que dans ceux dirigés par les hommes. Du point de vue de la taille du ménage, on note que la pauvreté a diminué dans toutes les tranches. Cependant, dans les ménages de taille importante la baisse a été plus considérable que dans les ménages de petite taille. En effet, l'on note que dans les ménages de taille supérieure ou égale à 11 personnes, la baisse a été de 15 points alors que dans ceux de 2 à 3 personnes, la baisse n'a été que de 1,1 point. Selon le niveau d'instruction du chef de ménage, il ressort que quelque soit le niveau d'instruction, les

conditions de vie des ménages se sont améliorées. Toutefois, les ménages dont les chefs sont de niveau primaire, coranique ou secondaire voient leur condition de vie s'améliorer plus vite que les autres. Les incidences de la pauvreté ont baissé respectivement de 11,6, 12 et 8,1 points. Par contre, les ménages dirigés par les chefs ayant de niveau professionnel ou supérieur ont vu leur pauvreté s'améliorer très peu. La catégorie socioéconomique du chef de ménage donne des informations similaires. Les salariés du public semblent avoir bénéficié davantage des politiques mises en œuvre au cours de la période. Leur pauvreté a baissé de 17,5 points. Les indépendants agricoles comme non agricoles et les salariés du privé ont vu également leur niveau de pauvreté réduire mais moins vite que chez les salariés du public tandis que les autres catégories ont vu leur pauvreté augmenter de 20,1 points.

Tableau 4.10 : Evolution de la pauvreté entre 2003 et 2011 au Tchad, selon certaines caractéristiques du chef de ménage

VARIABLES	ECOSIT2 2003	ECOSIT3 2011	ECART
Sexe du chef de ménage			
Masculin	55,5	47,4	-8,1
Féminin	51,8	42,6	-9,2
Taille du ménage			
1 personne	13,4	10,9	-2,5
2 à 3 personnes	24,8	23,7	-1,1
4 à 6 personnes	46,3	41,9	-4,4
7 à 10 personnes	61,7	53,7	-8
11 personnes ou plus	71,5	56,5	-15
Niveau d'instruction du CM			
Sans instruction	54,9	48,5	-6,4
Ecole coranique	48	36,4	-11,6
Primaire	64,1	52,1	-12
Secondaire	42,1	34	-8,1
Professionnel	11,1	9,7	-1,4
Supérieur	11,1	7,6	-3,5
Catégorie socioéconomique du chef de ménage			
Indépendant non agricole	38,6	29,1	-9,5
Indépendant agricole	61,4	54,6	-6,8
Salarié du public	29,1	11,6	-17,5
Salarié du privé	29,1	26,8	-2,3
Autres catégories	39,5	59,6	20,1
TCHAD	55	46,7	-8,3

4.3.2. Evolution de la pauvreté dans les milieux et régions de résidence

Le tableau 4.11 ci-dessous montre que selon le lieu de résidence, la pauvreté a légèrement reculé aussi bien en milieu rural que dans les autres centres urbains. Cependant, elle a plus rapidement baissé dans la capitale entre 2003 et 2011. En effet, d'un niveau de 20,8% en 2003, elle est passée à 11% en 2011 soit une baisse de 9,8 points.

D'une manière générale, la pauvreté a pratiquement baissé dans toutes les régions sauf dans les régions du Logone Occidental (8,8 points), du Guéra (3,7 points), de la Tandjilé (3,2 points), du Sila (2,3 points), du Mandoul (1,6 point) et du Ouaddaï (0,4 point) où elle a au contraire augmenté. Cependant le rythme de diminution indique que certaines régions ont pu mieux s'en sortir que d'autres. On note dans l'ordre de diminution les régions du Mayo Kebbi Ouest (24,3 points), du Kanem (19,3 points), du Wadi-Fira (16,8 points), du Logone oriental (16,1 points), du Salamat (14,4 points), du Borkou-Ennedi-Tibesti (13,4 points) et du Barh El Gazel (11,5 points). Pour le reste des régions du pays, la diminution n'a guère atteint 10 points. Ce sont les régions du Batha, du Hadjer Lamis Guéra, du Lac, du Moyen Chari, du Chari Baguirmi et de la ville de N'Djaména.

Tableau 4.11 : Evolution de la pauvreté entre 2003 et 2011 au Tchad par milieu et région de résidence

Région /Milieu	Taux de pauvreté en 2003	Taux de pauvreté en 2011	Ecart
Milieu de résidence			
N'Djaména	20,8	11,0	-9,8
Autres centre urbains	34,2	28,8	-5,4
Milieu rural	58,4	52,5	-5,9
Région de résidence			
Barh El Gazel	54,1	42,6	-11,5
Batha	48,4	45,6	-2,8
Borkou-Ennedi-Tibesti	55,2	41,8	-13,4
Chari Baguirmi	49,6	41,1	-8,5
Guéra	62,8	66,5	3,7
Hadjer Lamis	49,6	45,7	-3,9
Kanem	54,1	34,8	-19,3
Lac	54,1	46,3	-7,8
Logone Occidental	57,6	66,4	8,8
Logone Oriental	64,7	48,6	-16,1
Mandoul	69,3	70,9	1,6
Mayo Kebbi Est	71,7	38,2	-33,5
Mayo Kebbi Ouest	71,7	47,4	-24,3
Moyen Chari	69,3	61,4	-7,9
N'Djaména	20,8	11,0	-9,8
Ouaddai	34,4	34,8	0,4
Salamat	62,8	48,4	-14,4
Sila	34,4	36,7	2,3
Tandjilé	62,1	65,3	3,2
Wadi Fira	55,2	38,4	-16,8
Tchad	55	46,7	-8,3

CHAPITRE 5: CONSOMMATION DES MENAGES ET PAUVRETE

Le présent chapitre traite de la consommation des ménages et des individus. Cette consommation englobe la dépense monétaire et la consommation non monétaire (autoconsommation des biens et services, transferts en nature, etc.). De même, la valeur d'usage du logement (valeur locative du logement occupé par leurs propriétaires) a été incorporée dans la consommation. Les dépenses liées au logement notamment les achats de briques, des tôles, etc. sont considérées comme des dépenses d'investissement et ne sont pas comptabilisées en dépenses de consommation. Le chapitre analyse dans un premier temps, les dépenses moyennes de consommation des ménages et en deuxième lieu la structure de ses dépenses. L'indicateur « consommation moyenne par tête » qui prend en compte l'effet taille de ménage est privilégié dans cette analyse car il fournit une bonne approximation de la dépense par tête.

5.1 Dépenses moyennes de consommation des ménages

La dépense totale moyenne de consommation par ménage et par an est estimée par ECOSIT3 à 1 490 510 FCFA, soit près de 124 209 FCFA par mois et par ménage. La dépense moyenne par tête est estimée à 231 190 FCFA par an, soit 19 266 FCFA par mois. Cette section analyse les dépenses totales moyennes et les dépenses moyennes par tête par milieu et région de résidence selon les quintiles de bien-être et le niveau de vie.

5.1.1 Dépenses moyennes par quintile de bien être

Le tableau 5.1 présente les dépenses totales moyennes de consommation des ménages par milieu et région de résidence selon les quintiles de bien-être. Dans l'ensemble, celles-ci décroissent systématiquement de la capitale vers les milieux ruraux en passant par les autres centres urbains. En effet, d'un niveau moyen de 2 779 288 FCFA par ménage et par an à N'Djaména, la dépense moyenne par ménage tombe à 1 312 402 FCFA dans les milieux ruraux du pays. Elle est donc deux fois plus élevée à N'Djaména que dans le milieu rural. Les inégalités, mesurées par les rapports Q5/Q1, sont très fortes au sein de chaque milieu de résidence. En effet, pour les ménages qui résident à N'Djaména, la dépense moyenne par ménage des plus riches est 4 fois supérieure à celle des plus pauvres.

L'autre constat est que parmi les ménages les plus pauvres, ceux de la capitale N'Djaména ont une dépense par ménage supérieure à ceux de tout le reste du pays.

Hormis N'Djaména, parmi les ménages les plus pauvres, ceux du Moyen-Chari ont des dépenses moyennes par ménage les plus basses suivis de ceux du Wadi Fira et du Logone Occidental. Parmi les ménages les plus riches, les dépenses moyennes par ménage sont plus élevées dans le Hadjer Lamis, le Wadi Fira et le BET, exception faite de N'Djaména. Les inégalités, mesurées par les rapports Q5/Q1, sont très fortes dans les régions du Hadjer Lamis et du Wadi Fira. Du fait que la région du Wadi Fira se trouve aussi bien parmi les ménages les plus pauvres en ce qui concerne les dépenses par ménage les plus basses et parmi les ménages les plus riches en ce qui concerne les dépenses par ménage plus élevées, les inégalités sont plus marquées dans cette région que dans les autres, hormis Hadjer Lamis.

Tableau 5.1 : Dépense totale moyenne annuelle du ménage, par milieu et région de résidence selon le quintile de bien être

	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riche	Ensemble	Q5/Q1
Milieu de résidence							
Urbain	602 347	1 011 493	1 855 900	2 210 211	3 557 426	2 279 516	4,8
Rural	530 818	852 148	1 642 802	1 872 355	3 092 591	1 312 402	4,8
Lieu de résidence							
N'Djaména	787 345	1 220 963	2 076 902	2 380 206	3 892 701	2 779 288	4,1
Autres milieux urbains	566 050	933 790	1 697 990	2 050 784	3 128 600	1 882 663	4,5
Rural	530 818	852 148	1 642 802	1 872 355	3 092 591	1 312 402	4,8
Région de résidence							
Barh El Gazal	509 402	1 121 430	1 743 666	2 243 721	2 887 114	1 655 513	5,4
Batha	479 314	833 576	1 327 131	1 549 256	2 094 527	1 187 104	3,4
Borkou-Ennedi-Tibesti	651 820	961 698	1 688 459	2 029 674	3 088 490	1 743 011	3,5
Chari Baguirmi	594 161	821 931	1 717 130	1 843 210	2 389 755	1 388 255	2,9
Guéra	468 517	718 599	1 529 942	1 788 021	2 565 982	976 568	4,2
Hadjer Lamis	574 305	1 068 377	1 894 524	2 120 303	5 459 347	1 931 865	7,9
Kanem	484 369	894 044	1 709 799	2 024 989	2 857 388	1 678 688	5,3
Lac	491 009	887 668	1 396 214	1 422 857	1 677 111	1 109 040	2,8
Logone Occidentale	466 689	773 897	1 396 008	1 869 797	3 060 522	1 001 771	4,5
Logone Orientale	496 683	784 842	2 052 785	2 377 183	2 914 097	1 494 720	5,0
Mandoul	590 384	831 114	1 616 608	1 636 175	2 289 660	956 890	2,8
Mayo Kebbi Est	543 327	733 587	1 491 190	1 690 975	3 173 789	1 478 704	4,9
Mayo Kebbi Ouest	639 785	1 089 118	2 232 654	2 174 189	2 790 771	1 632 012	3,5
Moyen Chari	455 014	843 156	1 534 083	1 753 182	2 392 611	1 074 265	4,0
N'Djaména	787 345	1 220 963	2 076 902	2 380 206	3 892 701	2 779 288	4,1
Ouaddai	545 503	801 310	1 467 923	1 735 184	2 849 884	1 532 000	4,8
Salamat	520 753	843 339	1 599 865	1 748 548	2 176 037	1 234 613	3,2
Sila	573 092	850 528	1 416 892	1 790 397	2 723 021	1 434 977	4,1
Tandjilé	589 888	938 118	1 605 365	2 055 156	3 837 936	1 227 948	5,5
Wadi Fira	477 440	740 889	1 251 775	1 941 777	3 932 106	1 753 684	7,3
Tchad	534 361	871 476	1 680 843	1 962 810	3 289 419	1 490 510	5,0

5.1.2 Dépenses moyennes par niveau de vie

Le tableau 5.2 présente la distribution spatiale de la dépense totale moyenne par ménage pauvre et non pauvre. Les écarts relatifs montrent que la dépense totale moyenne par ménage des ménages non pauvres est plus de 3 fois supérieure à celle des pauvres. En effet, le niveau de dépense totale moyenne dans les ménages pauvres est de 690 290 FCFA tandis qu'il est de 2 190 693 FCFA dans les ménages non pauvres.

Par ailleurs, au sein même des pauvres, des inégalités se constatent entre les régions. En effet, la dépense totale moyenne annuelle par ménage des pauvres de N'Djaména est pratiquement le double de celle des pauvres du milieu rural. L'analyse selon la région de résidence révèle que la dépense totale moyenne annuelle par ménage pauvre la plus élevée est celle de la région du BET et la plus faible est celle des pauvres de la région du Guéra, hormis N'Djaména, la capitale. Une autre observation que l'on peut faire selon les dépenses totales

par région est que les pauvres de la région du Wadi Fira dépensent en moyenne le quart de celle des non pauvres.

Tableau 5.2 : Dépense totale moyenne annuelle du ménage, par milieu et région de résidence selon le niveau de vie

Milieu et région de résidence	Pauvre (A)	Non pauvre (B)	Ensemble	B/A
Milieu de résidence				
Urbain	874 249	2 650 723	2 279 516	3,0
Rural	673 757	2 017 812	1 312 402	3,0
Lieu de résidence				
N'djamena	1 104 501	2 986 035	2 779 288	2,7
Autres milieux urbains	804 401	2 318 027	1 882 663	2,9
Rural	673 757	2 017 812	1 312 402	3,0
Région de résidence				
Barh El Gazel	837 989	2 261 403	1 655 513	2,7
Batha	709 984	1 587 219	1 187 104	2,2
Borkou-Ennedi-Tibesti	839 179	2 392 211	1 743 011	2,9
Chari Baguirmi	710 744	1 861 614	1 388 255	2,6
Guéra	542 737	1 838 784	976 568	3,4
Hadjer Lamis	785 692	2 896 523	1 931 865	3,7
Kanem	713 028	2 194 331	1 678 688	3,1
Lac	723 116	1 441 669	1 109 040	2,0
Logone Occidentale	577 070	1 842 489	1 001 771	3,2
Logone Orientale	643 998	2 298 016	1 494 720	3,6
Mandoul	657 036	1 688 930	956 890	2,6
Mayo Kebbi Est	640 250	1 996 181	1 478 704	3,1
Mayo Kebbi Ouest	881 792	2 307 453	1 632 012	2,6
Moyen Chari	618 318	1 800 741	1 074 265	2,9
N'Djaména	1 104 501	2 986 035	2 779 288	2,7
Ouaddai	707 712	1 972 011	1 532 000	2,8
Salamat	678 185	1 757 387	1 234 613	2,6
Sila	733 009	1 842 187	1 434 977	2,5
Tandjilé	741 531	2 144 329	1 227 948	2,9
Wadi Fira	599 684	2 472 031	1 753 684	4,1
Tchad	690 290	2 190 693	1 490 510	3,2

5.2 Structure des dépenses

Dans cette section, la structure des dépenses est analysée selon le milieu de résidence, la catégorie socio-économique, la catégorie socioprofessionnelle et selon le sexe du chef de ménage.

5.2.1 Structures des dépenses par poste selon les quintiles de bien être.

Les dépenses alimentaires intègrent les dépenses d'alimentation (alimentation et boissons non alcoolisées), de boissons alcoolisées et tabac, et les dépenses d'hôtel et de restauration, ainsi

que l'autoconsommation des produits alimentaires. Elles constituent le poste de dépense le plus important dans les dépenses totales annuelles des ménages, soit 68,1%. Les dépenses d'alimentation et boissons non alcoolisées à elles seules comptent pour 64,2%. L'ensemble des dépenses non alimentaires et d'autofourniture représente 31,9% des dépenses totales. Les plus importantes sont les dépenses d'habillement et de chaussures (9,2%), les dépenses d'ameublement, articles de ménages et entretien courant (7,8%) et les dépenses de logement, eau, électricité et gaz (5,5%).

Ces dépenses varient légèrement selon les quintiles de bien-être (Tableau 5.3), mais la différence est marquée dans les quintiles extrêmes. Les plus riches consacrent 66,4% de leurs dépenses en alimentation tandis que les plus pauvres n'en consacrent que 60,6%. Il en est de même pour l'habillement et chaussures (respectivement 9,4% et 8,2%). Par ailleurs, on constate que les parts des dépenses de communication et télécommunication et celles des loisirs et sports augmentent graduellement lors que l'on part des plus pauvres vers les plus riches.

Tableau 5.3 : Structure des dépenses annuelles par poste selon le quintile de bien-être

Poste de dépenses	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riche	Ensemble
Alimentation et boissons non alcoolisées	60,6	63,2	65,7	66,8	66,4	64,2
Boissons alcoolisées et tabac	4,1	3,7	3,4	2,2	2,9	3,3
Habillement et chaussures	8,2	9,8	9,6	9,3	9,4	9,2
Logement, eau, électricité, gaz	5,2	6,0	5,2	5,6	5,4	5,5
Ameublement, articles de ménages et entretien courant	13,4	8,2	5,9	5,1	3,4	7,8
Santé et hygiène	2,9	3,1	3,4	3,7	3,1	3,2
Transport et déplacement	0,7	0,7	0,8	1,1	1,4	0,9
Communication et télécommunication	0,3	0,6	1,3	1,2	2,0	1,0
Loisirs et sports	0,6	0,9	1,0	1,1	1,8	1,0
Enseignement	1,6	1,3	1,3	1,1	1,4	1,3
Hôtels et restaurants	0,4	0,5	0,5	0,6	0,9	0,6
Biens et services divers	2,0	2,0	2,1	2,1	2,0	2,0
Total	100	100	100	100	100	100

5.2.2 Structures des dépenses par poste selon le niveau de vie des ménages

La structure des dépenses comparée entre pauvres et non pauvres (tableau 5.4) indique que la part des dépenses d'alimentation des pauvres est de 4 points moins élevés que celle des non pauvres. Qu'il s'agisse des pauvres relatifs ou absolus, la leçon qu'on peut tirer est que les pauvres n'ayant pas assez de revenu ne peuvent arbitrer entre les différents postes de dépenses. Les dépenses effectuées par presque tous les ménages sont l'alimentation et boissons non alcoolisées, habillement et chaussures, logement, eau, électricité et gaz et ameublement, articles de ménages et entretien courant. D'une manière générale, les postes de dépenses les plus importants dans les ménages tchadiens sont dans l'ordre alimentation et boisson non alcoolisée (65,8%), habillement et chaussures (9,3%), logement, eau, électricité et gaz (5,4) et ameublement, articles de ménages et entretien courant (5,3%).

Il convient de noter que les dépenses non alimentaires effectuées par les ménages pauvres constituent des dépenses essentielles ou prioritaires en biens non alimentaires. Cependant, on constate que les ménages pauvres allouent plus de leurs ressources (9,7%) aux dépenses d'ameublement, d'articles de ménages et d'entretien courant que les non pauvres (4,2%).

La structure des dépenses que présente l'enquête est l'une des caractéristiques des pays en développement. En effet, ceux-ci consacrent en général plus de deux tiers de leurs ressources à leur consommation alimentaire.

Tableau 5.4 : Structure des dépenses annuelles par poste selon le niveau de vie

Poste de dépenses	Pauvre	Non pauvre	Ensemble
Alimentation et boissons non alcoolisées	61,8	66,3	64,2
Boissons alcoolisées et tabac	3,9	2,8	3,3
Habillement et chaussures	8,9	9,4	9,2
Logement, eau, électricité, gaz	5,6	5,4	5,5
Ameublement, articles de ménages et entretien courant	11,0	5,0	7,8
Santé et hygiène	3,0	3,4	3,2
Transport et déplacement	0,7	1,1	0,9
Communication et télécommunication	0,4	1,4	1,0
Loisirs et sports	0,7	1,2	1,0
Enseignement	1,4	1,2	1,3
Hôtels et restaurants	0,5	0,6	0,6
Biens et services divers	2,0	2,1	2,0
Dépense annuelle totale du ménage	100	100	100

5.2.3 Structures des dépenses par poste selon la résidence

D'après le tableau 5.5, on observe une légère variation des dépenses alimentaires en fonction du lieu de résidence. Celles-ci augmentent lorsqu'on va de la capitale vers le milieu rural. En effet, elles représentent en moyenne 57,0% des dépenses à N'Djaména et 68,6% en milieu rural.

Si les dépenses allouées aux boissons et tabac paraissent relativement faibles dans les autres milieux de résidence, elles semblent constituer un poste de dépenses relativement important dans le rural. En effet, elles représentent 3,3% des dépenses et occupent le cinquième rang.

Pour les dépenses non alimentaires, les postes les plus importants, après l'alimentation, sont habillement et chaussures, et logement, eau et électricité. Il faut noter que les dépenses d'éducation restent très faibles d'une manière générale (1,3%) et varient selon le milieu de résidence (3,1% à N'Djaména et 0,7% dans le milieu rural). Les dépenses de santé représentent 3,2% de l'ensemble des dépenses. Il faut noter aussi par ailleurs que les dépenses de communication représentent une infime partie des dépenses des ménages au Tchad (1,5%).

Tableau 5.5 : Structure des dépenses par poste selon le milieu de résidence

Poste de dépenses	Lieu de résidence			Milieu de résidence		Tchad
	N'Djaména	Autres milieux urbains	Rural	Urbain	Rural	
Alimentation et boissons non alcoolisées	57,8	60,6	65,3	59,4	65,3	64,2
Boissons alcoolisées et tabac	1,4	2,3	3,6	1,9	3,6	3,3
Habillement et chaussures	11,6	9,2	8,9	10,3	8,9	9,2
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	9,6	9,5	4,6	9,5	4,6	5,5
Ameublement, articles de ménages et entretien courant	4,2	5,9	8,4	5,2	8,4	7,8
Santé et hygiène	3,6	3,3	3,2	3,4	3,2	3,2
Transport et déplacement	1,3	1,2	,8	1,3	,8	,9
Communication et télécommunication	2,4	2,1	,7	2,2	,7	1,0
Loisirs et sports	1,7	1,0	,9	1,3	,9	1,0
Enseignement	3,2	2,3	1,0	2,7	1,0	1,3
Hôtels et restaurants	1,8	,8	,4	1,3	,4	,6
Biens et services divers	1,4	1,7	2,1	1,6	2,1	2,0
Total	100	100	100	100	100	100

5.2.4 Structures des dépenses par poste selon les caractéristiques du chef de ménage

D'après le tableau ci-dessous, on observe une légère variation des dépenses alimentaires en fonction du sexe du chef de ménage : 65,5% des dépenses dans les ménages dirigés par les hommes contre 67,3% des dépenses pour ceux ayant pour chef une femme. Selon le niveau d'instruction, on a par ordre d'importance des dépenses alimentaires, les dépenses des sans niveau (69%), primaire (66,4%), secondaire (63,4%), professionnel (60,4%) et supérieur (58%). Elle diminue au fur et à mesure que le niveau d'instruction du chef de ménage augmente.

Tableau 5.6 : Structure des dépenses par poste selon les caractéristiques du chef de ménage

Postes de dépenses	Sexe		Niveau d'instruction						Ensemble
	M	F	Sans instruction	Ecole coranique	Primaire	Secondaire	Professionnel	Supérieur	
Alimentation et boissons non alcoolisées	63,8	66,6	66,7	67,3	60,5	60,0	57,9	53,3	64,2
Boissons alcoolisées et tabac	3,8	0,7	2,1	1,5	6,0	5,0	1,6	2,9	3,3
Habillement et chaussures	9,3	8,4	9,2	9,8	9,1	8,7	9,0	11,0	9,2
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	5,4	6,1	5,1	3,9	5,4	7,0	10,7	10,3	5,5
Ameublement, articles de ménages et entretien courant	7,4	9,5	8,3	7,0	7,7	6,0	3,8	4,4	7,8
Santé et hygiène	3,3	2,8	3,1	3,2	3,8	3,0	2,3	2,7	3,2
Transport et déplacement	0,9	,7	,8	,7	1,0	1,2	1,3	1,6	,9

Postes de dépenses	Sexe		Niveau d'instruction						Ensemble
	M	F	Sans instruction	Ecole coranique	Primaire	Secondaire	Professionnel	Supérieur	
Communication et télécommunication	1,0	0,7	0,8	1,4	0,9	1,5	2,4	3,8	1,0
Loisirs et sports	1,0	0,9	0,8	1,7	1,3	1,1	1,6	1,9	1,0
Enseignement	1,3	1,4	0,9	1,1	1,6	2,4	4,8	5,3	1,3
Hôtels et restaurants	0,6	0,3	0,4	0,3	0,6	1,0	1,3	0,8	0,6
Biens et services divers	2,1	1,9	1,8	2,2	2,1	3,0	3,3	2,1	2,0
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

5.2.5 Structures des dépenses par poste selon les catégories socioéconomiques du chef de ménage

Indépendamment de la catégorie socio-économique du chef de ménage, il ressort du tableau 5.7 ci-dessous que plus de la moitié des dépenses totales est consacrée aux dépenses alimentaires. Toutefois selon les catégories socioéconomiques, on note que la part des dépenses alimentaires la plus importante est observée chez les indépendants agricoles (69,3%) la plus faible chez les salariés du privé (59,8%).

Pour ce qui est des dépenses non alimentaires, les dépenses les plus importantes sont les dépenses d'habillement et de chaussures. Viennent en suite les dépenses d'ameublement, d'articles ménagers et entretien courant et les dépenses de logement, d'eau, d'électricité, gaz et autres combustibles.

Tableau 5.7 : Structure des dépenses par poste selon la catégorie socioéconomique du chef de ménage

Poste de dépenses	Indépendant non agricole	Indépendant agricole	Salarié du public	Salarié du privé	Autres catégories	Ensemble
Alimentation et boissons non alcoolisées	62,3	64,4	60,6	59,6	64,5	63,5
Boissons alcoolisées et tabac	2,6	3,9	3,2	2,9	4,4	3,7
Habillement et chaussures	9,7	9,1	9,6	9,6	8,5	9,1
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	7,3	5,0	8,3	8,0	5,0	5,8
Ameublement, articles de ménages et entretien courant	6,1	8,2	4,4	5,9	9,0	7,6
Santé et hygiène	3,6	3,3	2,6	2,9	3,4	3,3
Transport et déplacement	1,1	0,8	1,5	1,9	0,5	0,9
Communication et télécommunication	1,5	0,6	2,9	2,0	0,5	1,0
Loisirs et sports	1,1	1,0	1,7	1,4	0,8	1,1
Enseignement	1,6	1,1	2,9	1,7	1,2	1,4
Hôtels et restaurants	1,2	0,4	0,7	1,5	0,5	0,6
Biens et services divers	2,1	2,1	1,7	2,7	1,6	2,0
Total	100	100	100	100	100	100

CHAPITRE 6: BESOINS ESSENTIELS ET PAUVRETE

Certaines dépenses telles que l'alimentation, le logement, les soins de santé et l'instruction des ménages sont nécessaires à la satisfaction des besoins de base de l'être humain. Une gamme d'informations relatives à ces dépenses relevées ainsi que les autres dépenses dépendant davantage des modes de vie en société telles que les télécommunications, les loisirs, etc. ont été collectées dans le cadre de cette enquête. Le présent chapitre traite essentiellement de l'instruction-formation ainsi que de la santé en rapport avec le niveau de vie des ménages.

6.1 Instruction-formation et pauvreté

Les niveaux d'alphabétisation et d'instruction constituent des indicateurs clés retenus dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Ils traduisent la capacité de la population à comprendre et à interpréter les différents messages véhiculés par les programmes de développement. En rapport avec la pauvreté, l'analyse de l'instruction-formation porte sur : l'alphabétisation ; la scolarisation ; le niveau d'étude atteint ; le temps d'accès à une école ; la fréquentation scolaire selon le type d'établissement ; la fréquentation scolaire selon le type d'enseignement ; la raison de non fréquentation scolaire et les dépenses d'éducation.

6.1.1. Alphabétisation

Le niveau d'alphabétisation des membres du ménage est mesuré par le fait de savoir lire et écrire une phrase simple dans l'une des langues nationales (Sara, Ngambaye, Moundang, etc.) ou dans une langue étrangère (français, anglais, arabe, allemand, espagnol, etc.). Il s'agit de connaître l'aptitude à lire et à écrire de la personne dans une langue quelconque. On dit qu'une personne sait lire et écrire dans une langue donnée, lorsqu'elle peut exprimer une pensée sous forme écrite dans cette langue. Toutefois, une personne qui sait seulement lire (le coran ou la bible, par exemple, parce que les textes ont été appris par cœur), sans savoir écrire, est considérée comme analphabète. La langue d'alphabétisation dominante reste le français suivie de l'arabe.

6.1.1.1 Alphabétisation et pauvreté selon le milieu de résidence

Dans l'ensemble, les données du tableau 6.1 révèlent un taux d'alphabétisation des adultes de 15 ans et plus de 26,8% (si l'on ne tient compte que du français et de l'arabe, ce taux se situe à 26,5%). Il était de 32,9% à ECOSIT2.

Les pauvres alphabétisés représentent 23,2% et les non pauvres alphabétisés 29,7%. Selon le milieu de résidence, le taux d'alphabétisation des adultes est de 49,5% en milieu urbain contre 21,1% pour les zones rurales, soit un écart de 28 points en défaveur du milieu rural.

La différenciation selon le sexe fait apparaître que 39% des hommes sont alphabétisés (41% pour les non pauvres et 36,4% pour les pauvres) contre 16,6% pour les femmes. Les femmes non pauvres alphabétisées représentent 20,2% et les femmes pauvres 12,1%.

Tableau 6.1 : Taux d'alphabétisation des 15 ans et plus par milieu de résidence selon le sexe et le niveau de vie (%)

Milieu de résidence	Hommes			Femmes			Ensemble		
	Non pauvres	Pauvres	Total	Non pauvres	Pauvres	Total	Non pauvres	Pauvres	Total
Urbain	62,9	52,4	60,9	41,7	26,1	38,6	52,1	38,9	49,5
Rural	31,2	34,7	33,0	12,2	10,8	11,5	20,7	21,6	21,1
Ensemble	41,0	36,4	39,0	20,2	12,1	16,6	29,7	23,2	26,8

6.1.1.2 Alphabétisation et pauvreté selon la région de résidence

Le niveau d'alphabétisation varie considérablement d'une région à une autre. Les taux d'alphabétisation les plus élevés sont observés dans les régions de N'Djaména (53,5%), du Mayo Kebbi Ouest (46,7%), du Moyen Chari (38,9%), du Mandoul (34,5%), du Mayo Kebbi Est (34,3%), du Logone Oriental (34%) et du Logone Occidental (31,8%). A l'inverse, les régions de Hadjer Lamis (7,2%), du Kanem (7,4%), du Lac (8,6%) ainsi que le Chari Baguirmi (8,8%) connaissent les taux d'alphabétisation les plus faibles.

Tableau 6.2 : Taux d'alphabétisation des 15 ans et plus par région de résidence selon le sexe et le niveau de vie (%)

Région	Hommes			Femmes			Ensemble		
	Non pauvres	Pauvres	Total	Non pauvres	Pauvres	Total	Non pauvres	Pauvres	Total
Barh El Gazel	30,5	13,6	23,3	4,5	10,0	6,9	16,4	11,6	14,3
Batha	27,6	28,0	27,7	9,5	7,6	8,7	17,1	16,4	16,8
Borkou-Ennedi-Tibesti	33,7	14,8	25,4	11,6	6,0	9,5	21,2	10,4	16,8
Chari Baguirmi	16,2	8,1	13,3	6,8	0,9	4,5	11,5	4,3	8,8
Guéra	35,9	26,4	29,7	10,7	11,6	11,3	22,1	18,3	19,6
Hadjer Lamis	11,1	13,5	12,2	4,2	1,5	2,9	7,6	6,8	7,2
Kanem	12,9	10,4	11,9	4,0	3,8	3,9	7,7	6,8	7,4
Lac	14,4	14,0	14,2	3,9	3,3	3,6	8,5	8,6	8,6
Logone Occidental	50,2	47,7	48,7	26,9	14,1	18,8	37,4	28,4	31,8
Logone Oriental	56,2	56,6	56,3	19,2	12,4	16,0	36,0	31,8	34,0
Mandoul	52,3	44,2	47,0	28,6	22,6	24,5	39,9	31,9	34,5
Mayo Kebbi Est	53,4	47,9	51,2	25,8	14,6	21,5	37,6	29,1	34,3
Mayo Kebbi Ouest	65,8	62,9	64,4	35,1	26,9	31,6	48,6	44,4	46,7
Moyen Chari	58,0	51,1	54,2	34,5	18,4	24,9	46,3	33,3	38,9
N'Djaména	63,8	56,6	63,0	45,9	23,3	43,7	54,9	41,4	53,5
Ouaddai	22,9	17,3	21,0	9,6	4,4	7,9	15,6	10,5	13,9
Salamat	25,4	18,4	22,4	7,8	5,2	6,7	15,6	11,1	13,7
Sila	36,0	32,1	34,3	5,4	7,3	6,1	18,4	19,0	18,6
Tandjilé	39,4	46,2	43,6	25,3	12,6	17,7	31,6	28,2	29,5
Wadi Fira	26,5	18,9	23,4	7,7	1,4	5,5	15,5	9,6	13,3
Ensemble	41,0	36,4	39,0	20,2	12,1	16,6	29,7	23,2	26,8

6.1.2 Scolarisation

Il s'agit d'aborder dans cette partie, la fréquentation scolaire de l'école primaire (taux brut de scolarisation dans le fondamental) et la scolarisation des enfants en âge d'aller à l'école primaire (taux net de scolarisation).

6.1.2.1 Fréquentation scolaire de l'école primaire

La scolarisation se définit par rapport à la fréquentation d'un établissement scolaire, public, privé ou communautaire, reconnu ou non par l'Etat. Elle se réfère aux enfants qui fréquentent un établissement primaire à plein temps. Pour la situation du Tchad, le taux brut de scolarisation au primaire observé est de 74,9% au cours de l'année scolaire 2010/2011. Il est très inégalement réparti entre milieu de résidence (71,0% en milieu rural et 93,9% en milieu urbain) et entre sexe (79,4% pour les garçons et 69,9% pour les filles).

Le taux brut de scolarisation au primaire est resté le même de 2003 à 2011 sur le plan national à savoir 74,9%. Il est passé de 64,8% en 2003 à 69,9% chez les filles, soit un bond de 5 points. Il a plutôt diminué chez les garçons passant de 84,7% en 2003 à 79,4% en 2011. Le taux brut de scolarisation au primaire par niveau de vie représente 74,8 % chez les pauvres et 75,1 % chez les non pauvres. Lorsque le taux brut de scolarisation excède 90% pour un cycle donné, on considère que le nombre de places occupées par les enfants se rapproche de l'accès universel à l'école pour la population en âge d'être scolarisée dans ce cycle et cela est observé pour le cycle primaire en 2011 chez les hommes non pauvres du milieu urbain (99,2%), pour l'ensemble des femmes du milieu urbain (90,9%) et plus généralement pour tous les enfants du milieu urbain (93,9%).

Tableau 6.3 : Taux brut de scolarisation dans le primaire selon le niveau de vie et le sexe par milieu de résidence (%)

Milieu de résidence	Hommes			Femmes			Ensemble		
	Non pauvres	Pauvres	Total	Non pauvres	Pauvres	Total	Non pauvres	Pauvres	Total
Urbain	99,2	88,8	96,8	81,5	81,5	90,9	96,5	85,2	93,9
Rural	70,2	80,5	76,0	66,2	66,2	65,4	67,5	73,8	71,0
Ensemble	77,6	81,2	79,4	67,5	67,5	69,9	75,1	74,8	74,9

Le tableau 6.4 donne les différents taux bruts de scolarisation au primaire par région de résidence des enfants enquêtés. Il apparaît de prime abord que 4 régions ont enregistré des taux supérieurs à 100%. Il s'agit du Moyen-Chari (113,5%), du Logone Occidental (106,3%) du Mandoul (102,7%) et du Logone Oriental (101,1%). Les 7 régions ci-dessous citées accusent des taux inférieurs à 50% : le Lac (22,3%), le Hadjer Lamis (24,4%), le Chari-Baguirmi (36,3%), l'Ouaddaï (40,3%), le Wadi Fira (43,2%) et le BET (46,2%). On observe par ailleurs que très peu de régions ont des taux de scolarisation qui avoisinent (à plus ou moins 10%) la moyenne nationale ; il n'y a que le Batha seul. Ceci signifie qu'il ya trop de disparités induites par le système éducatif tchadien.

L'examen selon le niveau de vie et le sexe fait ressortir essentiellement ce qui suit : les femmes pauvres les plus défavorisées avec un taux brut de scolarité primaire résident dans les régions du Ouaddaï (13,3%), du Lac (14,4%), du Hadjer Lamis (17,3%) et du Chari-Baguirmi (21,6%). Les enfants les plus enviés sont les garçons non pauvres des régions du Logone occidental (147,7%), du Moyen Chari (136,4%) et du Logone Oriental (124,2%) qui ont le taux brut de scolarisation primaire au delà de 100%.

Tableau 6.4 : Taux brut de scolarisation dans le primaire selon le niveau de vie et le sexe par région de résidence (%)

Région	Hommes			Femmes			Ensemble		
	Non pauvres	Pauvres	Total	Non pauvres	Pauvres	Total	Non pauvres	Pauvres	Total
Barh El Gazel	55,8	66,1	60,7	62,3	59,4	61,3	59,5	63,1	61,0
Batha	86,2	96,4	91,1	87,3	71,9	78,8	86,7	83,2	84,9
Borkou-Ennedi-Tibesti	64,9	31,7	53,6	44,3	25,2	36,4	56,6	28,6	46,2
Chari Baguirmi	49,7	30,9	40,1	37,3	21,6	31,6	43,3	27,5	36,3
Guéra	80,4	89,2	86,6	94,0	96,1	95,4	86,7	92,1	90,4
Hadjer Lamis	30,0	27,6	28,8	21,4	17,3	19,6	25,6	23,0	24,4
Kanem	39,7	32,5	37,2	38,9	54,8	43,7	39,4	40,2	39,6
Lac	18,4	18,4	18,4	37,9	14,4	26,2	28,0	16,4	22,3
Logone Occidental	147,7	103,2	115,9	109,9	89,0	95,7	128,7	96,6	106,3
Logone Oriental	124,2	97,8	110,6	91,5	85,8	88,9	109,1	92,9	101,1
Mandoul	73,6	99,9	93,9	136,4	108,5	115,8	101,1	103,2	102,7
Mayo Kebbi Est	89,6	120,9	100,5	82,5	79,3	81,1	86,3	97,7	90,8
Mayo Kebbi Ouest	84,2	103,5	93,6	117,1	71,4	93,0	99,8	86,9	93,3
Moyen Chari	136,4	121,9	126,9	115,5	92,8	99,6	126,9	107,1	113,5
N'Djaména	97,4	80,3	95,6	90,7	77,0	88,7	94,1	78,4	92,1
Ouaddai	58,5	40,7	50,6	46,9	13,3	31,5	52,3	25,7	40,3
Salamat	69,4	72,8	70,9	46,5	35,7	39,5	59,9	49,8	54,4
Sila	63,3	54,2	59,9	42,7	40,3	41,9	52,3	47,3	50,5
Tandjilé	79,1	96,2	91,2	135,3	91,9	101,4	100,6	94,1	95,8
Wadi Fira	38,5	75,5	52,4	32,9	34,5	33,5	35,8	56,2	43,2
Ensemble	77,6	81,2	79,4	72,3	67,5	69,9	75,1	74,8	74,9

6.1.2.2 Scolarisation des enfants ayant effectivement l'âge de fréquenter l'école primaire

L'examen du taux brut de scolarisation primaire, rapport de l'effectif des inscrits au cycle primaire à la population de 6-11 ans, révèle encore d'énormes disparités de participation scolaire selon la région, le milieu, le sexe et le statut de pauvreté. Etant donné les faiblesses de cet indicateur qui est très influencé par la structure par âge de la population scolaire et qui, de ce fait, est parfois supérieur à 100% en raison de l'inscription au cycle primaire d'enfants de plus de 11 ans ou de moins de 6 ans, le taux net de scolarisation lui est préférable.

Le taux net de scolarisation (TNS) correspond au rapport de la population scolarisée et ayant l'âge officiel d'une scolarisation rapporté à la population scolarisable ayant l'âge officiel d'une scolarisation. Dans le cadre de cette analyse, il s'agit de la scolarisation primaire. Les données du tableau 6.5 ci-après montrent que le taux net de scolarisation (TNS) est de 43,7% en 2011. Il est de 58,1% en milieu urbain contre 40,7% en milieu rural, soit 17 points d'écart entre les deux zones au détriment du milieu rural. Du point de vue du niveau de vie, ce taux est de 45,1% pour les non pauvres et de 42,2% pour les pauvres. Selon le sexe, il est légèrement plus élevé chez les garçons (45,9%) que chez les filles (41,1%).

Au Tchad, le droit à l'éducation, à la formation et à l'information est reconnu par la constitution. Garantir le droit à l'éducation signifie que l'Etat a le devoir d'assurer à tous les citoyens les moyens de satisfaire leurs besoins éducatifs fondamentaux. L'éducation de base doit donc être à la fois gratuite, obligatoire et de bonne qualité pour arriver à satisfaire les exigences de l'EPT (Education Pour Tous) d'ici 2015. Cependant, les résultats de l'enquête sur le plan de la scolarisation des enfants montrent que le Tchad est loin de pourvoir à un grand

nombre de tchadiens des opportunités d'amélioration de la qualité de leur vie. Un effort doit donc être fait pour une amélioration surtout de la situation des filles vivant dans les campagnes (37,7% de scolarisés contre 43,7% au niveau national).

Tableau 6.5 : Taux net de scolarisation dans le primaire des 6-11 ans selon le niveau de vie et le sexe par milieu de résidence (%)

Milieu de résidence	Hommes			Femmes			Ensemble		
	Non pauvres	Pauvres	Total	Non pauvres	Pauvres	Total	Non pauvres	Pauvres	Total
Urbain	60,7	54,3	59,2	57,0	50,7	57,0	59,8	52,5	58,1
Rural	43,0	43,6	43,3	32,4	38,7	37,7	39,9	41,3	40,7
Ensemble	47,5	44,4	45,9	38,6	39,8	41,1	45,1	42,2	43,7

Sur le plan régional, les tendances observées en matière du taux d'alphabétisation sont pratiquement les mêmes en ce qui est du taux net de scolarisation. Il est observé des TNS plus élevés dans les régions du Logone Oriental (61,6%), du Mandoul (59,4%), du Logone Occidental (56,4%), de la Tandjilé (54,7%), du Moyen Chari (60,8%), du Batha (52,6%), du Guéra (56,7%) et de N'Djaména (58,9%). Dans ces régions, en dehors du Wadi Fira où le TNS des pauvres est supérieur à celui des non pauvres, cet indicateur reste légèrement plus élevé dans les autres régions en faveur des non pauvres. A l'inverse, les plus faibles TNS sont observés au Lac (14,3%), au Chari-Baguirmi (22,7%), à Hadjer Lamis (16,5%), au Ouaddaï (20,7%), au Kanem (24,3%) et au Wadi Fira (25,8%).

Tableau 6.6 : Taux net de scolarisation des 6-11 ans par région de résidence selon le sexe et le niveau de vie (%)

Région	Hommes			Femmes			Ensemble		
	Non pauvres	Pauvres	Total	Non pauvres	Pauvres	Total	Non pauvres	Pauvres	Total
Barh El Gazel	41,5	34,8	38,3	48,8	34,1	43,3	45,6	34,5	40,9
Batha	56,9	55,4	56,2	54,9	44,4	49,2	56,0	49,5	52,6
Borkou-Ennedi-Tibesti	44,1	11,3	33,0	23,1	15,0	19,8	35,7	13,1	27,3
Chari Baguirmi	32,6	23,2	27,8	23,1	4,6	16,4	27,7	16,4	22,7
Guéra	62,1	49,9	53,5	68,0	57,5	61,0	64,8	53,1	56,7
Hadjer Lamis	22,4	13,6	17,9	13,9	16,1	14,9	18,1	14,8	16,5
Kanem	26,7	18,1	23,7	22,5	32,0	25,3	25,0	22,9	24,3
Lac	12,6	5,9	9,3	26,6	12,2	19,5	19,5	9,0	14,3
Logone Occidental	72,2	58,9	62,7	46,0	51,2	49,5	59,0	55,3	56,4
Logone Oriental	68,4	63,6	65,9	54,2	58,3	56,0	61,8	61,4	61,6
Mandoul	59,0	57,6	57,9	65,3	60,3	61,6	61,8	58,7	59,4
Mayo Kebbi Est	61,4	54,6	59,0	48,4	35,8	42,9	55,3	44,1	51,0
Mayo Kebbi Ouest	43,2	46,8	45,0	50,8	31,2	40,5	46,8	38,8	42,7
Moyen Chari	72,1	58,3	63,1	61,6	56,9	58,3	67,4	57,6	60,8
N'Djaména	60,1	55,5	59,6	58,4	56,8	58,2	59,3	56,3	58,9
Ouaddaï	24,1	14,7	20,0	29,2	12,1	21,3	26,8	13,3	20,7
Salamat	47,1	41,3	44,5	40,3	24,9	30,4	44,3	31,2	37,1
Sila	43,7	32,0	39,3	35,0	21,8	30,5	39,0	26,9	34,7
Tandjilé	54,0	49,5	50,8	74,2	55,1	59,3	61,7	52,2	54,7
Wadi Fira	22,6	43,4	30,4	20,0	22,5	20,9	21,3	33,6	25,8
Ensemble	47,5	44,4	45,9	42,5	39,8	41,1	45,1	42,2	43,7

6.1.3 Pauvreté et niveau d'études atteint

Parmi les personnes de 6 ans et plus, 58% n'ont aucun niveau d'instruction, tandis que les personnes détentrices d'un niveau d'études supérieures ont une place extrêmement marginale (0,5%). On trouve un peu plus de personnes sans instruction chez les pauvres (59,8%) que chez les non pauvres. 56,3% de ces derniers sont sans instruction. En milieu urbain, presque 3% des non pauvres ont atteint le niveau supérieur alors que moins d'un pour cent des pauvres ont atteint ce niveau d'études. 10,3% des hommes non pauvres sont dans le secondaire et plus contre 6,8% des hommes pauvres en milieu rural. 1,6% des hommes non pauvres ont atteint le niveau supérieur contre seulement 0,3% des femmes non pauvres.

Tableau 6.7 : Niveau d'études atteint des 6 ans et plus selon le niveau de vie et le sexe par milieu de résidence (%)

	Hommes			Femmes			Ensemble		
	Non pauvres	Pauvres	Total	Non pauvres	Pauvres	Total	Non pauvres	Pauvres	Total
Urbain									
Sans instruction	31,6	39,6	33,2	45,6	57,7	48,1	38,6	48,8	40,8
Ecole coranique	2,2	1,8	2,1	1,7	0,7	1,5	1,9	1,2	1,8
Primaire	32,8	36,2	33,5	31,1	32,1	31,3	31,9	34,1	32,4
Secondaire	26,9	20,3	25,6	19,7	9,2	17,5	23,3	14,7	21,5
Professionnel	1,8	0,7	1,6	0,9	0,2	0,7	1,3	0,5	1,1
Supérieur	4,7	1,3	4,0	1,1	0,1	0,9	2,9	0,7	2,5
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Rural									
Sans instruction	53,3	50,8	51,9	72,3	70,4	71,3	63,4	60,9	62,1
Ecole coranique	2,6	2,2	2,3	0,8	1,5	1,2	1,7	1,8	1,7
Primaire	33,9	40,2	37,3	23,4	26,2	24,9	28,4	33,0	30,8
Secondaire	10,0	6,8	8,3	3,4	1,9	2,7	6,5	4,3	5,4
Professionnel	0,0	0	0,0		0	0,0	0,0	0	0
Supérieur	0,3	0	0,1	0,0		0,0	0,1	0	0
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Tchad									
Sans instruction	46,9	49,8	48,2	65,0	69,3	67,0	56,3	59,8	58,0
Ecole coranique	2,5	2,1	2,3	1,1	1,4	1,2	1,7	1,8	1,8
Primaire	33,6	39,9	36,5	25,5	26,7	26,1	29,4	33,1	31,1
Secondaire	15,0	8,0	11,7	7,9	2,5	5,4	11,3	5,2	8,4
Professionnel	0,5	0,1	0,3	0,2	0,1	0,2	0,4	0	0,2
Supérieur	1,6	0,1	0,9	0,3	0	0,2	0,9	0,1	0,5
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source: INSEED, ECOSIT3, 2011

A la lumière du tableau 6.8 ci-dessous, on remarque que globalement 46,9% des pauvres âgés de 6 ans et plus sont sans instruction. La proportion des pauvres sans instruction est inférieure à la moyenne nationale dans 4 régions, plus précisément au Mayo-Kebbi Est (41,4%), à N'Djaména (42,1%), au Mayo-Kebbi Ouest (43,9%) et au Ouaddaï (44,3%). Au moins quatre pauvres âgés de 6 ans et plus sur cinq sont sans instruction dans les régions du Logone Occidental (80,5%), du Lac (83,3%), du Sila (84,6%), du Guéra (85,7%), du Logone Oriental (85,9%) et Hadjer Lamis (87,4%). Les pauvres ayant atteint le niveau supérieur se rencontrent

seulement dans 6 régions du pays : le Salamat (2%), le Barh El Gazal (0,7%), N'Djaména (0,1%), le Moyen-Chari (0,1%), le Mayo-Kebbi Est (0,1%) et le Sila (0,1%).

Tableau 6.8 : Niveau d'études atteint des pauvres âgés de 6 ans et plus par région de résidence (%)

Région	Niveau d'instruction						Ensemble
	Sans instruction	Ecole coranique	Primaire	Secondaire	Professionnel	Supérieur	
Barh El Gazel	48,8	1,2	34,1	14,7	0,5	0,7	100
Batha	60,9	1,8	33,0	4,3	0,0	0,0	100
Borkou-Ennedi-Tibesti	74,6	1,9	22,8	0,7	0,0	0,0	100
Chari Baguirmi	61,4	1,4	35,9	1,4	0,0	0,0	100
Guéra	85,7	0,3	10,3	3,7	0,0	0,0	100
Hadjer Lamis	87,4	0,5	11,4	0,7	0,0	0,0	100
Kanem	63,5	0,6	32,0	3,9	0,0	0,0	100
Lac	83,3	5,3	10,3	1,1	0,0	0,0	100
Logone Occidental	80,5	1,4	16,4	1,7	0,0	0,0	100
Logone Oriental	85,9	4,7	7,8	1,6	0,0	0,0	100
Mandoul	47,0	3,1	43,4	6,5	0,0	0,0	100
Mayo Kebbi Est	41,4	1,9	49,0	7,6	0,1	0,1	100
Mayo Kebbi Ouest	43,9	0,4	50,0	5,7	0,0	0,0	100
Moyen Chari	57,8	0,0	34,7	7,4	0,0	0,1	100
N'Djaména	42,1		46,6	11,1	0,0	0,1	100
Ouaddai	44,3	0,0	47,3	8,2	0,0	0,0	100
Salamat	48,3	1,4	28,1	19,2	1,0	2,0	100
Sila	84,6	4,6	9,4	1,2	0,1	0,1	100
Tandjilé	75,8	1,8	20,3	2,1	0,0	0,0	100
Wadi Fira	74,8	9,8	14,8	0,7	0,0	0,0	100
Ensemble	46,9	0,6	45,0	7,2	0,3	0,0	100

6.1.4 Temps d'accès à une école

Au moment de la collecte des données de l'enquête, pour appréhender l'accès à une école primaire, on demande à chaque ménage quel est le temps moyen (en minutes) de marche qu'il faut mettre pour aller à l'école primaire publique, privée ou communautaire la plus proche du domicile du ménage.

Le tableau 6.9 ci-dessous fournit les résultats obtenus avec ce mode d'évaluation. Dans un ménage sur cinq (20,1%) répertoriés et enquêtés, les enfants font moins de 15 minutes pour atteindre l'école primaire la plus proche de leur structure de résidence (19% des non pauvres et 24,2% des pauvres). Près d'un ménage (8,2%) sur dix met plus de 2 heures (6,3% des non pauvres et 15,8% des pauvres) pour y accéder. A cause de la localisation de l'essentiel des infrastructures scolaires dans les villes, les ménages des centres urbains semblent être mieux servis en la matière que les autres. Les ménages les plus défavorisés sont ceux du milieu rural. En effet, les proportions des ménages qui mettent un temps court (moins de 30 minutes) pour atteindre l'école primaire la plus proche sont de 60,6% en milieu urbain et 58,3% en milieu rural.

Dans l'ensemble, le temps moyen pour atteindre l'école primaire la plus proche est de 43 minutes. Ce temps est plus long pour les pauvres (55 minutes) que pour les non pauvres (41 minutes). Selon le milieu de résidence le temps moyen pour accéder à l'école est d'une demi-heure (36 minutes) en milieu urbain (42 minutes pour les pauvres contre 35 minutes pour les non pauvres) et de trois quart d'heure (48 minutes) en milieu rural (57 minutes pour les pauvres contre 44 minutes pour les non pauvres).

Tableau 6.9 : Structure des ménages par temps mis pour atteindre l'école primaire la plus proche selon le milieu de résidence (%)

Temps mis	Milieu de résidence								
	Milieu urbain			Milieu rural			Ensemble		
	Non pauvre	Pauvre	Total	Non pauvre	Pauvre	Total	Non pauvre	Pauvre	Total
Moins de 15 minutes	13,0	12,2	13,0	23,5	26,3	24,3	19,0	24,2	20,1
15 à 29 minutes	48,2	41,0	47,6	40,9	15,9	34,0	44,0	19,7	39,0
30 à 59 minutes	29,7	34,1	30,0	15,7	35,6	21,2	21,7	35,4	24,5
60 à 119 minutes	7,1	6,6	7,1	10,5	4,6	8,9	9,1	4,9	8,2
120 minutes ou plus	2,0	6,0	2,3	9,5	17,6	11,7	6,3	15,8	8,2
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Temps moyen (en minutes)	35	42	36	44	57	48	41	55	43

Selon les régions de résidence, les temps les plus longs (plus de 45 minutes) pour atteindre l'école primaire la plus proche sont révélés dans les régions du Guéra (101 minutes), du Batha (72 minutes), du Logone occidental (62 minutes), de la Tandjilé (49 minutes), du Logone Oriental (49 minutes), du Mayo-Kebbi Ouest (49 minutes), du Mandoul (47 minutes) et du Moyen-Chari (46 minutes). Par contre, les temps les plus courts (moins de 30 minutes) pour atteindre l'école la plus proche sont enregistrés respectivement dans les régions du Chari-Baguirmi (13 minutes), du Ouaddaï (15 minutes), du Lac (16 minutes), de Hadjer Lamis (19 minutes) et du BET (27 minutes).

Les pauvres mettent plus de temps que les non pauvres pour atteindre l'école primaire la plus proche dans les régions du Batha (3 heures contre 23 minutes), du Guéra (162 minutes contre 8 minutes) du Logone Occidental (104 minutes contre 53 minutes), du Moyen-Chari (86 minutes contre 37 minutes), du Barh El Gazal (72 minutes contre 18 minutes) et du Salamat (59 minutes contre 28 minutes). Contrairement aux résultats attendus, c'est le contraire qui est observé dans les régions du BET, du Lac, du Logone Oriental, du Mayo-Kebbi Est et Ouest, de la Tandjilé et du Wadi Fira où ce sont plutôt les non pauvres qui mettent plus de temps.

Tableau 6.10 : Temps moyen mis pour atteindre l'école primaire la plus proche selon la région de résidence (%)

Région	Temps moyen mis pour atteindre l'école primaire la plus proche (en minutes)		
	Non pauvre	Pauvre	Total
Barh El Gazel	18	72	31
Batha	23	180	72
Borkou-Ennedi-Tibesti	29	8	27
Chari Baguirmi	10	15	13
Guéra	8	162	101
Hadjer Lamis	13	21	19
Kanem	29	38	33
Lac	25	8	16
Logone Occidental	53	104	62
Logone Oriental	52	45	49
Mandoul	41	62	47
Mayo Kebbi Est	37	23	36
Mayo Kebbi Ouest	50	48	49
Moyen Chari	37	86	46
N'Djaména	37	56	38
Ouaddai	15	23	15
Salamat	28	59	43
Sila	32		32
Tandjilé	56	27	49
Wadi Fira	30	23	30
Tchad	41	55	43

6.1.5 Fréquentation scolaire selon le type d'établissement

Globalement, parmi les personnes âgées de 6 ans ou plus et qui fréquentent un établissement scolaire en 2011, sept sur dix sont inscrits dans un établissement public (72,9% des pauvres et 69,5% des non pauvres) ; un peu plus d'un élève sur dix (11,4%) est élève d'un établissement privé (5,4% des pauvres et 16,5% des non pauvres). Les écoles communautaires ont absorbé 16,6% des élèves (21% des pauvres et 12,9% des non pauvres).

Par rapport à la fréquentation des types d'établissement suivant le sexe, toutes proportions gardées, les tchadiens scolarisent presque autant les garçons (72,5% au public et 10,7% dans le privé) que les filles (68,9% dans le public et 12,4% dans le privé) dans le public tout comme dans le privé. Les filles pauvres sont moins scolarisées dans le privé que celles qui sont non pauvres (6,2% contre 17,3%). Ce qui est d'ailleurs logique du fait que leurs parents ne disposent pas assez de moyens.

Tableau 6.11 : Structure de la population scolarisée (6 ans et plus) au moment de l'enquête par type d'établissement selon le niveau de vie (%)

Type d'établissement	Niveau de vie								
	Pauvre			Non pauvre			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Public	74,1	71,1	72,9	71,1	67,1	69,3	72,5	68,9	71,0
Privé	4,8	6,2	5,4	15,9	17,3	16,5	10,7	12,4	11,4
Communautaire	20,1	22,4	21,0	11,9	14,0	12,9	15,8	17,7	16,6
Autre	1,0	0,3	0,7	1,1	1,5	1,3	1,0	1,0	1,0
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

6.1.6 Fréquentation scolaire selon le type d'enseignement et pauvreté

Le type d'enseignement le plus suivi est l'enseignement primaire (75,9%). Quel que soit le niveau de vie, c'est le type le plus suivi (82,1% des pauvres contre 70,6% des non pauvres). Après l'enseignement primaire suivent par ordre d'importance le collège général (12,5%), le lycée général (5%) et l'école coranique (3%). Le programme d'alphabétisation est très peu suivi : 0,3% (0,4% des non pauvres contre 0,2% des pauvres). Quel que soit le niveau de vie, les constats faits sur le plan national se maintiennent. Le lycée technique, l'école de formation CEPE et l'école de formation BEPC ne sont pratiquement pas suivis par les pauvres.

Tableau 6.12 : Structure de la population scolarisée (6 ans et plus) au moment de l'enquête par type d'enseignement selon le niveau de vie (%)

Type d'enseignement	Niveau de vie		Ensemble
	Pauvre	Non pauvre	
Programme d'alphabétisation	0,2	0,4	0,3
Primaire	82,1	70,6	75,9
Collège général	10,2	14,5	12,5
Collège Technique	0,1	0,2	0,2
Lycée général	2,5	7,2	5
Lycée Technique	0,0	0,3	0,2
Ecole de formation CEPE	0,0	0,2	0,1
Ecole de formation BEPC	0,0	0,4	0,2
Enseignement supérieur	0,2	1,5	0,9
Ecole coranique	2,7	3,3	3
Ecole biblique et autres religieuses	0,1	0,1	0,1
Autre	1,8	1,5	1,6
Total	100	100	100

6.1.7 Raison de non fréquentation scolaire

Le tableau 6.13 ci-dessous présente la structure des ménages interviewés selon les raisons de la non fréquentation scolaire. Dans l'ensemble, la raison la plus souvent évoquée pour l'arrêt des études est le fait que la personne qui ne fréquentant plus n'avait pas les moyens financiers nécessaires pour payer les frais d'écolage (21,8%). Les personnes vivant dans des ménages

pauvres sont relativement plus nombreuses à évoquer les difficultés financières (26,3%) que ceux vivant dans les ménages non pauvres (18,4%). Après l'impossibilité financière, suivent par ordre d'importance le mariage (19,4%), la demande d'aide pour les travaux domestiques à la maison (10%), la personne trouvait l'école inutile ou sans intérêt (9,7%), le motif de travail (7,4%) et l'échec scolaire (5,8%). Dans les ménages pauvres, supposés être normalement un peu vulnérables tout comme ceux qui sont non pauvres, cette hiérarchisation se maintient en partie. Au niveau de ceux qui ont arrêté de fréquenter parce qu'ils ont trouvé un boulot, 2,7% seulement de ménages pauvres sont concernés contre 10,9% des ménages non pauvres. 1,9% de non pauvres préfèrent un cours d'apprentissage contre 0,8% seulement de pauvres. Ce comportement peut être considéré comme une stratégie d'insertion des pauvres dans la vie.

Tableau 6.13 : Structure des ménages par raison de non fréquentation scolaire actuelle selon le niveau de vie du ménage (%)

Raison de non fréquentation scolaire	Niveau de vie		
	Pauvre	Non Pauvre	Total
Impossibilité financière	26,3	18,4	21,8
Inutile, aucun intérêt	9,4	9,8	9,7
Préférence pour un apprentissage	0,8	1,9	1,4
Non-accès à une école de niveau supérieure	0,2	0,9	0,6
Handicap, maladie	2,9	2,9	2,9
Echec scolaire	6,2	5,6	5,8
Enseignants pas bon niveau	0,8	0,5	0,7
Trop loin	2,5	2,5	2,5
Grossesse	1,7	2,3	2,0
Mariage	19,0	19,8	19,4
A trouvé du travail	2,7	10,9	7,4
Fallait aider la maison	9,9	10,1	10,0
Terminé études	1,4	2,9	2,3
Autre	16,3	11,5	13,6
Total	100	100	100

6.1.8 Dépenses d'éducation

Selon les données fournies par l'ECOSIT3, les dépenses moyennes annuelles d'éducation par tête s'élèvent à 212 704 F CFA (91 458 F CFA par enfant issu d'un ménage pauvre et 318 792 F CFA pour celui vivant dans un ménage non pauvre).

Les dépenses d'éducation comprennent trois grandes rubriques à savoir, les matériels et fournitures scolaires (livres, cahiers, uniformes scolaires, autres matériels et fournitures scolaires tels que les crayons, règles, etc.), les frais scolaires (frais de scolarité, d'association des parents d'élèves, de location de chambre pour élève ou étudiant, de cours de répétition, de dossiers d'examens et d'inscription, et les autres frais scolaires non cités ailleurs) et les autres matériels et frais d'éducation (éducateur à domicile, frais de cantine ou d'alimentation à l'école, transport pour l'école, enseignement artistique, cours de langues et cours particuliers, frais d'apprentissage, auto-école, livre non scolaire, journaux et revues, autres matériels).

Globalement, au niveau national, les dépenses annuelles moyennes d'éducation s'élèvent à 21 222 F CFA par enfant en 2010/2011 (10 893 F CFA pour les ménages pauvres et 30 260 F CFA pour les ménages non pauvres). Ces dépenses moyennes annuelles d'éducation représentent 1,6% des dépenses totales (tableau 6.14). Les non pauvres tout comme les pauvres consacrent 1,6% de leurs dépenses totales à l'éducation.

Selon le milieu de résidence, la dépense moyenne annuelle d'éducation est plus élevée en milieu urbain (3,1% des dépenses totales) qu'en milieu rural (0,9% des dépenses totales). En milieu rural, la part des dépenses d'éducation dans les dépenses totales est légèrement plus élevée pour les pauvres que les non pauvres (0,7% chez les non pauvres et 1,4 chez les pauvres).

Tableau 6.14 : Dépenses d'éducation par milieu de résidence selon le niveau de vie

Milieu de résidence	Dépenses annuelles moyennes par tête			Part de la dépense d'éducation dans la dépense totale (%)		
	Pauvre	Non pauvre	Ensemble	Pauvre	Non pauvre	Ensemble
Urbain	110 334	399 672	339 212	3,1	3,1	3,1
Rural	89 762	288 398	184 146	1,4	0,7	0,9
Ensemble	91 458	318 792	212 704	1,6	1,6	1,6

Sur le plan régional, la dépense moyenne annuelle d'éducation la plus élevée est observée dans la région de N'Djaména (3,7% des dépenses totales), suivie de la région du Moyen Chari (2,5%), de la Tandjilé (1,9%), du Mandoul (1,9%), du Logone Oriental (1,8%), du Logone Occidental (1,7%) et du Mayo-Kebbi Est (1,3%). La part des dépenses éducatives les plus faibles dans les dépenses totales sont enregistrées dans les régions du Batha (0,6%), du Lac (0,4%), du Chari Baguirmi (0,4%), du Hadjer Lamis (0,4%) et du Kanem (0,3%). Ainsi, la raison principale qui expliquerait le faible niveau d'éducation dans ces régions serait à incomber à ce faible investissement au niveau des ménages par rapport à la dépense d'éducation. De façon générale, le milieu de résidence, la région de résidence et le niveau de vie ont une certaine incidence sur les dépenses d'éducation.

La propension à investir dans l'éducation varie diversement en fonction du niveau de vie du ménage à l'intérieur de chaque région. Elle est plus faible pour les ménages pauvres dans le Borkou-Ennedi-Tibesti (BET), Guéra et Ouaddaï ; on observe plutôt l'inverse dans les régions du Mayo-Kebbi Ouest, du Hadjer Lamis, du Kanem, du Logone Oriental, du Mayo-Kebbi Est, du Moyen-Chari, du Salamat, de la Tandjilé et du Wadi Fira.

Tableau 6.15 : Dépenses d'éducation par région selon le niveau de vie

Région	Dépenses annuelles moyennes par tête			Part de la dépense d'éducation dans la dépense totale (%)		
	Pauvre	Non pauvre	Ensemble	Pauvre	Non pauvre	Ensemble
Barh El Gazel	107 467	358 957	251 908	1,1	0,6	0,7
Batha	97 915	267 340	190 064	0,6	0,6	0,6
Borkou-Ennedi-Tibesti	127 109	428 040	302 244	0,5	0,6	0,6
Chari Baguirmi	96 200	262 075	193 850	0,3	0,4	0,4
Guéra	77 888	247 079	134 522	1,0	1,2	1,1
Hadjer Lamis	105 287	426 659	279 791	0,5	0,3	0,4
Kanem	109 907	365 900	276 789	0,6	0,3	0,3
Lac	98 812	240 758	175 049	0,5	0,4	0,4
Logone Occidental	81 603	270 514	145 005	1,6	1,8	1,7
Logone Oriental	94 851	265 287	182 513	2,1	1,7	1,8
Mandoul	82 901	237 145	127 722	2,6	1,2	1,9
Mayo Kebbi Est	78 253	244 603	181 117	2,5	1,4	1,6
Mayo Kebbi Ouest	89 378	258 147	178 189	1,8	1,4	1,5
Moyen Chari	78 155	260 635	148 520	2,8	2,3	2,5
N'Djaména	131 103	460 282	424 111	3,5	3,7	3,7
Ouaddaï	104 577	337 986	256 753	0,5	1,1	1,0
Salamat	89 004	254 824	174 499	0,9	0,8	0,8
Sila	101 483	262 928	203 657	0,8	0,8	0,8

Région	Dépenses annuelles moyennes par tête			Part de la dépense d'éducation dans la dépense totale (%)		
	Pauvre	Non pauvre	Ensemble	Pauvre	Non pauvre	Ensemble
Tandjilé	88 740	306 543	164 263	2,4	1,4	1,9
Wadi Fira	95 267	398 034	281 874	1,2	0,8	0,9
Tchad	91 458	318 792	212 704	1,6	1,6	1,6

6.2 Santé et pauvreté

La santé et le niveau d'instruction d'une population déterminent la qualité des ressources humaines et la productivité du travail. La qualité de la santé peut s'appréhender à travers la disponibilité, l'accessibilité des services de santé et l'efficacité des prestations.

Dans cette section, l'analyse concerne la santé en relation avec la pauvreté et les points abordés sont la morbidité, la fréquentation des services de santé, l'accessibilité au centre de santé et les dépenses de santé.

6.2.1 Morbidité

La morbidité est le rapport entre le nombre de malade par rapport à une population donnée et compte essentiellement deux aspects à savoir l'incidence (nouveaux cas) ou la prévalence (la somme de tous les cas). Pour saisir l'état de santé du ménage, un certain nombre de questions ont été posées relativement à la morbidité.

6.2.1.1 Taux de morbidité

Le taux de morbidité est la proportion des personnes ayant souffert de maladie quelconque ou de blessure au cours d'une période donnée. Dans le cadre de l'ECOSIT3, il s'agit du taux de morbidité des trente derniers jours ayant précédé l'enquête.

Il ressort du tableau 6.16 ci-dessous que dans l'ensemble, 27,9% des personnes enquêtées ont déclaré souffrir d'une maladie au cours de la période sus-indiquée. Ce qui signifie qu'environ 3 individus sur 10 ont connu au moins un cas de maladie.

Ce taux de morbidité est évalué à 26,2% chez les hommes et 29,5% chez les femmes. La proportion des personnes considérées comme non pauvres ayant souffert de maladie quelconque ou de blessure pendant les trente derniers jours ayant précédé l'enquête s'élève à 30,4% contre une incidence de 25% enregistrée chez les non pauvres.

L'analyse selon le milieu de résidence montre que les personnes vivant dans les campagnes (29,1 %) sont plus exposées aux maladies que celles vivant dans les centres urbains (22,7%). Plus généralement, les personnes de sexe féminin tombent relativement plus malades que celles de sexe masculin et ceci quel que soit le milieu de résidence et le niveau de vie.

Tableau 6.16 : Taux de morbidité déclarée au cours des 30 derniers jours par milieu de résidence selon le sexe du malade et niveau de vie

Milieu de résidence	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Pauvre	Non pauvre	Ensemble	Pauvre	Non pauvre	Ensemble	Pauvre	Non pauvre	Ensemble
Urbain	17,3	22,0	21,0	18,3	26,1	24,4	17,8	24,0	22,7
Rural	23,8	31,6	27,5	27,4	34,0	30,6	25,6	32,9	29,1
Ensemble	23,3	28,9	26,2	26,6	31,9	29,5	25,0	30,4	27,9

Selon la région de résidence, les régions comme le Logone Oriental (46,4%), le Mayo-Kebbi Ouest (44,5%) et le Moyen-Chari (39,6%) sont celles où les taux de morbidité ont été les plus

élevés. Par contre, les plus faibles taux de morbidité ont été observés dans les régions de Wadi Fira (13,5%), du Borkou-Ennedi-Tibesti (16,9%), du Hadjer Lamis (17,7%) et du Kanem (17,9%). Dans la capitale N'Djaména, malgré une répartition importante des structures d'offre de services de santé assez importante, on enregistre un taux de morbidité supérieur à celui de certaines régions du pays.

Tableau 6.17 : Taux de morbidité déclarée au cours des 30 derniers jours par région de résidence selon le sexe du malade et niveau de vie

Région	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Pauvre	Non pauvre	Ensemble	Pauvre	Non pauvre	Ensemble	Pauvre	Non pauvre	Ensemble
Barh El Gazel	13,9	24,2	19,7	21,2	33,4	28,3	17,7	29,1	24,2
Batha	21,9	25,7	24,0	22,8	30,7	27,1	22,3	28,3	25,6
Borkou-Ennedi-Tibesti	14,1	17,3	15,9	16,7	18,5	17,8	15,4	17,9	16,9
Chari Baguirmi	18,7	27,7	24,0	23,2	30,6	27,6	20,9	29,1	25,8
Guéra	20,1	21,1	20,4	22,2	32,2	25,7	21,1	27,1	23,1
Hadjer Lamis	12,6	21,0	17,2	12,4	23,2	18,2	12,5	22,1	17,7
Kanem	15,7	16,1	15,9	20,8	19,5	19,9	18,0	17,8	17,9
Lac	17,5	24,6	21,2	14,9	22,0	18,8	16,2	23,2	20,0
Logone Occidental	20,2	39,5	26,8	33,4	44,7	37,1	27,3	42,2	32,3
Logone Oriental	34,0	56,3	45,2	39,9	54,7	47,7	36,9	55,5	46,4
Mandoul	33,7	36,6	34,5	33,6	41,9	36,0	33,6	39,2	35,2
Mayo Kebbi Est	18,2	28,4	24,5	19,3	34,4	28,6	18,8	31,7	26,8
Mayo Kebbi Ouest	41,4	39,0	40,2	49,7	47,2	48,4	45,9	43,3	44,5
Moyen Chari	32,6	49,4	39,3	35,9	46,3	39,8	34,3	47,9	39,6
N'Djaména	15,2	20,7	20,1	15,4	24,8	23,7	15,3	22,7	21,9
Ouaddai	19,2	20,7	20,2	15,7	23,7	21,0	17,4	22,3	20,6
Salamat	28,1	35,2	31,9	30,2	34,4	32,3	29,2	34,8	32,1
Sila	23,5	34,8	30,5	28,7	30,6	29,9	26,2	32,5	30,2
Tandjilé	14,6	24,2	17,8	15,9	23,7	18,7	15,2	23,9	18,2
Wadi Fira	8,9	11,9	10,7	11,6	18,5	16,0	10,2	15,6	13,5
Ensemble	23,3	28,9	26,2	26,6	31,9	29,5	25	30,4	27,9

6. 2.1.2 Types de maladie

Le tableau 6.18 présente la répartition des personnes ayant été malades au cours des 30 derniers jours par le type de maladie et selon le niveau de vie. Ce tableau montre que les maladies les plus citées au cours de l'enquête sont respectivement la fièvre/paludisme (40,6%), la diarrhée/dysenterie (17%) et les autres maladies (23,2%). Les maladies liées aux problèmes de la peau, les problèmes dentaires ne sont pas très fréquentes. En considérant le niveau de vie tout comme le sexe, il n'apparaît pratiquement pas de disparités et la tendance est pratiquement la même que celle observée au niveau de l'ensemble.

L'analyse de la structure des malades par sexe et niveau de vie montre que 41,4 % des non pauvres, 39,4% des pauvres, 40,2% des hommes et 40,8% des femmes avaient souffert de fièvre ou paludisme pendant les trente derniers jours ayant précédé l'enquête alors que 16,7 %

des non pauvres, 17,4% des pauvres, 16,7% des hommes et 17,2% des femmes avaient souffert de diarrhée ou dysenterie au cours de la même période.

Tableau 6.18 : Répartition des personnes ayant été malades au cours des 30 derniers jours selon le type de maladie par niveau de vie et le sexe (%)

Type maladie/blessure	Niveau de vie		Sexe		Ensemble
	Non Pauvre	Pauvre	Masculin	Féminin	
Fièvre/Paludisme	41,4	39,4	40,2	40,8	40,6
Diarrhée/Dysenterie	16,7	17,4	16,7	17,2	17
Accident/Blessure	6,3	5,8	8,4	4,1	6,1
Problème dentaire	2	2,8	1,2	3,2	2,3
Problème de peau	3,7	3,3	3,9	3,2	3,5
Problème des yeux	3,7	4,5	4,3	3,9	4,0
Problème d'oreille/ nez/gorge	3,2	3,4	3,3	3,2	3,3
Autre	23,1	23,4	21,9	24,3	23,2
Ensemble	100	100	100	100	100

L'analyse de la structure des malades par type de maladie et selon le lieu de résidence montre que la fièvre ou/et le paludisme, constamment observés chez les malades est relativement plus répandue en milieu urbain qu'en milieu rural (46,7 % à N'Djaménois, 44,8% dans les autres centres urbains et 39,7% dans milieu rural). Par ailleurs, il faut noter que la population rurale considère la fièvre comme une maladie banale.. Au contraire on constate que la diarrhée et/ou la dysenterie sévit plus en milieu rural qu'en milieu urbain compte tenu des conditions d'hygiène précaires.

Tableau 6.19 : Répartition des personnes ayant été malades au cours des 30 derniers jours par type de maladie selon lieu de résidence (%)

Type maladie/blessure	Lieu de résidence				Ensemble
	N'Djaména	Autres milieux urbains	Ensemble urbain	Milieu rural	
Fièvre/Paludisme	46,7	44,8	45,6	39,7	40,6
Diarrhée/Dysenterie	12,4	16,4	14,7	17,4	17
Accident/Blessure	7,0	5,3	6,0	6,1	6,1
Problème dentaire	2,5	2,1	2,2	2,3	2,3
Problème de peau	3,8	4,9	4,4	3,4	3,5
Problème des yeux	2,8	3,4	3,2	4,2	4,0
Problème d'oreille/nez/gorge	2,6	2,7	2,6	3,4	3,3
Autre	22,1	20,4	21,2	23,6	23,2
Ensemble	100	100	100	100	100

6.2.2 Fréquentation des services de santé

6.2.2.1 Types de personnel soignant

Le tableau ci-dessous montre que le type de personnel soignant le plus fréquemment visité est l'infirmier (62,6%) suivi de loin par le médecin (17,6%), les autres types de personnel (8,2%) et le guérisseur traditionnel (4,2%). L'analyse de la structure des malades selon niveau de vie

montre que les non pauvres consultent plus le personnel hautement qualifié que les pauvres. En effet, les non pauvres malades consultent dans 20,8 % des cas un médecin et dans 62% des cas un infirmier ou un infirmier diplômé tans les pauvres les consultent respectivement dans 12,4% des cas et 63,5% des cas. En outre on note que la proportion des pauvres qui consultent les guérisseurs traditionnels est plus importante (6,5%) que celle des non pauvres (2,8%).

Tableau 6.20 : Répartition des personnes malades au cours des 30 derniers jours et qui ont consulté selon le type de personnel soignant par niveau de vie (%)

Personnel consulté	Niveau de vie		Ensemble
	Non pauvre	Pauvre	
Médecin	20,8	12,4	17,6
Infirmier, IDE	62,0	63,5	62,6
Sage-femme	1,8	0,3	1,3
Pharmacien	3,0	2,8	2,9
Matrone	0,8	0,4	0,6
Guérisseur traditionnel	2,8	6,5	4,2
Marabout	2,5	2,8	2,6
Autre	6,3	11,3	8,2
Ensemble	100	100	100

Le tableau 6.21 ci-après montre que les non pauvres sont ceux qui disposent des moyens financiers et par conséquent, ils sont relativement plus nombreux à se faire consulter par un personnel soignant. En effet, pour l'ensemble, 62% de non pauvres qui ont été malade au cours de la période de référence ont eu à consulter un personnel de santé quelle que soit sa qualification. Cette proportion est par opposition de 38% seulement chez les pauvres. On note ainsi que quelque soit le type de personnel de santé qualifié consulté, la proportion des malades non pauvres est plus importante que celle des pauvres. Cependant, on remarque un phénomène particulier concernant la consultation des guérisseurs et des marabouts. Parmi les malades consultants les guérisseurs traditionnels, on rencontre plus de pauvres (59,2%) que de non pauvres. Par contre, parmi ceux faisant recours aux marabouts, les non pauvres paraissent être majoritaires (59,4%).

Tableau 6.21 : Répartition des personnes malades au cours des 30 derniers jours et qui ont été consultées par type de personnel soignant, selon le niveau de vie

Personnel consulté	Niveau de vie		Ensemble
	Non pauvre	Pauvre	
Médecin	73,2	26,8	100
Infirmier, IDE	61,4	38,6	100
Sage-femme	89,7	10,3	100
Pharmacien	64,2	35,8	100
Matrone	77,0	23,0	100
Guérisseur traditionnel	40,8	59,2	100
Marabout	59,4	40,6	100
Autre	47,5	52,5	100
Ensemble	62,0	38,0	100

6.2.2.2 Types de structures sanitaires visitées

Les types de structures sanitaires visitées par les malades portent sur les centres de santé publics, les centres de santé privés, confessionnels, les hôpitaux, les cabinets/cliniques privés, les domiciles et autres.

Le tableau 6.22 ci-après montre la répartition des malades ayant été en consultation par type de structure sanitaire visitée selon certaines de leurs caractéristiques, notamment le sexe, le milieu de résidence et le niveau de vie. Aucune caractéristique ne semble influencer le type de structure sanitaire visitée. Environ la moitié des malades (49%) se font consulter dans les centres de santé publics indépendamment du sexe et du niveau de vie. A l'ECOSIT2, les malades ayant consulté les centres de santé publics représentaient 43,5%, soit un peu moins qu'à la présente enquête. Mais, on constate que 18,7% de la population se fait traiter à domicile et (19%), indépendamment du sexe également. Il s'agirait probablement des malades qui auraient consulté les personnes soignant ou non dans le voisinage et qui pratiquent généralement l'automédication. Les consultations à domicile sont plus fréquentes chez les malades ruraux (20,8%) qu'urbains (8,2%). De même, les malades pauvres (21,8%) sont plus enclins à consulter à domicile que les non pauvres (16,9%). Il faut toutefois noter qu'en milieu urbain, ce sont les hôpitaux de district qui sont la deuxième structure la plus visitée par les malades (18,3%) suivie des centres de santé privés (12,7%).

Tableau 6.22 : Répartition des malades ayant été en consultation par type de structure sanitaire visitée selon leurs caractéristiques

Caractéristiques	Etablissement sanitaire visité									Total
	Centre de santé public	Centre de santé privé	Centre de santé confessionnel, ONG	Hôpital de district public	HRGN/L iberté	Hôpital confessionnel, ONG	Cabinet, clinique privée	A domicile	Autre	
Sexe										
Masculin	49,1	9,8	2,3	11,3	1,4	0,7	1,2	18,7	5,6	100
Féminin	49,5	10,7	2,5	9,9	1,4	1,2	1,2	18,8	4,8	100
Milieu de résidence										
Urbain	41,7	12,7	1,6	18,3	5,9	1,0	4,0	8,2	6,6	100
Rural	50,8	9,8	2,6	9,0	0,5	0,9	0,7	20,8	4,9	100
Niveau de vie										
Non pauvre	49,2	11,0	2,1	11,6	2,1	0,8	1,7	16,9	4,8	100
Pauvre	49,4	9,2	3,0	8,8	0,3	1,3	0,5	21,8	5,7	100
Ensemble	49,3	10,3	2,4	10,5	1,4	1,0	1,2	18,7	5,2	100

Le tableau 6.23 ci-dessous révèle que les malades de la plupart des régions se font consulter dans les centres de santé publics, suivis des hôpitaux. Les régions où le niveau de fréquentation des centres de santé publics observés est très élevé sont le Barh El Gazal (70,8%), le Kanem (66%), le Lac (65,7%), le Batha (63%), %, la Tandjilé (61,8%), le Wadi Fira (79,4%), le Salamat (72,5% et le Sila (66,4%). L'ECOSIT3 révèle aussi que les malades du Mayo Kebbi Ouest (36,4%) et ceux du Logone Occidental (40,7%) sont plus enclins à se faire consulter à domicile sur leur état de santé. Dans une moindre mesure, les consultations à domicile se font dans le Chari Baguirmi (24%), le Batha (21,7%), le Moyen Chari (20,1%).

Il faut noter que le fait que les consultations effectuées dans les centres de santé publics par les malades des régions ci-haut citées n'est pas le fait d'un choix délibéré par ceux-ci mais cela est dû au fait que dans ces régions ils existent peu ou pas de centres santé privés ou confessionnels.

Tableau 6.23 : Répartition des malades ayant été en consultation par centre de santé selon les régions

Région	Centre de santé public	Centre de santé privé	Centre de santé confessionnel, ONG	Hôpital de district public	HRGN/Liberté	Hôpital confessionnel, ONG	Cabinet, clinique privée	A domicile	Autre	Total
Barh El Gazal	78,0	3,4	6,3	5,7	0,4	0,1	2,0	2,9	1,2	100
Batha	63,0	0,4	0,8	10,0	0,9	0,0	0,4	21,7	2,8	100
Borkou-Ennedi-Tibesti	51,1	7,9	0,6	18,9	2,6	0,7	0,3	5,7	12,2	100
Chari Baguirmi	50,4	1,8	2,0	13,0	3,5	0,0	0,8	24,0	4,6	100
Guéra	54,8	4,5	6,7	12,7	0,1	0,0	0,0	18,0	3,1	100
Hadjer Lamis	45,4	2,9	0,0	30,0	1,6	1,0	0,0	16,4	2,5	100
Kanem	66,0	2,2	8,7	10,8	0,5	0,0	2,0	9,9	0,0	100
Lac	65,7	1,1	0,1	10,4	1,4	0,0	0,1	13,7	7,6	100
Logone Occidental	26,5	14,9	2,6	5,5	0,0	3,2	0,3	40,7	6,3	100
Logone Oriental	48,0	19,1	1,9	13,1	0,0	0,0	1,3	15,8	0,7	100
Mandoul	48,3	15,9	6,5	4,2	0,0	2,8	0,0	13,5	8,8	100
Mayo Kebbi Est	62,8	6,6	0,1	8,5	0,8	0,0	1,1	15,2	4,7	100
Mayo Kebbi Ouest	33,9	9,1	0,3	5,5	0,0	0,4	0,1	36,4	14,3	100
Moyen Chari	31,8	22,0	6,3	14,3	0,1	0,1	0,7	20,1	4,7	100
N'Djaména	33,0	16,0	1,1	12,4	12,7	1,1	7,2	7,5	9,0	100
Ouaddai	61,4	4,3	1,1	6,9	0,8	3,2	2,1	15,0	5,3	100
Salamat	72,5	1,2	0,5	11,1	0,6	1,0	2,3	10,2	0,7	100
Sila	66,4	2,6	6,7	7,3	0,0	0,7	0,1	13,9	2,4	100
Tandjilé	61,8	10,0	0,3	8,5	0,1	1,5	0,9	12,9	4,1	100
Wadi Fira	79,4	4,9	0,2	9,2	0,0	0,9	0,5	2,7	2,2	100
Tchad	49,3	10,3	2,4	10,5	1,4	1,0	1,2	18,7	5,2	100

6.2.2.3 Raisons de non consultation dans une structure sanitaire

Selon les régions (tableau 6.24 ci-dessous), la proportion des malades n'ayant pas été en consultation par manque d'argent est plus importante au Mayo-Kebbi Est (72,6%), au Mandoul (70,2%), au Logone Occidental (67,5%), Barh El Gazal (60,9%) et Guéra (70,2%).

La raison de l'éloignement de la structure sanitaire est davantage évoquée dans les régions du Lac (36,9%), du Sila (20,7%) et du Salamat (20,7%). Par ailleurs, l'auto-traitement est évoqué davantage comme raison de non fréquentation dans les régions du Ouaddaï (38,9%), du Batha (28,3%) et du Chari-Baguirmi (26,6%).

Tableau 6.24 : Répartition des malades n'ayant pas été en consultation selon la région et les raisons avancées

Région	Raison de non consultation									Total
	Manque d'argent	Eloignement de l'établissement	Manque de service	Manque de moyen de transport	Accueil médiocre	Qualité de soin médiocre	Manque de gravité	Auto-traitement	Autres	
Barh El Gazel	60,9	9,9	0,0	0,9	0,5	1,8	5,2	13,8	6,9	100
Batha	55,3	6,7	0,0	1,4	0,0	1,4	0,3	31,5	3,2	100
Borkou-Ennedi-Tibesti	60,2	5,6	13,4	0,0	1,8	1,4	4,5	11,5	1,6	100
Chari Baguirmi	42,6	8,3	0,1	0,0	0,0	2,0	14,8	30,1	2,1	100
Guéra	70,2	14,2	0,0	0,0	0,0	0,4	2,5	12,3	0,3	100
Hadjer Lamis	63,7	10,5	5,8	0,0	0,0	0,2	8,4	10,9	0,5	100
Kanem	49,4	18,8	8,4	2,2	0,0	1,0	10,3	9,9	0,0	100
Lac	34,2	36,9	1,5	0,0	0,2	0,0	6,2	19,3	1,7	100
Logone Occidental	67,5	7,1	0,0	0,1	0,1	1,7	4,8	17,3	1,5	100
Logone Oriental	63,0	4,9	0,0	1,5	0,0	0,4	0,1	29,1	1,0	100
Mandoul	70,2	3,3	0,0	0,9	0,0	0,0	3,3	21,6	0,6	100
Mayo Kebbi Est	72,6	2,2	0,0	0,0	0,0	0,3	6,9	16,1	2,0	100
Mayo Kebbi Ouest	61,7	4,9	0,1	0,3	0,0	0,0	7,5	22,8	2,8	100
Moyen Chari	57,5	2,3	0,4	1,0	0,5	0,1	4,4	29,6	4,2	100
N'Djaména	50,5	3,1	0,9	0,9	0,4	0,6	13,8	23,8	6,0	100
Ouaddai	32,5	18,9	1,1	0,1	0,1	0,1	4,8	38,9	3,7	100
Salamat	55,7	20,7	2,0	0,0	0,2	3,8	3,3	11,7	2,5	100
Sila	53,3	20,7	4,2	5,0	0,1	0,2	6,4	8,3	1,8	100
Tandjilé	55,0	3,6	1,8	1,7	0,0	1,3	15,4	19,3	2,0	100
Wadi Fira	46,3	19,7	1,6	0,0	0,0	14,9	4,8	12,7	0,1	100
Total	58,3	8,1	0,9	0,7	0,1	0,8	5,9	22,9	2,3	100

6.2.3 Accessibilité au centre de santé

L'accessibilité au centre de santé le plus proche s'apprécie ici en termes de distance moyenne parcourue et du temps moyen mis. Dans l'ensemble (tableau 6.25), la distance moyenne parcourue pour atteindre un centre de santé le plus proche est de 10,1 Km (9,3 km pour les non pauvres et 11,3 Km pour les pauvres). Elle varie considérablement selon le milieu de résidence: seulement 3 km en moyenne en milieu urbain (3 km pour les non pauvres et 3,1 Km pour les pauvres) et 11,9 km en milieu rural (11,7 km pour les non pauvres et 12 Km pour les pauvres).

43,5% des ménages répertoriés et enquêtés font moins de 5 kilomètres pour atteindre le centre de santé le plus proche de leur structure de résidence (35,8% des non pauvres et des pauvres). 27,7% des ménages font plus de 10 Km (32% des non pauvres et des pauvres) pour y accéder. A cause de la localisation de l'essentiel des infrastructures sanitaires dans les villes, les ménages des centres urbains semblent être mieux servis en la matière que les autres. Les ménages les plus défavorisés sont ceux du milieu rural. En effet, les proportions des ménages qui mettent un temps court (moins de 5 Km) pour atteindre le centre le plus proche sont de 93,5% en milieu urbain et 31,5% en milieu rural.

Tableau 6.25 : Structure des ménages selon la distance en Km d'accès au centre de santé le plus proche selon le milieu de résidence (%)

Distance	Milieu de résidence								
	Milieu urbain			Milieu rural			Ensemble		
	Non pauvre	Pauvre	Total	Non pauvre	Pauvre	Total	Non pauvre	Pauvre	Total
Surplace (0 km)	10,9	10,9	11,5	3,0	3,0	2,9	3,6	3,6	4,6
1-5	81,6	81,6	82,0	27,9	27,9	28,6	32,2	32,2	38,9
6-10	7,5	7,5	6,5	34,4	34,4	34,2	32,2	32,2	28,8
11-20	0,0	0,0	0,0	23,0	23,0	22,2	21,2	21,2	17,9
21-30	0,0	0,0	0,0	6,9	6,9	7,3	6,4	6,4	5,9
31-60	0,0	0,0	0,0	3,5	3,5	3,9	3,2	3,2	3,2
61 et plus	0,0	0,0	0,0	1,3	1,3	0,9	1,2	1,2	0,7
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Distance moyenne (en Km)	3,0	3,1	3,0	11,7	12,0	11,9	9,3	11,3	10,1

Sur le plan national, on comptabilise 87 mn (1 heure 27 minutes) en moyenne pour atteindre le centre de santé le plus proche. Les pauvres mettent plus de temps pour se rendre au centre de santé (98 mn contre 79 mn chez les non pauvres).

Sur le plan régional, les durées de marche les plus longues (plus de 90 mn) s'observent dans les régions du Sila (120 mn), du Moyen-Chari (120 mn), du Batha (114 mn), du Kanem (108 mn), du Ouaddaï (107 mn), du Barh El Gazal (107), du Wadi Fira(102 mn), du Logone Occidental (99 mn), du Mandoul (97 mn) et du Lac(94 mn). Le temps le plus court est observé à N'Djamena (33 mn). Les temps les plus courts chez les pauvres sont observés à N'Djaména (33 mn) et au Salamat (49 mn) alors que chez les non pauvres c'est à N'Djaména (33 mn) et au Guéra (62 mn).

Il faut noter qu'en dehors de la capitale où le temps de marche est court (33 mn) et dans une moindre mesure au Salamat, la population tchadienne qui doit se rendre dans un centre de santé à pied devra mettre au moins une heure de temps de marche pour y arriver. Les chiffres du tableau indiquent qu'il faut deux heures de temps pour atteindre un centre de santé dans le Sila et le Moyen Chari.

Tableau 6.26 : Temps moyen mis pour atteindre le centre de santé le plus proche selon la région de résidence et le niveau de vie

Région	Temps moyen mis pour atteindre le centre de santé le plus proche (en minutes)		
	Non pauvre	Pauvre	Total
Barh El Gazal	118	89	107
Batha	105	130	114
Borkou-Ennedi-Tibesti	59	73	64
Chari Baguirmi	65	92	75
Guéra	62	93	82
Hadjer Lamis	87	92	89
Kanem	101	123	108
Lac	100	83	94
Logone Occidental	75	115	99
Logone Oriental	86	79	83
Mandoul	84	104	97
Mayo Kebbi Est	78	95	83
Mayo Kebbi Ouest	75	90	81
Moyen Chari	102	136	120
N'Djaména	33	33	33
Ouaddai	104	113	107
Salamat	80	49	68
Sila	110	138	120
Tandjilé	74	77	76
Wadi Fira	96	113	102
Tchad	79	98	87

Le tableau 6.27 fait ressortir les constats suivants : 14,9% des ménages répertoriés et enquêtés font moins de 15 minutes pour atteindre le centre de santé le plus proche de leur structure de résidence (18% des non pauvres et 10,2% des pauvres). 30,2% des ménages font plus de 2 heures (26,5% des non pauvres et 35,7% des pauvres) pour y accéder. A cause de la localisation de l'essentiel des infrastructures sanitaires, les ménages des centres urbains semblent être mieux servis en la matière que les autres. Les ménages les plus défavorisés sont ceux du milieu rural. En effet, les proportions des ménages qui mettent un temps court (moins de 30 minutes) pour aller se consulter ou se soigner sont de 28,7% en milieu urbain et 11,6% en milieu rural.

Dans l'ensemble, le temps moyen pour atteindre le centre de santé le plus proche est de 87 minutes. Selon le milieu de résidence le temps moyen pour accéder au centre de santé est d'une demi-heure (36 minutes) en milieu urbain (44 minutes pour les pauvres contre 34 minutes pour les non pauvres) et d'un peu plus d'une heure trente (100) en milieu rural (104 minutes pour les pauvres contre 96 minutes pour les non pauvres).

Tableau 6.27 : Structure des ménages par temps mis pour atteindre le centre de santé le plus proche selon le milieu de résidence (%)

Temps mis	Milieu de résidence								
	Milieu urbain			Milieu rural			Ensemble		
	Non pauvre	Pauvre	Total	Non pauvre	Pauvre	Total	Non pauvre	Pauvre	Total
Moins de 15 minutes	29,9	22,7	28,7	13,6	9,2	11,6	18,0	10,2	14,9
15 à 29 minutes	31,3	25,1	30,3	9,2	7,9	8,6	15,2	9,2	12,8
30 à 59 minutes	27,4	33,8	28,5	18,1	17,8	18,0	20,6	19,1	20,0
60 à 119 minutes	8,5	13,3	9,3	23,9	26,8	25,2	19,8	25,7	22,1
120 minutes ou plus	2,9	5,1	3,3	35,2	38,4	36,6	26,5	35,7	30,2
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Temps moyen (en minutes)	34	44	36	96	104	100	79	98	87

La satisfaction des prestations fournies a été de même renseignée au cours de cette enquête à travers les problèmes de santé rencontrés dans la structure sanitaire visitée. Dans l'ensemble près de trois malades sur cinq (57,1 %) déclarent avoir été satisfaits des prestations des services de santé rendues. Sous l'angle du niveau de vie du ménage, les patients vivant dans les ménages relativement aisés sont le plus souvent satisfaits (58,5%) des prestations offertes que ceux vivant dans les ménages pauvres (54,9 %).

En ce qui concerne les personnes non satisfaites, les raisons les plus souvent évoquées sont assez diversifiées et les plus fréquentes sont les coûts de prestations (18,5%) et le temps d'attente assez long lors des consultations (11,2%). Un autre résultat aussi important est l'inefficacité des traitements qui est citée par 6,9% des patients. Ces trois raisons ont été également citées dans cet ordre en 2003 à l'ECOST2.

Tableau 6.28 : Satisfaction de service de santé par niveau de vie (%)

Problème de santé	Niveau de vie		Ensemble
	Non pauvre	Pauvre	
Aucun problème	58,5	54,9	57,1
Etablissement pas propre	1,3	,7	1,1
Temps d'attente trop long	12,1	9,7	11,2
Pas de personnel formé	1,1	,8	1,0
Trop cher	16,2	22,3	18,5
Pas de médicaments disponibles	2,8	2,5	2,7
Traitements inefficaces	6,6	7,3	6,9
Autres	1,4	1,7	1,5
Ensemble	100	100	100

6.2.4 Dépenses de santé

Estimées à 46 682 FCFA, les dépenses moyennes annuelles de santé et hygiène des ménages représentent 3,5% (Tableau 6.29) des dépenses annuelles totales. Ces dépenses correspondent à 3,6% des dépenses totales des non pauvres et 3,1% des dépenses totales des pauvres.

Selon le milieu de résidence, la dépense moyenne annuelle de santé des ménages est relativement plus élevée à N'Djaména et dans l'ensemble du milieu urbain (3,8% et 3,7% des

dépenses totales) qu'en milieu rural (3,3% des dépenses totales). La part des dépenses de santé dans les dépenses totales est légèrement plus élevée pour les personnes vivant dans les ménages dirigés par des hommes que chez celles qui vivent sous la tutelle des femmes (3,5% contre 2,9%).

Tableau 6.29: Dépenses de santé par lieu de résidence et sexe du chef de ménage selon le niveau de vie

Caractéristiques	Dépenses annuelles moyennes par tête (en F CFA)			Part de la dépense de sante dans la dépense totale (%)		
	Pauvre	Non pauvre	Ensemble	Pauvre	Non pauvre	Ensemble
Sexe du CM						
Masculin	91 488	319 679	211 456	3,2	3,6	3,5
Féminin	91 282	314 419	219 433	2,6	3,0	2,9
Lieu de résidence						
N'Djaména	131 103	460 282	424 111	3,5	3,8	3,8
Autres milieux urbains	104 033	339 534	271 797	2,9	3,7	3,6
Ensemble urbain	110 334	399 672	339 212	3,1	3,8	3,7
Milieu rural	89 762	288 398	184 146	3,1	3,4	3,3
Ensemble	91 458	318 792	212 704	3,1	3,6	3,5

Source: INSEED, ECOSIT3, 2011

Sur le plan régional, la part des dépenses moyennes annuelles de santé des ménages par rapport aux dépenses totales atteint sa valeur la plus élevée sur les dans la région du Chari Baguirmi (5,2%) suivie de la région du Mayo Kebbi Ouest (4,9%), du Logone occidental (4,3%), du BET (4%) et du Mandoul (4%).

La ville de N'Djaména se situe à 3,8%. La part des dépenses de santé la plus faible dans les dépenses totales est enregistrée dans les régions du Ouaddaï (2,1%), du Sila (1,9%) du Wadi Fira (1,6%) de la Tandjilé (2,4%), du Kanem (2,2%) et du Barh El Gazal (2, 3%).

Tableau 6.30: Dépenses de santé par région selon le niveau de vie

Région	Dépenses annuelles moyennes par tête (en FCFA)			Part de la dépense de sante dans la dépense totale (%)		
	Pauvre	Non pauvre	Ensemble	Pauvre	Non pauvre	Ensemble
Barh El Gazal	107 467	358 957	251 908	3,0	2,2	2,4
Batha	97 915	267 340	190 064	2,7	2,2	2,4
BET	127 109	428 040	302 244	2,2	4,5	4,0
Chari Baguirmi	96 200	262 075	193 850	2,2	6,2	5,2
Guéra	77 888	247 079	134 522	2,9	3,0	3,0
Hadjer Lamis	105 287	426 659	279 791	1,7	4,9	4,2
Kanem	109 907	365 900	276 789	3,9	2,2	2,4
Lac	98 812	240 758	175 049	4,3	2,9	3,4
Logone Occidental	81 603	270 514	145 005	3,7	4,7	4,3
Logone Oriental	94 851	265 287	182 513	3,5	3,8	3,8
Mandoul	82 901	237 145	127 722	4,1	3,8	4,0
Mayo Kebbi Est	78 253	244 603	181 117	1,2	2,9	2,6
Mayo Kebbi Ouest	89 378	258 147	178 189	5,2	4,8	4,9
Moyen Chari	78 155	260 635	148 520	3,9	3,6	3,7
N'Djaména	131 103	460 282	424 111	3,5	3,8	3,8
Ouaddai	104 577	337 986	256 753	0,7	2,5	2,2
Salamat	89 004	254 824	174 499	3,5	3,7	3,6
Sila	101 483	262 928	203 657	1,0	2,1	1,9
Tandjilé	88 740	306 543	164 263	3,0	2,1	2,5
Wadi Fira	95 267	398 034	281 874	3,3	1,5	1,8
Ensemble	91 458	318 792	212 704	3,1	3,6	3,5

CHAPITRE 7: CONDITIONS DE VIE DES MENAGES ET PAUVRETE

Le présent chapitre traite des conditions de vie des ménages liées à la pauvreté. L'évaluation de la pauvreté des ménages a été faite en se basant sur les dépenses de consommation. Cependant, la possession des biens atténue l'état de pauvreté des ménages. Un ménage propriétaire de son logement ou qui peut à tout instant céder un terrain, un véhicule, etc. pour pouvoir subvenir à ses besoins, est moins vulnérable que celui qui n'en dispose pas. Posséder un avoir est donc un facteur d'espoir, au moins pour faire face aux chocs économiques brutaux.

7.1 Type de logement

Un logement est une construction à usage d'habitation. Un logement est généralement occupé par un ménage. Cependant, dans certains cas, un ménage peut occuper plusieurs logements situés dans une même structure. Dans ce dernier cas, on appellera « logement principal » le logement occupé par le chef de ménage

Une structure est un bâtiment ou groupe de bâtiments séparés et isolés dans l'espace, et abritant une personne, un groupe de personnes ou plusieurs groupes de personnes. Cela peut être une maison/case isolée, une maison en bande, une villa, un immeuble (maison à étages), une concession. Une structure peut renfermer un ou plusieurs logements.

Dans l'ensemble (tableau 7.1), le type de logement le plus habité porte sur les maisons isolées (71,1%). Dans 6% des cas, les ménages habitent des maisons à plusieurs logements (cohabitation avec d'autres ménages) et près d'un ménage sur quatre (22,6%) occupe une concession. Il convient de noter que rares sont les ménages qui habitent un immeuble à plusieurs appartements ou une villa (0,3%).

L'analyse selon le niveau de vie révèle que globalement, les pauvres se distinguent des non pauvres du point de vue du type de logement essentiellement à travers une proportion relativement faible des pauvres occupant des maisons à plusieurs logements (3,2% contre 7,4% des non pauvres) et plus élevée des pauvres dans des maisons isolées (80,6% contre 64,8% des non pauvres).

Tableau 7.1 : Type de logement selon le niveau de vie (en %)

Type de logement	Niveau de vie		Ensemble
	Pauvre	Non Pauvre	
Maison/case isolée	80,6	64,8	71,1
Maison à plusieurs logements	3,2	7,4	5,7
Immeuble à appartements	0,0	0,1	0,1
Villa	0,0	0,5	0,3
Concession	16,0	27,1	22,6
Autres	0,2	0,2	0,2
Total	100	100	100

7.2 Qualité de logement

La qualité du logement, qui est un indicateur du développement humain regroupe un ensemble d'éléments de confort (rendant l'habitat agréable ou rude) est analysée à travers plusieurs dimensions : la nature du sol, du toit le mode d'évacuation des eaux usées, le type de toilette, la présence d'électricité et le type d'énergie utilisée pour la cuisine.

Tableau 7.2 : Qualité de logement selon le niveau de vie (en %)

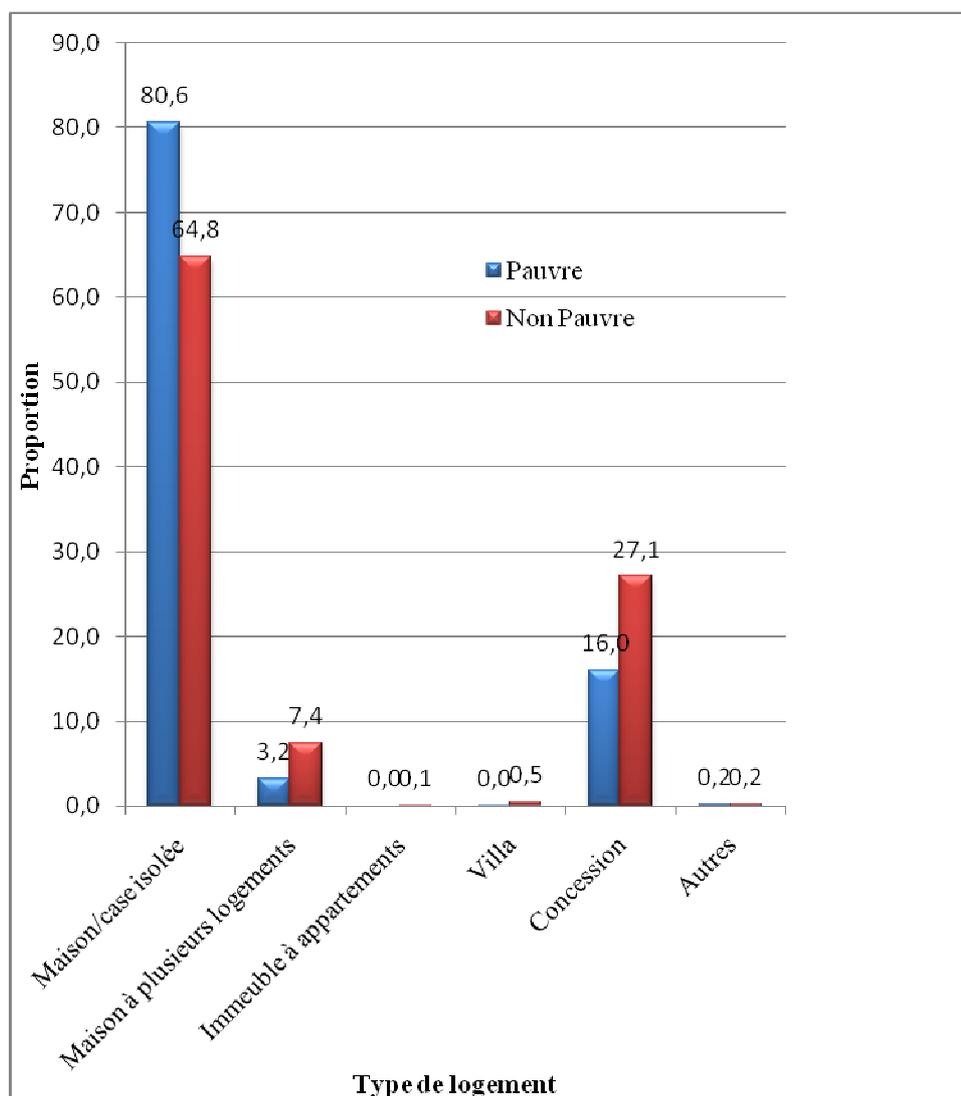
Caractéristiques d'habitation	Niveau de vie		Ensemble
	Pauvre	Non Pauvre	
Matériau des murs			
Paille	25,3	24,3	24,7
Banco	61,3	55,3	57,7
Dur	0,7	3,7	2,5
Semi-dur	6,4	11,3	9,3
Autre	6,3	5,4	5,8
Matériau du toit			
Paille/natte	79,4	58,4	66,8
Banco	10,7	16,0	13,9
Tôle/tuile	7,8	24,1	17,6
Béton	0,0	0,2	0,1
Autre	2,1	1,3	1,6
Matériau du sol			
Terre battue	96,1	89,0	91,8
Ciment	1,7	8,9	6,0
Carreaux	0,1	0,3	0,2
Béton	0,3	0,5	0,4
Autre	1,8	1,3	1,5
Total	100	100	100

7.2.1 Matériaux des murs

Les matériaux de construction des maisons indiquent leur degré de stabilité physique et reflètent les niveaux de revenu. Les données collectées révèlent qu'un peu plus de quatre ménages sur cinq (82,4%) habitent des logements dont les murs sont en matériaux traditionnels ou non durables (banco, paille/natte) : les ménages qui habitent des logements dont les murs sont en banco dans son ensemble représentent 57,7% et ceux dont les murs sont en paille (24,7%). Les ménages qui occupent des logements avec des murs en semi dur représentent 9,3%. Ceux qui vivent dans des logements qui ont des murs en dur (pierre/parpaing ou en béton/ciment) sont rares. Ils représentent 2,5%.

L'analyse selon le niveau de vie révèle que les ménages pauvres se distinguent des non pauvres du point de vue de matériau principal du mur. Ils sont relativement plus nombreux à habiter des maisons dont les murs sont en banco (61,3% contre 55,3%) et des logements ayant des murs en paille (25,3 % contre 24,3%).

Graphique 7.1 : Répartition des ménages du Tchad (en %) par niveau de vie selon le type de logement



7.2.2 Matériaux du toit

Dans l'ensemble, deux ménages sur trois (66,8%) habitent dans un logement ayant un toit en paille/natte, environ un ménage sur cinq (17,6%) dans un logement avec un toit en tôle/tuile et un peu plus d'un ménage sur dix (13,9%) dans un logement avec le toit en banco (Tableau 7.2).

L'analyse selon le niveau de vie révèle que les pauvres sont relativement plus nombreux à occuper des logements au toit en paille/natte que les non pauvres (79,4% contre 58,4%). A l'opposé, les non pauvres sont relativement plus nombreux à vivre dans des logements au toit en tôle ou en tuile (24,1% contre 7,8%).

7.2.3 Matériaux du sol

Le revêtement du sol des pièces d'habitation est d'une importance capitale en raison de ses connivences avec la vulnérabilité des membres du ménage. Dans son ensemble le sol des logements occupés par les ménages est en terre battue (91,8%) et rares sont les ménages qui occupent des logements dont le sol est en béton/ciment/carrelage (6,6%).

Au regard du niveau de vie, les ménages pauvres sont relativement plus nombreux que les non pauvres à habiter des logements au sol en terre battue (96,1% contre 89,0%). A l'opposé, les pauvres n'occupent qu'exceptionnellement des logements au sol est en béton/ciment/carrelage (2,1% contre 9,7%).

Le logement est essentiellement réalisé en banco (mur), en paille (toit) en terre battue (sol), on peut s'apercevoir que les ménages vivent dans un habitat précaire traduisant ainsi l'état de pauvreté au Tchad.

7.3 Nombre de personnes par pièce

Le nombre de pièces retenu dans l'enquête est celui des chambres à coucher. En rapportant le nombre total de la population résidant dans l'unité d'habitation au nombre total de pièces, on obtient le nombre moyen de personnes par pièce. Cet indicateur permet d'appréhender la densité d'occupation du logement par le ménage et de mesurer la promiscuité ou l'entassement de la population des ménages. Globalement, près de six ménages sur dix (58,5%) abritent au plus 3 personnes par pièce. Parmi eux, 16,4% logent au plus une personne par pièce et 42,1% abritent entre 2 à 3 personnes par pièce.

L'analyse selon le niveau de vie, montre que la proportion des ménages abritant au plus une personne par pièce est toujours plus élevée chez les non pauvres que chez les pauvres (20,5% contre 9,4%). A l'opposé, les proportions des ménages qui ont entre 4 à 6 personnes par pièce sont plus importantes chez les pauvres que chez les non pauvres (36,8% contre 29%). Le regroupement par pièce est une source de contagion et de propagation de certaines maladies conduisant à d'énormes dépenses de santé pouvant appauvrir les membres du ménage. L'entassement par pièce semble être lié au niveau de vie. En effet, ce constat révèle le cercle vicieux selon lequel, plus on a d'enfants, plus on est pauvre parce qu'on manque de ressources nécessaires pour les entretenir.

Tableau 7.3 : Nombre de personnes par pièce selon le niveau de vie (en %)

Nombre de personnes par pièces	Niveau de vie		Ensemble
	Pauvre	Non Pauvre	
Au plus une pers.	9,4	20,5	16,4
2-3 personnes	38,6	44,2	42,1
4-6 personnes	36,8	29,0	31,9
7 personnes et +	15,3	6,3	9,6
Total	100	100	100

7.4 Statut d'occupation

Le statut d'occupation des logements permet d'identifier les ménages propriétaires, les locataires et les ménages logés gratuitement. Ce statut est sensé être en relation avec le niveau de revenus des ménages qui en tiennent compte pour décider de s'offrir un logement, d'en louer un ou d'accepter ce qui leur est offert gratuitement (avantage en nature, logement d'astreinte).

Les divers modes d'occupation du logement retenus pour l'analyse de l'enquête sont : propriétaire, locataire, logement de fonction et logé gratuitement. Dans l'ensemble, les ménages propriétaires de leurs logements sont relativement plus nombreux (84,1%). Les locataires (7,9%), les logés gratuitement (7,5%) et les personnes vivant dans les logements de fonction (0,5%) sont peu représentés (Tableau 7.4).

L'analyse selon le niveau de vie montre que les ménages pauvres sont relativement plus nombreux à être propriétaires (89,4%) que les ménages non pauvres (84,9%). A l'opposé, les ménages non pauvres sont plus locataires (8,7%) que les pauvres (3,7%).

Tableau 7.4 : Statut d'occupation selon le niveau de vie (en %)

Statut d'occupation	Niveau de vie		Ensemble
	Pauvre	Non Pauvre	
Propriétaire	90,6	79,7	84,1
Locataire	2,5	11,4	7,9
Logement de fonction	0,8	0,3	0,5
Logé gratuitement	6,1	8,5	7,5
Ensemble	100	100	100

7.5 Source d'éclairage

Dans l'ensemble, un peu plus de trois ménages sur cinq (65%) utilisent la lampe à pile pour s'éclairer, dans 26,7% des cas, ils utilisent une lampe à pétrole et seuls 3,3% utilisent l'électricité ou le groupe électrogène et/ou le panneau solaire (Tableau 7.5).

L'analyse selon le niveau de vie révèle que 4,9% des ménages non pauvres utilisent l'électricité ou le groupe électrogène contre seulement 0,6% chez les pauvres. A l'opposé, ce sont les pauvres qui sont relativement plus nombreux à s'éclairer avec d'autres sources d'éclairage typiquement traditionnelles (6,8% contre 3,7%). L'énergie solaire qui semble adaptée à l'environnement est très peu développée au Tchad et les statistiques le concernant sont à un niveau très insignifiant : 0,1% des pauvres et 0,2% des non pauvres.

Tableau 7.5 : Répartition des ménages par caractéristiques de l'habitat selon le niveau de vie (en %)

Caractéristiques d'habitation	Niveau de vie		Ensemble
	Pauvre	Non Pauvre	
Statut d'occupation			
Propriétaire	90,6	79,7	84,1
Locataire	2,5	11,4	7,9
Logement de fonction	0,8	0,3	0,5
Logé gratuitement	6,1	8,5	7,5
Source d'éclairage			
Electricité	0,1	1,9	1,2
Lampe à pétrole	24,3	28,3	26,7
Lampe à pile	68,2	62,9	65,0
Groupe électrogène	0,5	3,0	2,0
Panneau solaire	0,1	0,2	0,1
Autre	6,8	3,7	5,0
Source d'énergie pour la cuisson			
Electricité	0,0	0,1	0,0
Gaz	0,4	2,4	1,6
Charbon de bois	10,9	14,7	13,2
Bois	88,6	81,7	84,4
Pétrole	0,1	1,2	0,7
Autre	0,1	0,0	0,0
Type de lieu d'aisance			
WC int avec chasse d'eau	0,1	0,4	0,3
WC ext avec chasse d'eau	0,2	1,1	0,7
Latrines aménagées	2,7	8,6	6,3
Latrines sommaires	13,6	25,9	21,0
Pas de WC	83,4	63,9	71,7
Mode d'évacuation des ordures			
Bac de la Mairie/sac à ordures	0,4	4,7	3,0
Comité d'assainissement	0,1	1,1	0,7
Autour des concessions	82,0	67,5	73,3
Abords des rues	10,6	17,0	14,5
Incinération	5,0	7,4	6,5
Autre	1,8	2,2	2,0
Ensemble	100	100	100

7.6 Source d'énergie pour la cuisine

Au niveau national, la majorité des ménages utilisent le bois de chauffe ou charbon de bois comme source d'énergie pour la cuisine. Le bois est utilisé à 84,4% comme source d'énergie

pour la cuisine (Tableau 7.5 ci-dessus). Dans 13,2% des cas les ménages utilisent le charbon de bois. 1,6% des ménages est utilisateur du gaz pour la cuisine. Par niveau de vie, on constate qu'il y a 0,4% de pauvres qui utilisent le gaz comme source d'énergie pour la cuisson contre 2,4% de non pauvres.

Par ailleurs, on remarque que les pauvres utilisent essentiellement du bois de chauffe (88,6%) alors que les non pauvres partagent leur source d'énergie entre du bois, du charbon de bois et du gaz (81,7%, 14,7% et 2,4% respectivement).

7.7 Type de lieu d'aisance

Dans son ensemble, une proportion importante des ménages ne disposent pas de WC et utilisent la nature comme lieu d'aisance (71,7%) (Tableau 7.5). Dans 21% des cas, les ménages utilisent des latrines sommaires comme lieu d'aisance, 6,3% des latrines aménagées et seulement 1% qui disposent des WC (internes ou externes) avec chasse eau.

L'analyse selon le niveau de vie révèle que les ménages pauvres sont relativement plus nombreux à ne pas disposer de WC que les non pauvres (83,4% contre 63,9%). Pour la disposition de WC et de latrines aménagées on a 3% des pauvres contre 10,1% des non pauvres.

7.8 Mode d'évacuation des ordures

Dans son ensemble, environ trois ménages sur quatre (73,3%) utilisent l'alentour des concessions pour déposer les ordures. (14,5%) utilisent les abords des rues, l'incinération est utilisée par 6,5% des ménages, le bac de la mairie ou sac à ordures et le comité d'assainissement utilisent (3,7%) pour se débarrasser des ordures ménagères (Tableau 7.5).

L'analyse selon le niveau de vie révèle que les pauvres utilisent moins le bac de la mairie ou le sac à ordures et comité d'assainissement (0,5% contre 5,8%).

7.9 Source d'approvisionnement en eau de boisson

7.9.1 Source d'eau de boisson en saison sèche

Le tableau 7.6 décrit la structure des ménages selon le niveau de vie et l'approvisionnement en eau destinée à la consommation. En saison sèche, niveau national, 50% des ménages consomment l'eau provenant des puits traditionnels, 26,8% l'eau provenant des forages et 8% des fontaines publiques. Ceux qui consomment l'eau du robinet intérieur ou extérieur sont estimés à 4,4% sur l'ensemble. En outre, dans 5,5% des cas les ménages boivent l'eau des cours d'eau ou l'eau de surface. Si l'on estime que l'eau du robinet, des fontaines publiques et des forages peut être considérée comme de l'eau potable, alors c'est moins de deux ménages sur cinq (39,4%) qui en consomment. La faible consommation d'eau potable est le plus souvent source de beaucoup de maladies pour les enfants.

L'analyse selon le niveau de vie met en exergue le fait que les pauvres ont moins accès à l'eau potable que les non pauvres (32,5% contre 44,6%). Autrement dit, le niveau de vie influe également sur la qualité de l'eau consommée par les ménages.

7.9.2 Source d'eau de boisson en saison des pluies

Le tableau 7.6 présente également l'approvisionnement en eau, mais en saison des pluies. Au niveau national, 37,7% des ménages consomment l'eau provenant des puits traditionnels, 24,4% l'eau provenant des forages, et 7,9% des fontaines publiques. Ceux qui consomment l'eau du robinet intérieur ou extérieur représentent 4,5% de l'ensemble des ménages. En outre, dans 20,3% des cas les ménages boivent l'eau des cours d'eau/eau de surface ou d'autres sources. 4,1% des ménages boivent habituellement l'eau de pluie en saison de pluie. Si l'on estime que l'eau de robinet, des fontaines publiques et des forages peut être considérée comme de l'eau potable, alors c'est près de deux ménages sur cinq (36,8%) qui en consomment, elle reste identique entre les deux saisons pour sa consommation.

L'analyse selon le niveau de vie met en exergue le fait qu'en saison des pluies, les pauvres ont moins accès à l'eau potable que les non pauvres (27,9% contre 42,7%).

7.10 Temps moyen d'accès à la Source d'eau de boisson

Dans l'ensemble, la durée moyenne pour atteindre la principale source d'approvisionnement en eau de boisson pendant la saison des pluies est d'environ 27 minutes (Tableau 7.6). Elle est légèrement plus élevée pendant la saison sèche (37 minutes) il convient de noter qu'on ne tient pas compte ici de la qualité de l'eau (eau potable ou non potable). Quelle que soit la saison, le temps le plus court pour atteindre la principale source d'approvisionnement en eau est d'au moins 40 minutes sur toute l'étendue du territoire.

Tableau 7.6 : Sources et temps moyen d'accès à l'eau de boisson par saison selon le niveau de vie

	Niveau de vie		Ensemble
	Pauvre	Non Pauvre	
Source d'eau de boisson en saison sèche			
Robinet intérieur	0,4	4,2	2,7
Robinet extérieur	0,5	2,7	1,9
Fontaine publique	5,9	9,5	8,0
Forage	24,7	28,2	26,8
Puits traditionnel	61,0	42,8	50,0
Eaux de surface	1,9	1,0	1,4
Cours d'eau	4,0	4,1	4,1
Porteur d'eau	1,1	6,4	4,3
Autre	0,4	1,1	0,9
Total	100	100	100
Source d'eau de boisson en saison des pluies			
Robinet intérieur	0,4	4,3	2,7
Robinet extérieur	0,5	2,6	1,8
Fontaine publique	6,1	9,2	7,9
Forage	20,9	26,6	24,4
Puits traditionnel	47,3	31,2	37,7
Eaux de surface	10,0	8,6	9,1
Cours d'eau	9,0	7,2	7,9
Porteur d'eau	1,0	6,2	4,1
Eau de pluie	4,0	2,7	3,2
Autre	0,8	1,4	1,2
Total	100	100	100

Temps moyen d'accès à la source d'eau de boisson (en minutes)			
En saison sèche	37,8	36,8	37,2
En saison des pluies	27,5	27,4	27,4

Le temps mis pour accéder à un lieu d'approvisionnement en eau destinée à la consommation a été également saisi dans l'enquête. Au niveau régional, le temps mis pour aller chercher de l'eau et revenir varie d'une région à une autre. 19,2% des ménages peuvent accéder à l'eau selon la norme du projet SPHERE (moins de 15 minutes). Plus de 30% des ménages des régions du Lac, du Chari-Baguirmi, du Kanem, de N'Djaména, du BET et du milieu urbain peuvent y avoir accès à moins de 15 minutes. Moins de 5% des ménages de Wadi Fira et du Ouaddaï peuvent y accéder à moins de 15 minutes alors que plus d'un ménage sur cinq des régions du Mandoul, du Hadjer Lamis, du Moyen-Chari et de la Tandjilé sont dans cette même situation. Entre 5 et 20% des ménages du Batha, du Logone occidental, du Guéra, du Barh El Gazal, du Salamat, du Sila, du Mayo-Kebbi Ouest, du Mayo-Kebbi Est, du Logone Oriental et du milieu rural peuvent y accéder à moins de 15 minutes.

Tableau 7.7 : Répartition des ménages selon le temps d'accès à l'eau de boisson par région et milieu de résidence

Région de résidence	Moins de 15 minutes	15 à 29 minutes	30 à 59 minutes	60 à 119 minutes	120 minutes ou plus	Total	
Barh El Gazal	10,8	20,0	25,2	18,4	25,6	100	
Batha	5,7	18,7	25,5	29,4	20,7	100	
Borkou-Ennedi-Tibesti	45,5	17,4	11,5	6,9	18,7	100	
Chari Baguirmi	32,6	23,0	16,0	15,9	12,5	100	
Guéra	10,0	27,4	25,5	30,1	7,0	100	
Hadjer Lamis	21,3	35,8	29,5	11,9	1,5	100	
Kanem	33,7	30,9	19,6	11,5	4,3	100	
Lac	30,1	41,8	20,1	6,3	1,7	100	
Logone Occidentale	7,8	18,7	26,4	38,6	8,6	100	
Logone Orientale	18,6	32,3	30,8	10,1	8,2	100	
Mandoul	20,5	20,1	20,8	22,8	15,9	100	
Mayo Kebbi Est	16,9	26,3	30,9	17,5	8,5	100	
Mayo Kebbi Ouest	16,1	25,5	27,8	18,9	11,7	100	
Moyen Chari	24,4	17,0	34,7	20,5	3,4	100	
N'Djaména	35,0	39,9	17,8	5,8	1,4	100	
Ouaddai	3,1	5,3	12,6	42,8	36,2	100	
Salamat	13,9	23,9	29,1	20,9	12,2	100	
Sila	15,3	16,4	19,3	30,0	19,0	100	
Tandjilé	27,7	33,0	22,5	9,5	7,4	100	
Wadi Fira	1,2	7,7	21,5	37,0	32,6	100	
Tchad	Urbain	35,0	32,9	19,4	9,2	3,5	100
	Rural	16,6	23,3	24,4	22,3	13,4	100
	Ensemble	19,2	24,6	23,7	20,5	12,0	100

La durée moyenne pour atteindre la principale source d'approvisionnement en eau de boisson pendant la saison des pluies varie selon les régions entre 13 minutes (temps moyen de N'Djaména) et 45 minutes (temps moyen du Ouaddai). Ce temps est de 18 mn en milieu urbain et 29 mn en milieu rural.

En saison sèche où il y a une certaine carence en eau le plus souvent constaté sur le terrain, on a les résultats suivants : la durée moyenne pour atteindre la principale source d'approvisionnement en eau de boisson pendant la saison des pluies varie selon les régions entre 16 minutes (temps moyen à N'Djaména) et 76 minutes (temps moyen au Wadi Fira). Ce temps est de 18 mn en milieu urbain et 40 mn en milieu rural.

Tableau 7.8 : Temps moyen d'accès à l'eau de boisson par saison selon le milieu et la région de résidence (en minutes)

	Temps moyen d'accès à l'eau de boisson en saison de pluies	Temps moyen d'accès à l'eau de boisson en saison sèche
Urbain	17,5	18,9
Rural	29,1	40,1
Barh El Gazal	40,8	39,1
Batha	23,5	52,2
Borkou-Ennedi-Tibesti	30,7	33,6
Chari Baguirmi	22,1	26,7
Guéra	24,0	30,3
Hadjer Lamis	15,6	19,3
Kanem	19,2	18,9
Lac	14,2	17,5
Logone Occidental	22,8	30,9
Logone Oriental	16,7	30,2
Mandoul	27,5	35,4
Mayo Kebbi Est	22,5	28,0
Mayo Kebbi Ouest	24,6	30,7
Moyen Chari	17,9	24,0
N'Djaména	13,2	16,2
Ouaddai	44,6	64,3
Salamat	22,3	40,7
Sila	26,2	51,9
Tandjilé	19,5	26,4
Wadi Fira	39,0	76,1
Tchad	27,4	37,2

7.11 Temps d'accès au marché le plus proche

Tableau 7.9 : Temps d'accès au marché le plus proche par moyen de locomotion et milieu de résidence

	Moins de 15 minutes	15 à 29 minutes	30 à 59 minutes	60 à 119 minutes	120 minutes ou plus	Total
Urbain						
Marche	34,6	32,1	23,6	7,3	2,3	100
Vélo	48,9	21,9	14,9	7,0	7,3	100
Voiture	27,5	23,0	26,9	4,2	18,4	100
Bus	27,1	35,2	27,4	3,8	6,5	100
Pirogue	5,8	19,6	35,1	37,5	2,0	100
Animal	4,1	9,9	19,1	48,4	18,5	100
Autre	54,8	26,6	14,8	3,0	0,8	100
Ensemble	4,1	9,9	19,1	48,4	18,5	100
Rural						
Marche	25,8	17,2	15,3	21,3	20,3	100
Vélo	17,4	16,0	34,0	26,6	6,0	100
Voiture	9,7	17,0	59,8	8,2	5,3	100
Bus	24,1	37,6	38,3	0,0	0,0	100
Pirogue	7,9	0,0	17,6	39,6	34,9	100
Animal	3,4	9,5	12,4	31,6	43,1	100
Autre	19,0	17,6	23,9	16,1	23,5	100
Ensemble	19,0	17,6	23,9	16,1	23,5	100
Tchad						
Marche	27,9	20,7	17,3	18,0	16,1	100
Vélo	19,5	16,4	32,8	25,3	6,1	100
Voiture	12,3	17,9	55,0	7,6	7,2	100
Bus	26,9	35,4	28,2	3,5	6,0	100
Pirogue	7,8	1,1	18,6	39,4	33,1	100
Animal	3,4	9,5	12,4	31,8	42,8	100
Autre	27,4	19,7	21,8	13,0	18,2	100
Ensemble	22,8	18,5	18,3	20,5	19,9	100

Au moment de la collecte des données pour appréhender l'accès au marché le plus proche, on demandait au ménage le temps qu'il faut pour aller au marché le plus proche de son domicile ainsi que le moyen de locomotion utilisé. Ce temps est exprimé en minutes et pour l'ensemble du pays, 68,7% des ménages utilisent la marche pour se rendre au marché. Parmi ceux-ci, 27,9% font moins de 15 minutes pour arriver au marché. Dans le milieu urbain, 83,7% des ménages utilisent la marche pour arriver au marché. Parmi ceux-ci, 34,6% font moins de 15 minutes pour arriver au marché. Par contre ceux du milieu rural qui marchent pour arriver au

marché en moins de 15 minutes représentent 65,1% des ménages. Parmi ceux-ci, 25,8% font moins de 15 minutes pour arriver au marché.

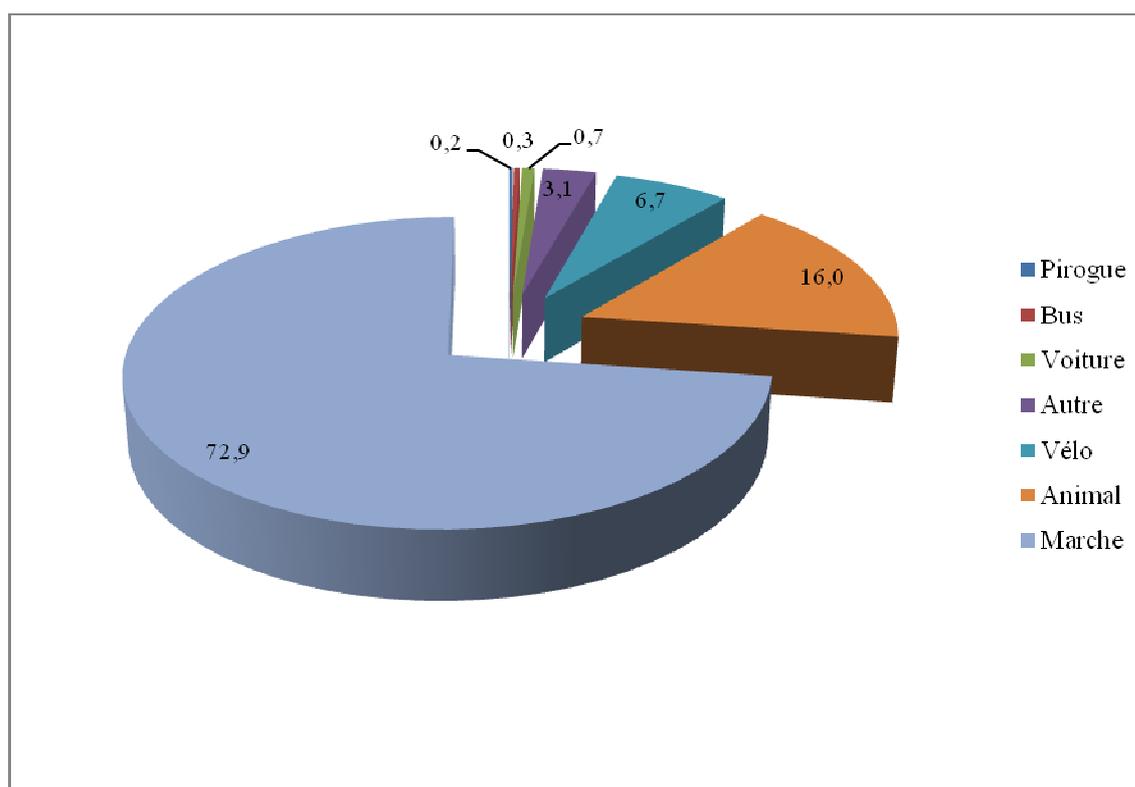
Les proportions des ménages qui mettent un temps court (moins de 30 minutes) pour atteindre à pied le marché le plus proche en milieu urbain et rural sont respectivement de 66,8% et 43%.

Pour l'ensemble du pays, 41,3% des ménages font moins de 30 minutes de temps de marche pour arriver au marché le plus proche de leur lieu d'habitation.

Le moyen de locomotion le plus utilisé en milieu rural et urbain est la marche à pied. Cela montre que c'est un signe de pauvreté, et encore pire pour le milieu rural 13,9% des ménages ruraux font entre (60 à 119 minutes) de marche.

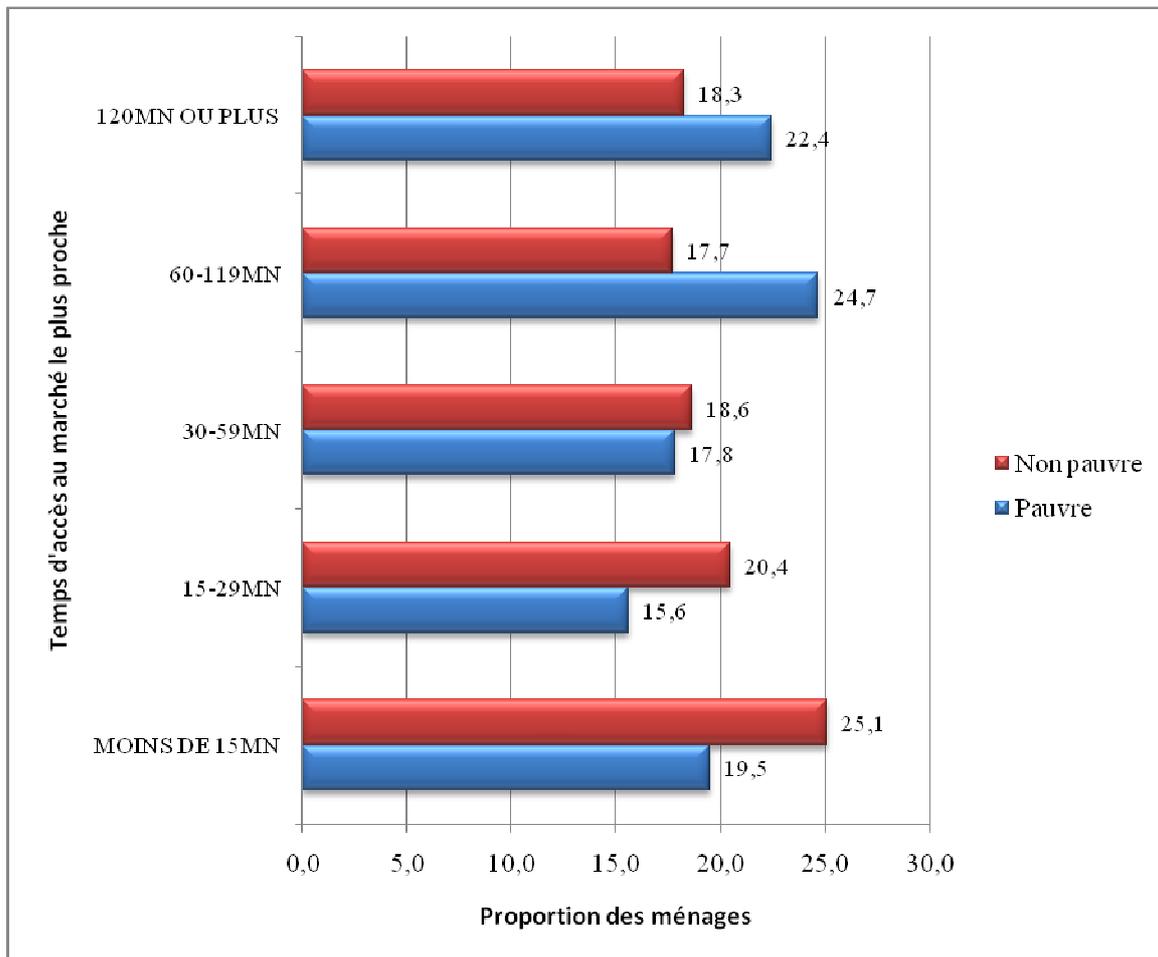
L'analyse selon le niveau de vie (voir graphique 7.2) montre que 72,9% des pauvres utilisent la marche pour aller au marché alors que c'est 65,9% des non pauvres qui y accèdent par la marche. 1,5% des non pauvres vont au marché avec une voiture alors que c'est seulement 0,7% des ménages pauvres qui vont au marché au moyen d'un véhicule.

Graphique 7.2 : Répartition des ménages pauvres du Tchad (en %) par moyen de locomotion pour aller au marché



Le graphique 7.3 montre qu'on a plus de ménages pauvres mettant entre 1 heure et 2 heures de temps pour aller au marché (24,7%) et plus de ménages non pauvres mettant moins de 15 minutes pour aller au marché le plus proche (25,1%). 35,1% de ménages pauvres mettent moins de 30 minutes pour aller au marché alors que c'est 45,5% des ménages non pauvres qui mettent moins de 30 minutes pour y aller.

Graphique 7.3 : Répartition des ménages du Tchad (en %) par niveau de vie selon le temps d'accès au marché le plus proche



CHAPITRE 8: AUTONOMISATION DES FEMMES ET PAUVRETE

L'autonomisation suppose le renforcement des capacités, la constitution des biens et le pouvoir de décision. Les informations relatives à la femme adulte ont été collectées dans le cadre de l'ECOSIT3. Ces données collectées portent sur les questions de l'autonomisation de la femme qui est un sujet d'actualité. Il sera question dans ce chapitre, de l'éducation, de l'alphabétisation ainsi que de l'importance de celles-ci dans la vie active en se focalisant sur certaines activités spécifiques. Ensuite, il sera abordé dans la deuxième partie du chapitre les aspects portant sur l'autonomisation de la femme.

8.1 Considérations générales

Dans le contexte international, en l'an 2000, d'éminents experts dans divers domaines tels que les spécialistes en droit de l'homme et bien d'autres ont mené des réflexions ayant abouti à un assemblage des textes qui ont permis d'initier quelques objectifs en faveur des femmes et des filles. Il s'agit de l'accès à l'instruction universelle, à l'enseignement de base, et, de l'autonomisation des femmes qui sont consignés comme objectifs 2 et 3.

L'égalité des sexes, qui est inscrite dans les droits de l'homme, est au cœur de la réalisation de des OMD. Sans l'égalité dans le domaine de l'éducation et l'autonomisation de la femme, on ne pourra vaincre ni la faim, ni la pauvreté, encore moins la maladie. Donner aux femmes un pouvoir égal d'intervention dans les décisions qui influent sur leur vie, celle de leurs familles, et celle des instances les plus élevées du gouvernement; c'est leur donner la clef de leur autonomie. Il s'agit de « les aider à avoir la confiance en elles-mêmes, de jouir de leur droit d'avoir des choix, et de jouir de leur droit d'accéder aux opportunités et ressources, de jouir de leur droit de pouvoir contrôler leur vie, aussi bien à la maison qu'à l'extérieur et leur aptitude à influencer la direction du changement social afin de créer un ordre social et économique plus juste au niveau national et international»¹².

Au niveau national, il faut reconnaître que le poids des faits et actes traditionnels qui fortement conservés par les anciens détenteurs et conservateurs des traditions familiales empêchent l'épanouissement d'une frange importante de la population que sont les femmes. Pour preuve, quelle que soit l'ethnie ou la religion considérées dans ce pays, il domine encore le mode de penser qui reste toujours fondé sur la domination et la filiation masculine. Il s'établit ainsi depuis la nuit des temps des rapports inégaux au détriment des femmes dans la sphère de décisions.

Il faut reconnaître que les femmes dans le monde jouent un rôle déterminant sur tous les plans et leur autonomisation devrait contribuer au développement d'un pays comme l'estiment les experts et spécialistes dans le domaine. Selon ces derniers, les femmes contribuent au développement économique et social d'un pays mais si la pauvreté persiste dans les pays en développement, cela est dû aux entraves liées aux pesanteurs sociales qui en sont une des causes. C'est donc dire que si ces pesanteurs persistantes ne sont pas levées, la croissance économique en vue de la réduction de la pauvreté ne sera guère réalisée. Ainsi, l'autonomisation des femmes qui constitue l'un des objectifs majeurs des OMD est un processus induisant l'accroissement de la force sociale des femmes aussi bien au niveau politique et économique que sur le plan individuel et collectif. L'élimination des obstacles qui pénalisent les femmes et les empêchent d'être pleinement intégrées dans les divers secteurs de la société, autrement dit, la lutte contre les pratiques discriminatoires qui excluent

¹² L'«Examen et l'évaluation du Programme d'action de Beijing : Rapport du Secrétaire général» (E/CN.6/2000/PC/2).

les femmes des processus de prises de décision, souvent causées ou aggravées par la discrimination fondée sur le statut social de la femme est un axe fondamental à développer.

8.2 Importance démographique des femmes

En 2011, le Tchad comptait 10 015 591¹³ habitants parmi lesquelles on dénombrait 5 155 754 femmes, soit un rapport de féminité estimé à 106,1 (tableau 7.01). Ce rapport indique qu'il y a une prédominance des femmes et ce, quelle que soit le milieu de résidence. Cependant, l'écart est très faible en milieu urbain : 923 396 femmes contre 921 121 hommes. Par contre, en milieu rural, le rapport de féminité y est plus élevé preuve de la nette prédominance féminine dans ce milieu.

Tableau 8.01: Répartition de la population estimée par sexe, selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Masculin	Féminin	Les deux sexes	Rapport de féminité
Urbain	921 121	923 396	1 844 517	100,2
Rural	3 938 716	4 232 358	8 171 074	107,5
Tchad	4 859 837	5 155 754	10 015 591	106,1

Le tableau 8.02 donne la répartition de la population féminine enquêtée en 2011 en fonction de la région de résidence et du poids démographique de cette population dans l'ensemble pour chaque milieu de résidence. Au niveau de l'ensemble, quelques régions se démarquent avec un plus faible poids de femmes car la proportion étant en deçà de 50%. Il s'agit de N'Djaména (49,1%), du Chari Baguirmi (49,3%), du Mandoul (48,7%), du Kanem (49,4%) et du Logone Oriental (49,5%). Dans la région du Mayo Kebbi Ouest prédomine les femmes avec 55,6% de celles-ci suivi des régions du Sila (53,8%), Wadi Fira (53,3%) et du Logone occidental (53,1%) avec une moyenne légèrement supérieur à celui observé au niveau national.

L'analyse selon le milieu de résidence fait ressortir qu'il y a un quasi-équilibre entre les hommes et les femmes (50,1%). Cependant, la différence régionale fait transparaître des disparités. Les régions du Sila et du Wadi Fira se démarquent avec respectivement 53% et 54,2% de la population féminine. Quant à la région du Batha, il y a une plus faible représentativité des femmes en milieu urbain qui ne dispose que d'un poids démographique de 47,5% de femmes dans ce milieu. En milieu rural, quatre régions disposent d'un déficit en femmes par rapport aux hommes. Il s'agit du Kanem (49,0%), du Chari Baguirmi (49,3%), Logone Oriental (49,5%) et du Mandoul (48,5%). Par contre, au Mayo Kebbi Ouest, il a été dénombré 56% de femmes.

¹³ Il s'agit de la population résidente sédentaire. Ne sont pas comptés ici les personnes vivant dans les ménages nomades et les ménages collectifs tels que les hôtels, couvents, casernes, etc.

Tableau 8.02: Répartition (%) de la population féminine, selon le milieu de résidence et taux de féminité

Région	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage
Barh El Gazel	10 201	49,6	47 447	53,3	57 648	52,6
Batha	17 493	47,1	178 734	53,5	19 6227	52,9
Borkou-Ennedi-Tibesti	21 617	49,2	66 848	51,3	88 465	50,8
Chari Baguirmi	8 895	50,7	272 511	49,3	281 406	49,3
Guéra	29 705	52,0	222 546	51,5	252 251	51,5
Hadjer Lamis	21 330	48,2	284 435	50,6	305 765	50,4
Kanem	21 267	52,8	166 184	49	187 451	49,4
Lac	22 841	51,4	157 895	51,4	180 736	51,4
Logone Occidental	51 423	49,8	310 386	53,7	361 809	53,1
Logone Oriental	47 933	49,8	354 144	49,5	402 077	49,5
Mandoul	22 519	51,2	296 799	48,5	319 318	48,7
Mayo Kebbi Est	55 381	52,9	352 647	56	408 028	55,6
Mayo Kebbi Ouest	31 896	50,5	311 525	53,2	343 421	52,9
Moyen Chari	38 765	52,6	204 700	51,2	243 465	51,4
N'Djaména	401 178	49,1	-	-	401 178	49,1
Ouaddaï	40 436	50,2	299 292	52,6	339 728	52,3
Salamat	35 007	50,3	114 364	52,6	149 371	52,1
Sila	12 536	53	126 479	53,8	139 015	53,8
Tandjilé	22 791	50,5	267 009	52,4	289 800	52,2
Wadi Fira	10 181	54,2	198 413	53,3	208 594	53,3
Tchad	923 395	50,1	4 232 358	51,8	5 155 753	51,5

8.3 Alphabétisation¹⁴ et éducation

L'accès des femmes à l'éducation constitue ces dernières décennies un droit fondamental pour ces dernières et, aucune raison, qu'elle soit d'ordre culturel, économique ou social, ne justifie que les filles et les femmes se voient refuser l'instruction. L'instruction est un préalable pour l'atteinte des objectifs de développement convenus au niveau international à travers les OMD. L'alphabétisation, l'un des maillons de l'éducation ne se limite pas à savoir lire et écrire car elle permet aussi de gagner le respect de soi, d'ouvrir des perspectives et de favoriser le développement. Ainsi, lorsqu'une femme sait lire et écrire, elle peut faire des choix lui permettant d'améliorer considérablement sa vie. Par contre, l'analphabétisme est responsable de la marginalisation des femmes et constitue un obstacle de premier ordre à la réduction de la pauvreté extrême, dans un monde où les technologies occupent une place prépondérante et où savoir lire, écrire et compter est indispensable pour exercer ses droits fondamentaux et saisir ses chances. Cette section est essentiellement consacrée à ces deux points susmentionnés.

¹⁴ L'alphabétisation est le fait qu'une personne ait l'aptitude à lire et à écrire dans une langue quelconque

8.3.1 Alphabétisation des femmes

Le tableau 8.03 présente le taux d'alphabétisation par sexe, selon le milieu de résidence. Il ressort de ce tableau que pour l'ensemble du pays, les hommes alphabétisés (38,4%) sont proportionnellement plus nombreux que les femmes (16,4%). L'analyse selon le milieu de résidence fait ressortir de grandes disparités : 60,3% des hommes sont alphabétisés en français ou en arabe contre 38,3%, soit un indice de parité sexe de 0,64 tandis qu'en milieu rural, la parité sexe chute à 0,43 car seulement 11,3% des femmes sont alphabétisées contre une proportion plus importante des hommes.

L'écart entre hommes et femmes est encore très grand et beaucoup d'efforts restent encore à réaliser afin d'atteindre cet équilibre qui permet d'arriver à un taux d'alphabétisation universel.

Tableau 8.03 : Taux d'alphabétisation de la population de 15 ans et plus par sexe et indice de parité sexe

Milieu de résidence	Taux d'alphabétisation		IPS
	Masculin	Féminin	
Urbain	60,3	38,3	0,64
Rural	32,5	11,3	0,35
Total	38,4	16,4	0,43

Le tableau 8.04 donne pour chaque région de résidence les informations relatives au taux d'alphabétisation des femmes. On constate que cinq régions ont des taux d'alphabétisation largement supérieurs à la moyenne nationale. Il s'agit de N'Djaména (43,2%), du Mandoul (23,0%), du Mayo Kebbi Ouest (30,9%), Mayo Kebbi Est (36,1%) et le Moyen Chari (24,8%). Dans ces régions, on constate que seule N'Djaména, dispose d'un ratio plus élevé (0,69) de l'indice de parité sexe qui se traduit par la réduction de l'écart du niveau d'alphabétisation entre les femmes et les hommes. La région du Sila semble la plus défavorisée en termes d'alphabétisation car seulement 6,1% des femmes sont alphabétisées et l'indice de parité sexe est le plus faible (0,18), c'est-à-dire une seule femme est alphabétisée pour au moins 4 hommes alphabétisés. Elle est suivie par la région du Hadjer Lamis avec un indice de parité sexe de 0,27 pour un taux d'alphabétisation de 2,9% seulement. Dans quelques régions du pays, le problème de l'alphabétisation ou mieux de scolarisation reste globale que ce soit pour les garçons ou les filles comme on le verra dans la suite.

L'analyse selon le milieu de résidence permet de relever que dans les régions du Moyen Chari (61,6%), du Mandoul (50%), du Ouaddaï (47,8%), du Mayo Kebbi Ouest (46,2%), du Logone Occidentale (43,7%), du Logone Orientale (42,9%), de la Tandjilé (41,4%) et du Mayo Kebbi Est (41,1%), les taux d'alphabétisation sont au moins deux fois plus élevés en milieu urbain qu'en milieu rural. Et dans ces régions y compris N'Djaména (43,2%) les taux d'alphabétisation y sont plus élevés que la moyenne nationale. En ce qui concerne la parité sexe, l'IPS est plus élevé au Moyen Chari (0,83) traduisant ainsi l'écart du niveau d'alphabétisation entre hommes et femmes. Malheureusement en milieu rural, ce ratio est très faible comme dans toutes les autres régions. La région qui se retrouve au plancher des taux d'alphabétisation est le Barh El Gazel avec seulement 9% de femmes alphabétisées et un IPS le plus bas de 0,30.

Tableau 8.04 : Taux d'alphabétisation de la population féminine de 15 ans et plus et indice de parité entre sexe (F/M) selon la région et le milieu de résidence

Région de résidence	Urbain		Rural		Ensemble	
	Taux d'alphabétisation	Indice de parité (IPS)	Taux d'alphabétisation	Indice de parité (IPS)	Taux d'alphabétisation	Indice de parité (IPS)
Barh El Gazel	9,0	0,30	6,4	0,29	6,9	0,30
Batha	23,2	0,54	7,4	0,29	8,7	0,31
Borkou-Ennedi-Tibesti	18,3	0,34	6,7	0,47	9,5	0,37
Chari Baguirmi	16,0	0,39	4,2	0,34	4,5	0,34
Guéra	16,1	0,34	10,6	0,39	11,2	0,38
Hadjer Lamis	11,7	0,36	2,1	0,20	2,9	0,24
Kanem	12,3	0,41	2,8	0,29	3,9	0,33
Lac	12,3	0,45	1,9	0,15	3,2	0,23
Logone Occidentale	42,5	0,64	14,3	0,33	18,4	0,38
Logone Orientale	42,9	0,69	12,4	0,23	16	0,29
Mandoul	50,0	0,67	21,1	0,48	23	0,50
Mayo Kebbi Est	41,1	0,57	18,3	0,39	21,5	0,43
Mayo Kebbi Ouest	45,5	0,64	29,2	0,48	30,9	0,50
Moyen Chari	61,1	0,83	16,7	0,34	24,8	0,46
N'Djaména	43,2	0,69	-	-	43,2	0,69
Ouaddaï	47,8	0,69	2,5	0,20	7,9	0,39
Salamat	13,8	0,36	4,1	0,25	6,7	0,30
Sila	13,5	0,28	5,4	0,17	6,1	0,18
Tandjilé	41,2	0,58	15,4	0,38	17,6	0,41
Wadi Fira	33,2	0,54	4,0	0,19	5,5	0,24
Tchad	38,3	0,64	11,3	0,35	16,4	0,43

Ainsi, quels que soient le milieu de résidence et la région, beaucoup d'efforts restent encore à faire pour rehausser le niveau de l'alphabétisation au Tchad.

8.3.2 Fréquentation scolaire actuelle des jeunes

Des données sur la fréquentation actuelle ont été collectées au cours de l'ECOSIT3. La disponibilité de ces données permet de calculer pour l'année 2010/2011, le taux de fréquentation scolaire pendant la période scolaire, année où s'est déroulée l'enquête.

8.3.2.1 Taux de fréquentation globale des jeunes de 6-24 ans

Le tableau 8.05 présente le taux de fréquentation¹⁵ par milieu de résidence et le sexe, selon les groupes d'âges spécifiques. Il ressort de ce tableau que pour l'ensemble du pays, 82,1% des personnes âgées de 6 à 24 ans ont fréquenté un établissement formel au cours de cette année là. Le rapport de féminité qui donne le nombre de femmes pour 100 hommes est estimé à 76,6%. Ce rapport est légèrement plus élevé en milieu urbain qu'en rural autant chez les enfants de moins de 10 ans (81,8%) que chez ceux de 10-14 ans (80,1%). Cependant, à partir de 15-19 ans, ce rapport a baissé de 67,1% à 47,4% chez les 20-24 ans. Ce déclin du rapport

¹⁵ Il s'agit des jeunes garçons et filles qui sont inscrits pour l'année scolaire 2010/2011 à l'école formelle primaire. Le taux de fréquentation concerne les enfants d'un niveau donné par rapport à l'ensemble des enfants d'âge primaire c'est-à-dire les enfants de 6-14 ans.

de féminité à partir de l'adolescence est la preuve que bien de jeunes filles sont sorties du système d'éducation en se mariant précocement ou se faisant marier à des prétendants qui sont généralement déjà désignés.

Tableau 8.05 : Taux de fréquentation scolaire formelle des enfants et jeunes de moins de 25 ans par groupe d'âges, selon le milieu de résidence et sexe

	6-9 ans	10-14 ans	15-19 ans	20-24 ans	Total
Urbain					
Masculin	95,5	94,5	86,0	68,9	88,1
Féminin	95,8	94,9	75,9	50,8	82,8
Total	95,6	94,7	81,1	60,4	85,5
RF	81,8	84,3	67,1	47,4	76,8
Rural					
Masculin	94,0	91,2	79,6	46,3	84,2
Féminin	95,7	93,0	55,0	21,3	77,1
Total	94,7	92,0	68,2	35,4	81,0
RF	78,8	82,6	59,8	35,5	73,6
Ensemble					
Masculin	94,3	91,9	81,3	53,2	85,1
Féminin	95,7	93,5	61,0	31,3	78,5
Total	94,9	92,6	71,7	43,4	82,1
RF	81,8	84,3	67,1	47,4	76,8

8.3.2.2 Enseignement de base

Le tableau 8.06 donne la répartition des garçons et filles, selon la classe fréquentée au cours de l'année scolaire 2010/2011. En cette année scolaire, ce tableau fait ressortir que quelle que soit la classe considérée, le pourcentage des filles par rapport aux garçons est en dessous de 50%. Et au sein des générations des filles qui sont au primaire, on constate que si les filles au CP2 (49%) sont relativement les plus nombreuses, leur pourcentage faiblit déjà à partir de CE1 (45,3%) pour chuter à 43,1% en classe de CM2.

La dernière partie du tableau fournit un indicateur de mesure de la parité fille/garçon qui est inférieure à l'unité quelle que soit la classe fréquentée cette année scolaire. Si au niveau du CP2, le ratio est proche de l'unité (0,96), elle reste très faible dans la phase terminale du cycle primaire.

Tableau 8.06 : Répartition de la population de jeunes de moins de 15 ans au niveau primaire

Classe	Masculin	Féminin	Total	Indice de parité
CP1	53,2	46,8	100	0,88
CP2	51,0	49,0	100	0,96
CE1	54,5	45,5	100	0,85
CE2	56,7	43,3	100	0,76
CM1	54,7	45,3	100	0,83
CM2	56,9	43,1	100	0,76

8.3.2.3 Taux net de scolarisation au niveau primaire

Le tableau 8.07 présente le taux net de scolarisation primaire, selon le milieu de résidence. Pour rappel, le taux net de scolarité à un niveau donné correspond au rapport de la population de la tranche d'âge officiel rapporté à tous les enfants de cette tranche d'âge qu'ils soient à l'école ou non. Ici, la tranche d'âge officiel de scolarisation au niveau primaire est de 6-11 ans pour les enfants fréquentant au niveau primaire.

Au Tchad, le taux net de scolarisation au primaire obtenu en 2011 dans le cadre de l'ECOSIT3 est de 43,7%. Il est légèrement plus élevé chez les garçons (45,9%) que chez les filles (41,1%). La différence selon le milieu de résidence fait apparaître quelques disparités. Si le taux net ne dépasse guère la moyenne nationale par sexe en milieu rural (43,3% chez les garçons et 37,7% chez les filles), en milieu urbain par contre, ces taux y sont supérieurs à 50% (59,2% chez les garçons et 57,0% chez les filles). En milieu urbain, l'indice de parité sexe est de 0,96 donc proche de l'unité. Ce qui traduit le fait que les filles et garçons fréquentent au niveau primaire pratiquement dans les mêmes proportions. C'est en milieu rural que l'écart est assez grand car l'IPS est en deçà de l'unité.

Tableau 8.07 : Taux net de scolarisation primaire des jeunes de 6-11 ans par sexe selon le milieu de résidence et le niveau de vie

	Masculin	Féminin	Total	Indice de parité sexe
Milieu de résidence				
Urbain	59,2	57,0	58,1	0,96
Rural	43,3	37,7	40,7	0,87
Niveau de vie				
Pauvre	44,4	39,8	42,2	0,90
Non pauvre	47,5	42,5	45,1	0,89
Ensemble	45,9	41,1	43,7	0,90

Le tableau 8.08 présente la variation régionale du taux net de scolarisation dans le primaire. Il ressort de l'analyse de ce tableau que les régions du Lac (14,3%) est la région la plus défavorisée car le taux de scolarisation y est très faible. Elle est suivie par la région voisine de Hadjer Lamis dans laquelle le taux n'y est aussi que de 16,5%. Les deux régions avec des taux net de scolarisation les plus élevés sont entre autre le Logone Oriental (61,6%) suivi du Moyen Chari (60,8%). Le différentiel des taux par sexe révèle que les taux sont plus élevés chez les garçons. Cependant, il faut noter que dans le Lac (indice de parité sexe estimé à 2,09), les filles sont deux fois mieux scolarisées au niveau primaire que les garçons bien que ces taux soient faibles de manière globale. Et, plusieurs autres régions, notamment, le Guéra (1,14), le Mandoul (1,06), le Ouaddaï (1,07), le Kanem (1,07) et la Tandjilé (1,17) ont des taux net de scolarisation des filles au moins pratiquement équivalents à ceux des garçons.

Ces résultats montrent que si des efforts ont été réalisés au cours des dernières années à travers des investissements importants dans le domaine des infrastructures scolaires pour répondre au souci du pays dans son engagement dans l'objectif de l'achèvement du cycle primaire pour tous les enfants, on est encore loin du compte car de fortes inégalités demeurent encore une part entre les régions on a constaté une faiblesse générale de la scolarisation des enfants et que ces taux sont restés très faibles chez les filles.

Tableau 8.08 : Taux net de scolarisation primaire des jeunes de 6-11 ans par région, selon le milieu de résidence indice de parité sexe

Région de résidence	Sexe		Total	Indice de parité sexe
	Masculin	Féminin		
Barh El Gazel	38,3	43,3	40,9	113,2
Batha	56,2	49,2	52,6	87,6
Borkou-Ennedi-Tibesti	33,0	19,8	27,3	60,0
Chari Baguirmi	27,8	16,4	22,7	59,1
Guéra	53,5	61,0	56,7	114,0
Hadjer Lamis	17,9	14,9	16,5	83,2
Kanem	23,7	25,3	24,3	107,1
Lac	9,3	19,5	14,3	209,9
Logone Occidental	62,7	49,5	56,4	79,0
Logone Oriental	65,9	56,0	61,6	85,0
Mandoul	57,9	61,6	59,4	106,4
Mayo Kebbi Est	59,0	42,9	51,0	72,7
Mayo Kebbi Ouest	45,0	40,5	42,7	90,0
Moyen Chari	63,1	58,3	60,8	92,5
N'Djaména	59,6	58,2	58,9	97,5
Ouaddai	20,0	21,3	20,7	106,8
Salamat	44,5	30,4	37,1	68,3
Sila	39,3	30,5	34,7	77,7
Tandjilé	50,8	59,3	54,7	116,6
Wadi Fira	30,4	20,9	25,8	68,6
Tchad	45,9	41,1	43,7	89,6

8.3.3 Raisons principales de la non-fréquentation des jeunes

De la question posée sur les raisons de non fréquentation scolaire, plusieurs réponses ont été fournies par les personnes enquêtées dont les six plus importantes ont été relevées ici. Le tableau 8.08 présente les résultats de ces investigations. Il faut noter que la première cause citée par les personnes enquêtées est liée à l'impossibilité de payer la scolarité pour les progénitures. Ce cas est cité pour 23,6% des personnes. La seconde raison avancée est le mariage qui a été cité par 17,3% et 10% ont relevé que l'école ne présente aucun intérêt pour eux. S'agissant des difficultés financières, ce sont les garçons qui sont les plus concernés (30,2%) tandis que le plus grand handicap du côté des filles reste le mariage qui concerne 28,2%. Il faut noter aussi que les filles sont relativement très nombreuses à arrêter leur cursus scolaire car elles doivent aider les ménages dans lesquelles elles vivent dans les petites activités comme les travaux domestiques ménagers ainsi qu'à assurer la garde de la maison ou à garder les petits enfants.

La différence selon le milieu de résidence montre que les trois principales raisons avancées pour la non fréquentation des enfants restent les mêmes quelque soit le milieu de résidence. Cependant, le mariage est évoqué par une proportion relativement plus importante par les filles dans le milieu urbain (31,5%) qu'en milieu rural (27,3%) où un peu moins de filles sont concernées. En milieu rural, ce sont les difficultés financières relevées par les personnes enquêtées qui est le plus cité: 32,2% contre 21,9% en milieu urbain.

Tableau 8.09: Raisons principales répertoriées de non fréquentation des jeunes de 6 à 24 ans

	Impossibilité financière	Inutile, aucun intérêt	Echec scolaire	Mariage	A trouvé du travail	Fallait aider la maison	Total
Urbain							
Masc	21,9	12,8	10,0	2,4	6,3	4,5	100
Fem	13,3	7,8	6,0	31,5	1,2	8,6	100
Total	17,0	9,9	7,7	19,1	3,3	6,9	100
RF	81,6	80,9	80,2	1740,5	24,5	254,5	133,6
Rural							
Masc	32,2	10,2	8,9	4,6	1,7	8,1	100
Fem	19,4	9,9	6,6	27,3	1,0	7,7	100
Total	25,3	10,0	7,7	16,8	1,3	7,9	100
RF	70,4	113,3	86,5	696,6	68,6	112,0	116,7
Ensemble							
Masc	30,2	10,7	9,1	4,2	2,6	7,4	100
Fem	18,1	9,4	6,5	28,2	1,0	7,9	100
Total	23,6	10,0	7,7	17,3	1,7	7,7	100
RF	71,9	106,0	85,2	809,8	48,4	128,3	119,9

Il faut signaler que la scolarisation permet aux jeunes filles de s'émanciper et donc de pouvoir ensuite décider librement du nombre d'enfants qu'elles désirent réellement. Tant il est vrai qu'un des plus grands fléaux auquel sont confrontés les pays pauvres, notamment le Tchad est la surpopulation car la fécondité reste très élevée dans ce pays où la planification existe de faiblement. En tout cas, l'investissement dans l'éducation des filles est donc un impératif de développement car on ne peut se permettre d'être privé des compétences de la moitié de la population à développer! L'éducation des femmes est un atout majeur pour le développement des nations.

8.3.4 Education des adultes

L'éducation des femmes constitue la clé de voûte essentielle pour la promotion de l'égalité entre les sexes, et partant, de réduire la pauvreté à travers l'émancipation de celles-ci. Selon les spécialistes de l'éducation, ce domaine est classé parmi les investissements les plus rentables qu'un pays puisse faire afin de se développer. Comme il a été démontré plus haut, le Tchad est l'un des pays du monde où le niveau de l'alphabétisation est le plus bas. Après une analyse de l'éducation primaire récente, dans cette partie, on s'intéresse à l'éducation des adultes. L'éducation des adultes de 15 ans et plus est perçue ici à travers leur niveau d'instruction.

Le niveau d'instruction des adultes est très faible au Tchad car plus de la moitié de ceux-ci (45,2%) n'ont jamais été à l'école et 1,4% n'ont étudié que le coran qui n'est pas de la catégorie des formations formelles retenues dans le pays. Si au niveau primaire, un peu plus d'un cinquième de la population est concernée (21,3%), les personnes ayant atteint le niveau secondaire chute à 12,3% et les catégories des professionnelles et niveau supérieur sont pratiquement inexistantes (tableau 8.10)

En considérant la différence selon le sexe, il ressort que le niveau d'instruction des femmes est très faible par rapport aux hommes car l'indice de parité quelque soit le milieu de résidence est largement en deçà de l'unité sauf l'indice du rapport de féminité qui sont trop faibles : 53,1 et 21 respectivement (tableau 7.10).

La différence selon le milieu de résidence fait apparaître de grandes disparités selon le milieu de résidence et le sexe. En effet, au niveau des personnes sans instruction, la proportion des individus n'ayant aucune instruction est estimée à 45,2% en milieu urbain contre 68,5% en milieu rural soit un écart de 23 points au détriment des ruraux. Les hommes urbains sans instruction sont proportionnellement moins nombreux que ceux du milieu rural : 34,8% des urbains contre 55,0% des ruraux et les femmes urbaines sans instruction sont relativement moins nombreuses (55,1%) que les femmes rurales (77,9%).

Tableau 8.10: Répartition de la population de 15 ans et plus, par niveau d'instruction, selon le milieu de résidence et le sexe

	Aucun niveau	Ecole coranique	Niveau primaire	Niveau secondaire	Professionnel	Supérieur	Total
Urbain							
Masc	34,8	1,7	18,9	36,0	2,4	6,1	100
Fem	55,1	0,9	17,9	23,7	1,1	1,4	100
Total	45,2	1,3	18,4	29,7	1,7	3,7	100
RF	165,8	56,0	99,0	68,8	47,1	23,4	104,7
Rural							
Masc	55,0	2,3	29,4	13,0	0,0	0,2	100
Fem	79,5	0,7	16,0	3,8	0,0	0,0	100
Total	68,5	1,4	22,0	7,9	0,0	0,1	100
RF	177,2	36,2	66,8	35,4	798,9	1,5	122,7
Ensemble							
Masc	50,7	2,2	27,1	18,0	0,5	1,5	100
Fem	74,9	0,7	16,4	7,5	0,2	0,3	100
Total	63,8	1,4	21,3	12,3	0,4	0,8	100
RF	175,5	39,5	71,6	49,7	53,1	21,0	118,8

En ce qui concerne les personnes ayant atteint le niveau primaire, on dénombre 18,4% de ruraux contre 22,0% de personnes résidant en milieu urbain. Quant aux femmes ayant atteint le niveau primaire, le niveau est légèrement élevé en milieu urbain qu'en milieu rural : 17,5% contre 16,0% respectivement.

Pour les personnes qui ont atteint le niveau secondaire, on note que du côté des hommes, il y a 36,0% des urbains contre 13% ruraux tandis que du côté des femmes, on a estimé la proportion à 23,7% en milieu urbain contre seulement 3,8% en milieu rural.

8.4 Activités économiques des femmes

Cette sous-section concerne l'activité économique de la population notamment celles des femmes. En premier point, l'analyse concernera le type de profession exercé en essayant de percevoir les domaines dans lesquelles celles-ci sont les plus nombreuses.

Le tableau 8.11 présente la répartition de la population active occupée par rapport au type de profession. Ce tableau révèle que de façon générale, les femmes sont très moins nombreuses selon les divers types d'activités mis à part les activités liées à l'aide familial qui les concernent plus. Globalement, au niveau national, 42,5% des femmes par rapport à l'ensemble de la population exercent une activité de type professionnel. Les femmes aides-familiaux constituent proportionnellement 59,1% de l'ensemble des personnes travaillant dans ce domaine pour un rapport de féminité de 144,7. Mis à part ce cas, dans les autres types de profession, les femmes sont très rares ou presque inexistantes dans certains domaines comme les employé/ouvrier semi-qualifiés avec une proportion estimée à 7,8% représentant un rapport de féminité très faible (8,5%) ou bien en tant qu'employeur (11,3%) des femmes contre 88,7% pour un rapport de féminité estimé à 12,7%.

Tableau 8.11 : Répartition de la population active occupée par sexe, selon le type de profession

Type de profession	Masculin	Féminin	Total	RF
Cadre supérieur, ingénieur ...	86,0	14,0	100	16,2
Cadre moyen, agent de maîtrise	86,7	13,3	100	15,4
Employé/ouvrier qualifié	84,0	16,0	100	19,0
Employé/ouvrier semi qualifié	92,2	7,8	100	8,5
Manœuvre	83,6	16,4	100	19,7
Employeur	88,7	11,3	100	12,7
Travailleur à compte propre	61,2	38,8	100	63,4
Aide familial	40,9	59,1	100	144,7
Apprenti	78,1	21,9	100	28,0
Inclassable	75,8	24,2	100	32,0
Ensemble	57,5	42,5	100	74,0

Source: INSEED, ECOSIT3, 2011

Le tableau 8.12 présente la répartition de la population par sexe, selon la branche d'activité. Ce tableau fait ressortir que les branches d'activités dans lesquelles les femmes exercent majoritairement sont liées à la fabrication des produits alimentaires avec un rapport de féminité de 1047,3 suivies des activités dans la branche relative à la restauration. Même si la proportion des femmes est très élevée dans l'agriculture, le rapport de féminité est inférieur à 100. Ce qui dénote la prédominance des hommes sur les femmes dans cette branche.

Tableau 8.12 : Répartition de la population active occupée par branche d'activité selon le sexe

Branche d'activité	Masculin	Féminin	Total	RF
Agriculture, sylviculture et cueillette	64,6	71,5	67,5	81,9
Elevage et chasse	3,4	1,3	2,5	27,4
Pêche	1,0	0,0	0,6	0,6
Activités extractives	0,3	0,1	0,2	16,9
Fabrication de produits alimentaires, boissons,	0,8	11,5	5,3	1047,3
Autres industries	2,7	2,8	2,7	76,6
Bâtiments et travaux publics	3,3	0,2	2,0	4,3
Commerce et réparation engins	9,2	7,7	8,6	62,1
Transport et entreposage	2,5	0,0	1,5	0,7
Hébergement et restauration	0,4	1,8	1,0	329,2
Autres services	11,7	3,2	8,1	20,3
Ensemble	100	100	100	74,0

8.5. Autonomisation des femmes

La participation des femmes aux prises de décisions dans la société constitue un droit non seulement pour des raisons d'égalité, mais également en raison des contributions spécifiques

que les femmes apportent à ce processus. Cette section est consacrée à l'analyse des données concernant la femme axée fondamentalement sur leur implication dans la prise des décisions, leur indépendance financière et libertés d'actions, etc. qui pourraient leur permettre de s'épanouir.

8.5.1 Implication des femmes dans la prise de décisions sous l'angle social

Une série de questions portant sur l'implication des femmes a été l'objet des investigations auprès des femmes de 15-49 ans, qu'elles soient mariées ou non. Il s'agissait de leur implication dans l'éducation de leurs progénitures ou pour elles mêmes lorsqu'elles ne sont pas encore mariées, de l'éducation des garçons, de la prise en charge des soins des personnes âgées, de leur indépendance financière ou non à travers les décisions concernant le travail, ou le choix de s'endetter ou de payer des crédits, de la gestion de leurs propres ressources financières ou encore de leur implication dans le financement de leurs activités à travers les crédits octroyés. Ces points font l'objet de cette partie du chapitre.

Le tableau 8.13 présente la répartition des femmes de 15-49 ans dans la prise de décision concernant l'éducation de ses enfants (filles et garçons) en fonction de leur niveau de vie, selon le milieu et la région de résidence.

Dans l'ensemble, 42% de femmes ont déclaré avoir pris des décisions pour l'éducation de leurs filles ou d'elles mêmes lorsqu'elles ne sont pas mariées. Du côté des garçons cette proportion est moindre car seulement 32,6% de femmes ont déclarées avoir été impliquées dans l'éducation de leurs garçons. Les femmes non pauvres sont relativement plus nombreuses à avoir déclaré s'occuper de l'éducation de leurs filles (43,7%) et de leurs garçons (34,1%) que celles les plus pauvres (40,5% pour l'éducation des filles et 30,5% des garçons). Mais, cette différence n'est pas en réalité très grande comme l'on devrait s'y attendre.

La différence selon le milieu de résidence fait apparaître des disparités. En effet, pour le milieu urbain, 48,2% de femmes ont déclaré s'occuper elles-mêmes de l'éducation de leurs filles contre seulement 40,9% en milieu rural. S'agissant de l'éducation des garçons, ces proportions sont respectivement de 39,5% en milieu urbain et 29,7% en milieu rural chez les pauvres contre 38,7% en milieu urbain et 32, 5% en milieu rural pour les non pauvres, on constate que les mères interviennent plus intensivement du côté de l'éducation de leurs filles. En effet, , les mères interviennent elles-mêmes pour 47,1% en milieu urbain et 39,9% en milieu rural lorsqu'il s'agit des pauvres tandis que pour les non pauvres, ces niveaux sont respectivement de 48,5% et 41,9% pour le milieu urbain et le milieu rural respectivement. Il faut reconnaître que s'il y a des disparités constatées entre les femmes résidant en milieu urbain et celles qui vivent en milieu rural, 'il n'apparaît pratiquement pas de disparités qui transparaissent ni selon le niveau de vie pour les filles et les garçons. Quel que soit le milieu de résidence, il ressort que les femmes non pauvres sont légèrement plus nombreuses à décider de l'éducation de leurs progénitures, que ce soit les filles ou les garçons.

La différence selon la région de résidence révèle que dans le Logone Oriental et la Tandjilé, les femmes sont relativement les moins nombreuses à intervenir elles-mêmes dans l'éducation de leurs filles (30,9% au Logone Oriental et 34,3% dans la Tandjilé) ainsi que chez leurs garçons (25,1% au Logone Oriental et 25,7% dans la Tandjilé). Les régions où les femmes sont les plus enclines à décider elles même de l'éducation de leurs progénitures sont le Batha pour ce qui concerne les filles (57,8%) et le BET concernant les garçons (49,3%).

Tableau 8.13 Participation de la femme dans la prise de décision concernant l'éducation de ses enfants par région et milieu de résidence selon le niveau de vie

Milieu de résidence	Femmes pauvres		Femmes non pauvres		Ensemble des femmes	
	Pourcentage des femmes ayant décidé de l'éducation des filles	Pourcentage des femmes ayant décidé de l'éducation des garçons	Pourcentage des femmes ayant décidé de l'éducation des filles	Pourcentage des femmes ayant décidé de l'éducation des garçons	Pourcentage des femmes ayant décidé de l'éducation des filles	Pourcentage des femmes ayant décidé de l'éducation des garçons
Milieu de résidence						
Urbain	47,3	39,5	48,5	38,3	48,2	38,5
Rural	39,9	29,7	41,9	32,5	40,9	31,2
Région						
Barh El Gazel	39,0	32,5	42,2	30,6	41,0	31,4
Batha	55,4	49,2	59,4	48,4	57,8	48,7
Borkou-Ennedi-Tibesti	52,7	52,2	55,6	47,7	54,6	49,3
Chari Baguirmi	32,0	21,7	44,3	31,9	39,6	28,0
Guéra	38,5	30,1	31,9	23,3	36,1	27,6
Hadjer Lamis	35,1	31,4	34,3	29,4	34,7	30,3
Kanem	41,1	38,3	56,1	47,2	-51,3	44,4
Lac	34,6	27,7	40,8	30,4	38,2	29,3
Logone Occid.	41,1	32,6	39,2	27,5	40,4	30,6
Logone Oriental	31,8	21,7	30,1	28,0	30,9	25,1
Mandoul	59,2	32,9	47,5	36,1	55,5	33,9
Mayo Kebbi Est	31,1	33,7	36,2	25,8	34,3	28,7
Mayo Kebbi O	42,4	26,6	49,8	37,4	46,6	32,8
Moyen Chari	45,4	29,7	51,8	31,3	48,1	30,4
N'Djaména	45,1	38,8	47,8	35,8	47,6	36,1
Ouaddai	38,7	24,0	46,2	41,3	43,8	35,8
Salamat	46,9	29,2	50,3	39,9	48,8	35,3
Sila	43,7	36,3	48,3	35,4	46,6	35,7
Tandjilé	31,8	26,1	38,1	25,0	34,3	25,7
Wadi Fira	31,1	34,0	37,5	36,2	35,3	35,4
Tchad	40,5	30,5	43,7	34,1	42,3	32,6

La différence régionale en fonction du niveau de vie permet de constater que chez les femmes pauvres, la proportion dans la prise de décision reste plus élevée dans le Mandoul où il a été observé que 59,2% des femmes ont affirmé s'occuper elles-mêmes de l'éducation de leurs filles contre seulement 47,5% chez les non pauvres. Suivent le Batha (55,4% chez les pauvres contre 59,4% des non pauvres) et le BET (52,7% des pauvres contre 55,6% des non pauvres) où les femmes intervenant elles-mêmes dans l'éducation de leurs filles est légèrement supérieur à la moyenne nationale. Pour les filles et les garçons même si chez les femmes plus

pauvres, les femmes sont plus enclines (52,2%) à décider elles-mêmes de l'éducation de leurs garçons. Les régions où les femmes interviennent le moins pour l'éducation de leurs filles sont le Logone Oriental pour les non pauvres (30,1%) et 31,1% pour les femmes pauvres résidant au Mayo Kebbi Est et le Wadi Fira. En ce qui concerne l'éducation des garçons, les femmes pauvres du BET (52,2%) sont les plus enclines à s'occuper elles-mêmes de l'éducation de leurs garçons et elles sont suivies par celles de la même catégorie de femmes du Batha (49,2%). Du côté des non pauvres, ce sont les mêmes régions qui sont concernées avec inversion des rangs : le Batha (48,4%) suivie du BET (47,7%). Quant aux régions où les femmes interviennent le moins dans l'éducation des garçons, on peut énumérer les femmes pauvres du Logone Oriental et celles du Chari Baguirmi (respectivement 21,7%) et pour les femmes non pauvres, les niveaux les plus bas sont constatés chez les femmes non pauvres du Guéra (23,5%) et celles de la Tandjilé (25%). On peut noter en ce qui concerne l'éducation des garçons que le BET se place en première position. Ces résultats sont contradictoires aux situations auxquels on devrait s'attendre en rapport avec la religion musulmane.

8.5.2 Implication dans le domaine des ressources financières

L'indépendance financière reste un atout primordial pour l'envol et l'épanouissement de la femme. Même si elle n'a reçu aucune formation professionnelle, il y a toujours pleins d'opportunités qui peuvent s'offrir à elles pour lui permettre de bénéficier d'un travail quelconque afin de jouir de certaines prérogatives, notamment de gérer son propre argent. Le tableau 8.14 qui présente la répartition des femmes par rapport à leur propre engagement à travailler pour gagner de l'argent ou à contracter des dettes/rembourser les dettes pour lesquelles elles s'étaient engagées.

Ce tableau montre que très peu de femmes jouissent de cette possibilité à décider elles-mêmes de faire un travail pour gagner de l'argent (26%) ou de contracter des dettes/rembourser les dettes (24,3%). Ces proportions sont respectivement de 28,2% parmi les femmes non pauvres qui ont décidé de travailler pour gagner de l'argent et de 23,1% chez les femmes les plus pauvres.

Il n'apparaît aucune disparité selon le milieu de résidence et entre pauvres et non pauvres. Tout porte à croire que les décisions de travailler ou de contracter des dettes sont d'importantes décisions prises au niveau du foyer qui incombent pour la plupart des cas à une tierce personne qu'à la concernée elle-même.

Quant à la variation régionale, il apparaît que la région du Batha (45,2% pour les femmes ayant décidé elles-mêmes de travailler pour gagner de l'argent et 42% pour contracter elles mêmes des dettes ou les rembourser) et dans une moindre mesure du BET (38,7% pour les femmes de s'engager elles mêmes à travailler pour gagner de l'argent et 39% pour contracter ou rembourser les dettes) qui sont les plus enclines à disposer de l'argent pour faire face à leurs problèmes. Les régions du Chari Baguirmi (12,1% pour ce qui concerne le travail afin de gagner de l'argent et 12,5% pour la contraction ou le remboursement des dettes) et de la Tandjilé ((14,9% pour ce qui concerne le travail afin de gagner de l'argent et 13,8% pour la contraction ou le remboursement des dettes) où il est difficile aux femmes qui y vivent de travailler pour gagner leur propre argent.

Tableau 8.14: Implication de la femme dans la prise de décision concernant son travail pour gagner de l'argent ou pour contracter/payer des dettes par milieu de résidence et la région

Milieu de résidence	Femmes pauvres		Femmes non pauvres		Ensemble des femmes	
	Pourcentage des femmes qui décident elles-mêmes de travailler pour gagner de l'argent	Pourcentage des femmes qui décident elles-mêmes de contracter ou payer des dettes	Pourcentage des femmes qui décident elles-mêmes de travailler pour gagner de l'argent	Pourcentage des femmes qui décident elles-mêmes de contracter ou payer des dettes	Pourcentage des femmes qui décident elles-mêmes de travailler pour gagner de l'argent	Pourcentage des femmes qui décident elles-mêmes de contracter ou payer des dettes
Milieu de résidence						
Urbain	26,7	24,7	28,6	28,2	28,2	27,5
Rural	22,8	20,9	28,0	26,2	25,4	23,5
Région						
Barh El Gazel	26,4	24,5	19,8	22,3	22,3	23,1
Batha	38,5	36,6	49,8	46,4	45,2	42,4
Borkou-Ennedi-Tibesti	31,3	30,2	42,8	44,0	38,7	39,1
Chari Baguirmi	11,3	7,0	12,5	15,8	12,1	12,5
Guéra	19,2	19,8	22,3	20,4	20,4	20,0
Hadjer Lamis	13,9	16,4	30,3	21,8	22,5	19,2
Kanem	24,8	27,2	34,7	35,4	31,5	32,7
Lac	21,0	19,5	22,9	25,8	22,1	23,2
Logone Occidental	25,7	22,5	27,8	23,2	26,5	22,8
Logone Oriental	19,7	20,4	20,4	20,1	20,1	20,2
Mandoul	24,0	19,1	29,0	29,6	25,6	22,5
Mayo Kebbi Est	27,6	25,8	31,1	24,4	29,8	25,0
Mayo Kebbi Ouest	19,0	19,7	27,1	19,5	23,6	19,6
Moyen Chari	36,4	28,5	35,2	37,4	35,9	32,2
N'Djaména	21,8	18,8	26,4	26,4	26,0	25,7
Ouaddai	18,3	18,3	33,6	31,4	28,6	27,2
Salamat	21,0	19,0	25,0	26,6	23,3	23,4
Sila	33,4	36,3	37,4	39,3	35,9	38,2
Tandjilé	17,7	14,7	10,8	12,5	14,9	13,8
Wadi Fira	31,7	26,2	35,6	35,4	34,2	32,3
Tchad	23,1	21,2	28,2	26,7	26,0	24,3

8.5.3 Connaissance d'un programme offrant des services de micro-crédit

L'accès au crédit et aux autres services financiers est un facteur déterminant pour l'amélioration des conditions de vie des populations surtout si les conditions de remboursement ne sont pas drastiques. La connaissance d'un programme donnant du crédit est une opportunité pour les femmes qui œuvrent essentiellement dans l'agriculture et ses produits dérivés à prendre le crédit afin de développer leurs activités. Depuis quelques années, plusieurs programmes de développement travaillant dans le domaine de la micro-finance sont installés dans le pays et font bénéficier à la gente féminine des crédits afin de développer des petits affaires gage de la réduction de la pauvreté.

Le tableau 8.15 qui présente la répartition des femmes qui connaissent un lieu d'octroi de crédit et celles qui ont pu bénéficier de crédits révèle que très peu de femmes connaissent un

lieu d'octroi de crédits (19,7%) et seulement 11,8% ont pu bénéficier de crédits pour développer les affaires. Que ce soit en milieu urbain (27% pour la connaissance du lieu et 13,2% pour celles qui ont bénéficié du crédit) ou en milieu rural (18% pour la connaissance du lieu et 11,3% pour celles qui ont bénéficié du crédit), les proportions de celles-ci ne sont pas élevées. On ne peut ignorer le fait que l'absence d'octroi de crédits constitue un sérieux obstacle au développement économique et social.

Tableau 8.15: Femmes connaissant un lieu d'octroi bénéficiant de crédit pour ses propres affaires

Milieu de résidence

	Femmes pauvres		Femmes non pauvres		Ensemble des femmes	
	Pourcentage des femmes connaissant un programme donnant du crédit	Pourcentage des femmes ayant pris des crédits pour développer des affaires	Pourcentage des femmes connaissant un programme donnant du crédit	Pourcentage des femmes ayant pris des crédits pour développer des affaires	Pourcentage des femmes connaissant un programme donnant du crédit	Pourcentage des femmes ayant pris des crédits pour développer des affaires
Milieu de résidence						
Urbain	22,6	10,4	28,1	13,7	27,0	13,2
Rural	17,3	9,2	18,8	13,1	18,0	11,3
Région						
Barh El Gazel	18,9	20,3	19,8	23,9	19,5	22,6
Batha	6,2	3,0	12,2	22,9	9,7	17,7
BET	14,4	0,0	22,8	0,6	19,8	0,4
Chari Baguirmi	14,3	0,3	7,8	60,5	10,3	28,6
Guéra	17,0	19,8	22,6	9,5	19,0	15,4
Hadjer Lamis	11,2	0,0	20,1	20,5	15,9	13,6
Kanem	14,4	0,0	14,3	10,2	14,3	6,9
Lac	7,0	1,1	12,2	1,4	10,0	1,3
Logone Occidental	26,9	1,6	27,7	11,6	27,2	5,5
Logone Oriental	27,8	11,7	29,4	14,8	28,7	13,4
Mandoul	20,6	10,2	29,1	1,2	23,3	6,7
Mayo Kebbi Est	16,6	20,3	22,3	7,6	20,2	11,5
Mayo Kebbi Ouest	25,0	15,2	28,7	19,6	27,1	17,9
Moyen Chari	18,4	4,5	24,2	14,8	20,8	9,4
N'Djaména	14,5	3,5	27,2	13,2	26,0	12,7
Ouaddai	3,1	13,5	14,3	13,4	10,7	13,4
Salamat	12,2	11,0	15,4	13,4	14,1	12,5
Sila	17,4	0,3	7,5	1,9	11,1	1,0
Tandjilé	19,1	18,0	33,6	8,0	24,9	12,7
Wadi Fira	11,3	0,0	16,4	11,9	14,6	8,8
Tchad	17,7	9,4	21,3	13,4	19,7	11,8

La deuxième partie du tableau qui présente les variations régionales révèle que dans certaines régions comme le BET, même si 19,8% des femmes ont connaissance d'un lieu d'octroi de crédit, pratiquement aucune femme n'a pu effectivement bénéficier de crédits. Les régions où il est apparu qu'au moins un quart des femmes enquêtées connaissent un lieu d'octroi de crédit sont le Logone Oriental (28,7%), le Logone Occidental (27,2%), le Mayo Kebbi Ouest (27,1%) et N'Djaména (26%) mais les femmes qui y résident ne bénéficient pas comme il se doit. En effet, au Logone Occidental, ce sont seulement 5,5% des femmes qui ont bénéficié d'un crédit pour développer leurs affaires et parmi ces quatre, ce sont les femmes du Mayo Kebbi Ouest qui ont le plus bénéficié de crédits avec un taux d'accès de 17,9%. Il est à remarquer que c'est le Chari Baguirmi qui a le plus octroyé des crédits aux femmes (28,6%) suivi du Barh El Gazel (22,6%).

En considérant le niveau de vie de ces femmes, Il ressort que dans la région de Chari Baguirmi la proportion des femmes non pauvres qui ont bénéficié d'octrois de crédits est très fortement élevée (60,5%) contre 0,3% des femmes pauvres de cette même région. Dans certaines régions comme le BET, le Wadi Fira, le Kanem et le Hadjer Lamis, aucune femme n'a pu bénéficier de crédits alors que chez les non pauvres, les régions de Hadjer Lamis (20,5%) et du Kanem (10,5%) quelques unes ont pu bénéficier de crédits.

Il semble que les bailleurs de fonds et certaines institutions nationales passent généralement à travers un partenariat avec les ONG et certains projets de développement afin de pouvoir toucher la grande majorité des PME qui n'ont pas accès au crédit faute de garanties classiques. Aucun élément lié aux causes de non octroi de crédit n'a été collecté et pour les études ultérieures, il serait utile de développer dans la grille de questions à poser un certain nombre de points axés sur l'approfondissement de ce problème lié à la faiblesse de l'octroi de crédits aux femmes.

8.5.4. Disposition d'un compte bancaire

8.5.4.1 : Disposition selon quelques caractéristiques des femmes

La disposition d'un compte bancaire est un atout pour la femme toutefois une gestion du compte par elle-même constitue pour elle un grand avantage pour elle car elle pourrait prendre d'une manière totalement indépendante la décision d'affectation de ses ressources. Afin de disposer de tels indicateurs, des informations se rapportant à la disponibilité et la façon de gérer d'un compte bancaire ont été demandées aux femmes éligibles de 15-49 ans. Le tableau 8.16 présente le résultat de ces investigations.

Sur les 2 594 549 femmes âgées de 15 à 49 ans estimées à l'enquête, seulement 403 235 disposent d'un compte bancaire soit 15,5%. Ce qui correspond à 84,5% de femmes sans un compte bancaire. Que ce soit en milieu urbain qu'en milieu rural, pratiquement aucune disparité n'est constatée au niveau des femmes rurales (15,4%) et urbaines (16,3%) car moins de 20% disposent effectivement d'un compte bancaire qu'elles gèrent avec un partenaire, une personne autre que le conjoint ou qu'elle le gère elle-même.

Tableau 8.16: Effectif des femmes de 15-49 ans possédant ou non un compte bancaire ou d'épargne selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Possède un compte	N'a pas de compte	Total	Pourcentage des femmes ayant compte
Urbain	79 918	410 368	490 286	16,3
Rural	323 317	1 780 946	2 104 263	15,4
Tchad	403 235	2191314	2 594 549	15,5

Le tableau 8.17 montre que la plupart des femmes gèrent leur compte avec une personne autre que le conjoint (58%) et seulement 6,5% ont une gestion commune avec le conjoint. A peu près un tiers des femmes (35,5%) gèrent leur compte elles-mêmes.

Selon le niveau d'instruction de la femme, on note que celles qui sont instruites ont tendance à disposer et gérer leurs propres comptes. En effet, la proportion des femmes disposant d'un compte propre augmente plus rapidement lorsque celles-ci ont le niveau professionnel ou supérieur (63% et 67,3% respectivement). Par contre, pour les femmes sans instruction ou de

niveau d'instruction coranique ou primaire c'est plus la gestion d'un compte avec un partenaire autre que le conjoint qui la plus observée. Ce qui est d'ailleurs logique car n'étant pas instruites la gestion devrait être un peu difficile pour elles.

La différence selon la situation d'activité, le niveau de vie et même le milieu de résidence n'induit pas de disparités au niveau des femmes qui disposent d'un compte bancaire à leur propre compte et la moyenne tourne autour de l'ensemble. Toutefois on observe que chez les femmes chômeuses au sens du Bureau International du Travail¹⁶, trois sur cinq possèdent un compte en leur propre. Ce constat confirme l'observation faite selon le niveau d'instruction. En effet, les femmes chômeuses sont celles supposées posséder un diplôme pour être plus actives à la recherche d'un emploi.

Tableau 8.17: Répartition des femmes de 15-49 ans possédant ou non un compte bancaire ou d'épargne selon quelques caractéristiques des concernées

	Oui, en commun avec le conjoint	Oui, en commun avec quelqu'un d'autre	Oui, en mon nom propre	Total
Instruction				
Sans instruction	4,8	59,8	35,4	100
Ecole coranique	24,0	52,9	23,1	100
Primaire	8,9	58,7	32,3	100
Secondaire	15,0	48,9	36,1	100
Professionnel	31,2	5,8	63,0	100
Supérieur	13,9	18,8	67,3	100
Situation d'activité				
Active occupé	7,8	57,4	34,8	100
Chômeuse au sens du BIT	0,0	19,6	80,4	100
Chômeuse découragé	11,0	58,7	30,3	100
Inactive	5,4	57,7	36,9	100
Niveau de vie				
Pauvre	6,3	61,9	31,8	100
Non pauvre	6,6	55,2	38,2	100
Milieu de résidence				
Urbain	9,4	51,2	39,4	100
Rural	5,8	59,7	34,5	100
Total	6,5	58,0	35,5	100

8.5.4.2. Variations régionales

En ce qui concerne la répartition des femmes disposant d'un compte bancaire ou non selon les régions, le tableau 8.18 révèle que sur le plan national, 15,5% des femmes âgées de 15 à 49 ans disposent d'un compte bancaire. Selon les régions, on note que dans le Barh El Gazel, plus d'une femme sur cinq (26,6%) disposent d'un compte bancaire ou d'épargne. Elle est suivie par les régions du Guéra et du Salamat où respectivement 24,2% et 20,8% des femmes disposent d'un compte bancaire. Les régions qui offrent peu d'opportunités aux femmes sont le Lac, le Kanem et le Mayo Kebbi Ouest car les pourcentages femmes disposant de compte bancaire sont les plus faibles (9,5% ; 9,6% et 9,8% respectivement).

¹⁶ Est chômeur sens du BIT, toute personne n'ayant pas travaillé lors de la semaine précédant l'enquête (ne serait-ce qu'une heure) et ayant cherché un emploi au cours du mois précédent l'enquête

Tableau 8.18: Répartition des femmes de 15-49 ans possédant ou non un compte bancaire ou d'épargne selon la région

Milieu de résidence	Possède un compte	N'a pas de compter	Total	Pourcentage des femmes ayant compte
Barh El Gazel	7 161	19 791	26 952	26,6
Batha	14 780	84 867	99 647	14,8
Borkou-Ennedi-Tibesti	6 661	41 682	48 343	13,8
Chari Baguirmi	22 470	124 911	147 381	15,2
Guéra	30 726	96 194	126 920	24,2
Hadjer Lamis	27 005	117 367	144 372	18,7
Kanem	9 017	84 963	93 980	9,6
Lac	7 994	75 954	83 948	9,5
Logone Occidental	25 594	162 532	188 126	13,6
Logone Oriental	37 002	170 471	207 473	17,8
Mandoul	27 448	143 219	170 667	16,1
Mayo Kebbi Est	30 436	169 483	199 919	15,2
Mayo Kebbi Ouest	15 681	145 133	160 814	9,8
Moyen Chari	19 212	104 135	123 347	15,6
N'Djaména	37 179	182 140	219 319	17,0
Ouaddai	21 000	155 345	176 345	11,9
Salamat	14 721	56 133	70 854	20,8
Sila	7 905	54 378	62 283	12,7
Tandjilé	26 670	116 597	143 267	18,6
Wadi Fira	14 569	86 021	100 590	14,5
Tchad	403 231	2 191 316	2 594 547	15,5

Si les régions du Lac et du Kanem se révèlent les moins nanties en termes de pourcentage des femmes disposant d'un compte bancaire, celles-ci comptent un nombre relativement élevé des femmes ayant un compte qu'elles gèrent elles mêmes (tableau 8.19). Elles sont suivies du Barh El Gazel avec 55,1% des femmes gérant leur compte à seule. En dehors du Moyen Chari (31,1%), du Mayo Kebbi Ouest (29,7%) et quelque peu de N'Djaména (12,5%) où on constate qu'au moins 10% des femmes disposent d'un compte conjointe avec leurs partenaires, dans les autres régions, la gestion du compte se fait pour la plupart des cas avec une tierce personne. En effet, dans plusieurs régions, au moins sept femmes sur dix gèrent leurs comptes avec une personne autre que le conjoint : 80% au BET, 77,4% au Logone Oriental et 72% au Chari Baguirmi.

Tableau 8.19: Répartition des femmes de 15-49 ans possédant ou non un compte bancaire ou d'épargne par région

Région de résidence	Oui, en commun avec le conjoint	Oui, en commun avec quelqu'un d'autre	Oui, en mon nom propre	Total
Barh El Gazel	2,0	42,9	55,1	100
Batha	0,4	60,2	39,4	100
Borkou-Ennedi-Tibesti	0,0	80,0	20,0	100
Chari Baguirmi	0,0	54,2	45,8	100
Guéra	1,1	72,0	26,9	100
Hadjer Lamis	0,0	66,7	33,3	100
Kanem	5,4	38,2	56,4	100
Lac	0,7	35,3	64,0	100
Logone Occidental	5,4	61,9	32,7	100
Logone Oriental	0,5	77,4	22,2	100
Mandoul	3,6	54,4	41,9	100
Mayo Kebbi Est	6,9	63,3	29,8	100
Mayo Kebbi Ouest	29,7	43,0	27,3	100
Moyen Chari	31,1	31,7	37,2	100
N'Djaména	12,5	47,3	40,2	100
Ouaddai	7,8	60,2	31,9	100
Salamat	3,8	56,0	40,2	100
Sila	7,6	42,2	50,2	100
Tandjilé	4,7	58,3	37,0	100
Wadi Fira	8,1	62,5	29,3	100
Tchad	6,5	58,0	35,5	100

8.6. Violences faites aux femmes

On ne peut parler d'autonomisation tout en ignorant la violence faite aux femmes et aux filles. En effet, les violences faites aux femmes de façon générale constituent une violation majeure des droits humains et une expression des inégalités sociales existantes entre les hommes et les femmes dans le monde et particulièrement en Afrique. Elles sont souvent caractérisées par des actes ou des comportements néfastes par lesquels une personne exerce sur une autre, des actes et des atrocités de tous genres. Elles peuvent se présenter sous plusieurs formes : violences physiques, violences sexuelles, violences morales et psychologiques et violences économiques. Dans le contexte de cette analyse, elles se limitent aux violences physiques en rapport avec certains comportements des femmes qui irritent les conjoints amenant souvent ces derniers à violenter physiquement leurs partenaires ou progénitures. A cet effet, des investigations menées dans le cadre de la collecte des données ont été orientées vers les questions suivantes :

- Le mari vous bat lorsque vous sortez ?
- Le mari vous bat lorsque vous négligez les enfants ?
- Le mari vous bat lorsque vous discutez avec lui ?
- Le mari vous bat lorsque vous cuisinez mal ?
- Le mari vous bat lorsque vous refusez d'avoir des rapports sexuels avec lui ?

Ces questions permettent déjà de se faire une idée de la violence sous sa forme la plus barbare.

Les violences faites aux femmes est par excellence une forme de maltraitance au Tchad comme le montre le tableau 8.18. En effet, il ressort de ce tableau qu'au niveau national, quel que soit l'argument cité ci-dessus considérée, au moins quatre femmes sur dix ont subi une maltraitance physique dérivant de leur conjoint. C'est ainsi qu'on a constaté que 59,5% sont battues par leurs maris parce qu'elles sont sorties, 62,4% ont subi des violences physiques pour avoir négligé les enfants, 40,8% sont battues pour avoir mal préparé le repas et 41,4% ont été frappé par leurs maris pour avoir refusé d'avoir des rapports sexuels avec ces derniers. Dans près de 50% des cas, le mari bat sa femme parce qu'elle a discuté avec elle sur un sujet quelconque.

Le degré de violences faites aux femmes semble plus accentué en milieu rural qu'en milieu urbain car quel que soit l'argument considéré, la proportion des femmes battues est plus élevée en milieu rural.

La différence selon le niveau d'instruction de la femme permet de relever que lorsque la femme est d'un certain niveau d'instruction, il est moins probable qu'elle se retrouve parmi les femmes battues. Cependant, il est à remarquer que les femmes de niveau primaire sont les plus fréquentes à être battues par leurs conjoints que les autres : 62,5% de celles-ci sont battues pour être sorties sans autorisation préalable contre 27,3% des femmes ayant étudié au niveau supérieur. Près de sept femmes sur dix (68%) de niveau primaire sont frappées par leurs conjoints pour avoir négligé les enfants contre 40,1% des femmes de niveau supérieur. Pour les femmes de niveau primaire qui ont refusé d'avoir des rapports sexuels avec leurs conjoints, 41,1% ont été battues contre 14,8% de celles de niveau professionnel et 22,3% pour celles qui ont atteint le niveau supérieur.

Tableau 8.20: Répartition des femmes de 15-49 ans ayant subies les violences physiques selon quelques caractéristiques des concernées

	Avis pour un mari frappe sa femme lorsqu'elle :				
	A effectué une sortie	Néglige les enfants	Discute avec lui	Refuse d'avoir des sexuels avec lui	Prépare mal le repas
Niveau d'instruction					
Sans instruction	59,6	61,6	47,4	42,2	40,4
Ecole coranique	52,6	41,9	29,6	36,8	29,2
Primaire	62,5	68,0	48,6	41,4	46,8
Secondaire	53,8	62,1	32,6	34,3	33,4
Professionnel	32,2	40,6	15,3	14,8	20,2
Supérieur	27,3	40,1	16,8	22,3	26,4
Situation matrimoniale					
Marié	59,2	62,8	48,2	40,4	41,5
Union libre	69,2	62,3	57,3	43,8	35,1
Célibataire	55,8	79,2	45,7	41,5	25,1
Veuf	59,5	60,2	46,2	39,8	45,7
Séparé	71,3	79,1	44,8	46,0	73,6
Divorcé	60,9	64,3	47,4	44,2	56,2
Situation d'activité					
Actif occupé	62,9	67,3	49,5	45,2	45,2
Chômeur au sens du BIT	64,8	67,6	46,3	34,6	38,0
Chômeur découragé	55,4	54,5	41,9	44,3	40,6

Inactif	57,1	59,0	45,2	38,2	37,8
Total	59,5	62,4	46,4	41,4	40,8

Tableau 8.20: Répartition des femmes de 15-49 ans ayant subies les violences physiques selon quelques caractéristiques des concernées (suite)

	Avis pour un mari frappe sa femme lorsqu'elle :				
	A effectué une sortie	Néglige les enfants	Discute avec lui	Refuse d'avoir des sexuels avec lui	Prépare mal le repas
Niveau de vie					
Pauvres	59,6	63,1	48,0	40,6	42,5
Non pauvres	59,3	61,8	45,1	42,0	39,4
Milieu de résidence					
Urbain	55,8	59,3	36,0	36,2	33,6
Rural	60,3	63,1	48,8	42,6	42,4
Total	59,5	62,4	46,4	41,4	40,8

En ce qui concerne la situation d'activité, ce sont les femmes actives occupées et celles qui sont des chômeuses au sens du BIT qui sont généralement les plus touchées. Au contraire, les femmes inactives et les chômeuses découragées sont celles qui sont les moins touchées par les violences physiques.

La pauvreté ne semble pas avoir une incidence sur les violences faites aux femmes. L'écart entre les non pauvres et pauvres est quel que soit l'argument considéré inférieur à 5 points au maximum en faveur des non pauvres. En d'autres termes, même si la différence n'est pas grande, les violences sont légèrement plus constatées chez les pauvres.

Tableau 8.21: Répartition des femmes de 15-49 ans ayant subies les violences physiques selon la région de résidence

	Avis pour un mari frappe sa femme lorsqu'elle :				
	A effectué une sortie	Néglige les enfants	Discute avec lui	Refuse d'avoir des sexuels avec lui	Prépare mal le repas
Milieu de résidence					
Urbain	55,8	59,3	36,0	36,2	33,6
Rural	60,3	63,1	48,8	42,6	42,4
Région					
Barh El Gazel	53,0	60,4	38,4	45,3	50,3
Batha	58,8	67,2	50,7	44,5	42,4
Borkou-Ennedi-Tibesti	42,0	41,0	36,2	28,3	20,8
Chari Baguirmi	76,0	75,9	71,0	45,3	35,8
Guéra	52,9	48,6	44,6	31,2	36,6
Hadjer Lamis	45,2	33,1	25,0	30,2	21,9
Kanem	42,5	43,5	43,9	34,2	39,3
Lac	55,8	60,7	52,9	39,6	33,0
Logone Occidental	80,4	83,5	47,8	49,1	72,1
Logone Oriental	71,0	76,1	49,3	47,3	57,1
Mandoul	70,9	74,1	55,7	40,7	43,9
Mayo Kebbi Est	71,4	74,1	60,3	53,1	47,3
Mayo Kebbi Ouest	53,2	56,8	44,7	50,2	38,4
Moyen Chari	71,0	75,2	50,1	41,3	45,4
N'Djaména	52,4	56,3	31,6	32,4	30,8
Ouaddai	26,1	32,1	29,1	28,5	14,2
Salamat	68,3	75,1	54,9	58,8	49,0
Sila	46,5	54,0	35,0	36,4	29,5
Tandjilé	70,1	82,8	54,0	48,0	60,9
Wadi Fira	44,1	42,3	41,0	36,0	21,7
Tchad	59,5	62,4	46,4	41,4	40,8

Le tableau 8.21 la répartition des femmes violentées par région selon quelques arguments incitant à la violence. Dans ce tableau, il s'en est dégagé que la région du Logone Occidental est celle où les violences physiques sont les plus marquées car les femmes sont le plus souvent battues lorsqu'elles sont sorties sans demander la permission (80,4%), ou parce qu'elles ont négligé les enfants (83,5%) ou lorsqu'elles préparent mal. Elle est suivie par le Chari Baguirmi qui enregistre surtout le plus de cas de bastonnades car elles ont osé discuter avec leurs conjoints (71%).

Les régions comme le Ouaddaï (26,1% des cas pour avoir effectuée une sortie sans autorisation de leurs maris, 29,1% pour avoir discuté avec le conjoint et 14,2% pour avoir mal préparé le repas) et le BET (28,3% cas de femmes battues pour avoir refusé d'avoir de rapports sexuels avec leurs maris). Au-delà de ces quatre régions citées, il subsiste aussi quelques régions dans lesquelles le degré de maltraitance physique des femmes est très accentué et où tout argument constitue une fatalité et provoque souvent l'ire des conjoints

allant jusqu'à battre leurs épouses. Il s'agit entre autres du Mandoul, du Logone Oriental, du Moyen Chari et du Mayo Kebbi Est. La caractéristique principale de la région de Salamat est la violence physique liée au fait que la femme a refusé d'avoir des rapports sexuels avec son mari.

De façon générale, les violences telles que les attaques verbales, les humiliations, les menaces, les harcèlements répétés ainsi que l'enfermement constituent le vécu quotidien de la femme tchadienne. En effet, en 2010, dans le cadre de l'enquête MICS, une gamme plus complète de questions posées aux femmes de 15-49 ans leur demandant dans quelles circonstances elles ont été violentées par leurs conjoints ou partenaires au cours des douze derniers mois précédant l'enquête. Les résultats issus de ces investigations ont relevé que toutes les femmes sans exception ont subi au moins une forme quelconque de violences.

Ainsi, les résultats de l'ECOSIT3 viennent confirmer ceux obtenus en 2010 où en approfondissant les questions, on pourrait se rendre compte que les pires violences telles que l'utilisation des armes blanches et autres seraient aussi utilisées pour violenter les femmes. Cette situation dédoublée de certaines privations financières ou de l'enfermement de la femme qui est tout d'abord une question de mentalité à l'homme tchadien très attaché aux pratiques traditionnelles ne peut qu'amener les femmes à perdre confiance en elles-mêmes et de surcroît les empêcher de participer ardemment au processus de développement du pays.

BIBLIOGRAPHIE

- 1- **INSEED (2012)**, Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques, Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat « Principaux indicateurs globaux issus de l'analyse thématique», Ministère du Plan, de l'Économie et de la Coopération Internationale, N'Djaména, Août 2012, 92 p.
- 2- **INSEED(2006)**, Ministère des Finances, de l'Economie et du Plan, Profil de Pauvreté, ECOSIT2, Novembre 2006, 99 P.
- 3- **INSEED (2012)**, Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques, Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat « Résultats globaux définitifs», Ministère du Plan, de l'Économie et de la Coopération Internationale, N'Djaména, Mars 2012, 199 p.

ANNEXES

A.1 Tableaux additifs

Tableau A.1.1 : Répartition de la population (en %) par sexe selon le groupe d'âges quinquennal

Groupe d'âges	Sexe		Total	Rapport de masculinité (en %)
	Masculin	Féminin		
0 - 4 ans	21,2	19,9	20,5	100,4
5 - 9 ans	20,3	17,5	18,8	109,3
10 - 14 ans	13,6	12,3	12,9	104,3
15 - 19 ans	8,6	10,0	9,3	80,9
20 - 24 ans	5,9	7,9	6,9	70,5
25 - 29 ans	5,8	8,0	6,9	68,1
30 - 34 ans	4,8	5,8	5,3	79,0
35 - 39 ans	4,3	5,0	4,7	81,4
40 - 44 ans	3,6	3,5	3,6	97,2
45 - 49 ans	2,8	2,6	2,7	102,2
50 - 54 ans	2,6	2,6	2,6	94,4
55 - 59 ans	1,8	1,2	1,5	139,6
60 - 64 ans	1,5	1,4	1,4	102,9
65 - 69 ans	1,0	0,6	0,8	158,8
70 - 74 ans	0,9	0,8	0,9	106,7
75 - 79 ans	0,4	0,3	0,3	117,3
80 ans et plus	0,7	0,5	0,6	131,5
Total	100	100	100	94,3
Effectif	4 859 837	5 155 754	10 015 591	-

Tableau A.1.2 : Répartition du nombre des différents agents par région

N° d'ordre	Régions	Enquêteurs	Contrôleurs	Agents de collecte des prix	Superviseurs
1	N'Djaména	150	50	10	5
2	Ouaddaï	33	11	2	1
3	Logone Occidental	33	11	2	1
4	Moyen Chari	33	11	2	1
5	BET	30	10	2	3
6	Batha	30	10	2	1
7	Chari Baguirmi	30	10	2	1
8	Guéra	30	10	2	1
9	Hadjer Lamis	30	10	2	1
10	Kanem	30	10	2	1
11	Lac	30	10	2	1
12	Logone Oriental	30	10	2	1

N° d'ordre	Régions	Enquêteurs	Contrôleurs	Agents de collecte des prix	Superviseurs
13	Mandoul	30	10	2	1
14	Mayo Kebbi Est	30	10	2	1
15	Mayo Kebbi Ouest	30	10	2	1
16	Salamat	30	10	2	1
17	Tandjilé	30	10	2	1
18	Wadi-Fira	30	10	2	1
19	Barh El Gazal	30	10	2	1
20	Sila	30	10	2	1
Ensemble du pays		729	243	48	26

Tableau A.1.3 : Répartition de l'échantillon par région

N° d'ordre	Région	ZD			Ménages		
		Urbaines	Rurales	Total	Urbains	Ruraux	Total
1	N'Djaména	100	0	100	2 100	0	2 100
2	Ouaddaï	14	8	22	294	168	462
3	Logone Occidentale	14	8	22	294	168	462
4	Moyen Chari	14	8	22	294	168	462
5	BET	12	8	20	252	168	420
6	Batha	12	8	20	252	168	420
7	Chari Baguirmi	12	8	20	252	168	420
8	Guéra	12	8	20	252	168	420
9	Hadjer Lamis	12	8	20	252	168	420
10	Kanem	12	8	20	252	168	420
11	Lac	12	8	20	252	168	420
12	Logone Orientale	12	8	20	252	168	420
13	Mandoul	12	8	20	252	168	420
14	Mayo Kebbi Est	12	8	20	252	168	420
15	Mayo Kebbi Ouest	12	8	20	252	168	420
16	Salamat	12	8	20	252	168	420
17	Tandjilé	12	8	20	252	168	420
18	Wadi-Fira	12	8	20	252	168	420
19	Barh El Gazal	12	8	20	252	168	420
20	Sila	12	8	20	252	168	420
Ensemble du pays		334	152	486	7 014	3 192	10 206

Tableau A.1.4 : Couverture de l'échantillon

Rubriques	Effectif et taux de couvertures
Nombre de ménages sélectionnés	10 080
Nombre de ménages	9 259
Taux de réponse ménage (%)	92

Tableau A.1.5 : Nombre de centres d'observation par région et par strate (volet prix)

N° d'ordre	Régions	Milieu urbain	Milieu rural	Total
1	N'Djaména	10	0	10
2	Ouaddaï	1	1	2
3	Logone occidental	1	1	2
4	Moyen Chari	1	1	2
5	BET	1	1	2
6	Batha	1	1	2
7	Chari Baguirmi	1	1	2
8	Guéra	1	1	2
9	Hadjer Lamis	1	1	2
10	Kanem	1	1	2
11	Lac	1	1	2
12	Logone oriental	1	1	2
13	Mandoul	1	1	2
14	Mayo Kebbi Est	1	1	2
15	Mayo Kebbi Ouest	1	1	2
16	Salamat	1	1	2
17	Tandjilé	1	1	2
18	Wadi-Fira	1	1	2
19	Barh El Gazal	1	1	2
20	Sila	1	1	2
Ensemble du pays		29	19	48

A .2 Liste du personnel ayant participé à l'enquête

Tableau A.2.1 : Liste des membres du Comité Technique de l'ECOSIT3

NOMS ET PRENOMS	QUALIFICATION(TITRE)
OUSMAN ABDOULAYE HAGGAR	STATISTICIEN DEMOGRAPHIE (SUPERVISEUR GENERAL)
KOSTELNGAR NODJIMADJI	STATISTICIEN (COORDONNATEUR TECHNIQUE)
NADJIARABEYE BEASSOUM CHRISTIAN	STATISTICIEN ECONOMISTE (MEMBRE DU CT)
NOUBADIGNIM RONELYAMBAYE	STATISTICIEN DEMOGRAPHIE (MEMBRE DU CT)
BOYALNGAR MBATINA	STATISTICIEN DEMOGRAPHIE (MEMBRE DU CT)

NOMS ET PRENOMS	QUALIFICATION(TITRE)
FATA ROUANE	STATISTICIEN ECONOMISTE (MEMBRE DU CT)
YOUSSEUF IBN ALI	STATISTICIEN ECONOMISTE (MEMBRE DU CT)
MBAÏOGOUM TINRO RAOUL	STATISTICIEN DEMOGRAPHE (MEMBRE DU CT)
AHMAT SOULEYMANE HACHIM	ECONOMISTE (MEMBRE DU CT)
OUMAR NOUR HAMIDOU	COMPTABLE (MEMBRE DU CT)
MOUSSA MAHAMAT HAGGAR	ADMINISTRATEUR (MEMBRE DU CT)
DEUZOUMBE PAYANG PAFIGN	STATISTICIEN INFORMATICIEN (MEMBRE DU CT)

Tableau A.2.2 : Liste des superviseurs de pool de l'ECOSIT3

POOL	NOMS ET PRENOMS DES RESPONSABLES
N'DJAMENA (N'DJAMENA, HADJER LAMIS ET CHARI-BAGUIRMI)	NADJIARABEYE BEASSOUM CHRISTIAN
MOUNDOU (LOGONE ORIENTAL, TANDJILE ET LOGONE OCCIDENTAL)	KOSTELNGAR NODJIMADJI
FAYA (BORKOU, ENNEDI ET TIBESTI)	BOYALNGAR MBATINA
SARH (MOYEN-CHARI ET MANDOUL)	FATA ROUANE
BONGOR (MAYO-KEBBI EST ET MAYO-KEBBI OUEST)	YOUSSEUF IBN ALI
MAO (KANEM, LAC ET BARH EL GAZAL)	MBAÏOGOUM TINRO RAOUL
MONGO (BATHA, SALAMAT ET GUERA)	NOUBADIGNIM RONELYAMBAYE
ABECHE (OUADDAI, WADI FIRA ET SILA)	AHMAT SOULEYMANE HACHIM

Tableau A.2.3 : Liste des superviseurs régionaux de terrain de l'ECOSIT3

REGION	NOMS ET PRENOMS DES SUPERVISEURS
BARH EL GAZEL	SEVERIN ADOUM
BATHA	YONDAMAL JULIEN
BET	ADAM MOUSTAPHA
BET	AHMED CHOUA DOUMARA
BET	MAHAMAT BARH ARY
CHARI BAGUIRMI	ROGANGOUM KODINDOUMA HERVE
GUERA	MAHAMAT TIDJANI ABAKAR
HADJER LAMIS	ASSEM ALFRED
KANEM	KOUMAKOI HAROUN
LAC	YAYA MAMADOU
LOGONE OCCIDENTAL	ASSEM GADEBE
LOGONE ORIENTAL	DOUMDEOUDJE MOISE
MANDOUL	NADJIROUM NDINGADET
MAYO KEBBI EST	DJAMNON WAISSALA
MAYO KEBBI OUEST	DJERABE KELOS
MOYEN CHARI	ADOUMBAYE DAM PIERRE
NDJAMENA (1er et 2e arrdts)	GAGUE NGANGTAR
NDJAMENA (3e et 4e arrdts)	DJIMRABAYE PIERRE
NDJAMENA (5e et 6e arrdts)	LENAN GANGUINON
NDJAMENA (7e et 9e arrdts)	AINGUEBAYE NDINGANRA
NDJAMENA (8e et 10e arrdts)	NOUBARANGUE ARMAND

REGION	NOMS ET PRENOMS DES SUPERVISEURS
N'DJAMENA (renforcement d'effectif)	DJEDANEM ERIC
N'DJAMENA (renforcement d'effectif)	ABDELNASSOUR HOSKY
N'DJAMENA (renforcement d'effectif)	NELOUMSENGAR SINGUELENGAR
N'DJAMENA (renforcement d'effectif)	DIONMAYE MBAÏMOUNDOU
OUADDAI	MATCHOKE TCHOUAFENE VOUNKI
SALAMAT	KEM-ALLAHE JULIEN
SILA	MAHAMAT SALEH
TANDJILE	ALLAGOMBAYE ANACLET
WADI FIRA	YOUSOUF ISSA MAHAMAT

Tableau A.2.4 : Liste des agents de codification de l'ECOSIT3

NOMS ET PRENOMS	TITRE
BENADJA NASSER SALEH	Contrôleur
MADJ-NDEUDE RATNAN	Contrôleur
IBRAHIM BADINE	Agent
IBRAHIM ADOUM MAHAMAT	Agent
MOUSSA WARDOUGOU	Agent
AB-NASSIR NDADTINGAR	Agent
FATIME BOYALNGAR	Agent
MAHAMAT SALEH OUMAR	Agent
MAHADI ADIRDIR MAHADI	Agent
ZOUA JONAS	Agent
DJIGUEDAM SYLVAIN TAO	Agent
INGER ORELTA MADJI	Agent
DJENOMBAYE IVETTE	Agent
NDOGOBET DIDIER	Agent
TADAYE PORTOLOUM	Agent
BERENGER NGARALBAYE MADNODJI	Agent
MAHAMAT AHMAT OUSTA	Agent
DJELESSEM ALAIN	Agent
YAYA ABDELKERIM	Agent
YAYA DJIBRILLAH	Agent
FORA DELPHINE	Agent
ABDOULAYE HASSALLAH HAGGAR	Agent

Tableau A.2.5 : Liste des agents de saisie de l'ECOSIT3

NOMS ET PRENOMS	TITRE
DEUZOUMBE PAYANG PAFIGN	Superviseur Général
JOEL AODOU	Superviseur
HABIB AHMAT MAHAMOUDI	Superviseur
MADJISSEMBAYE NARYANAN	Contrôleur
SOURAYA MAHAMAT SALEH	Contrôleuse
MBAITOUBAM BRUNO	Contrôleur
SOBDIBE SYLVAIN	Contrôleur

NOMS ET PRENOMS	TITRE
KEIMIA ROLAND	Contrôleur
ZOUKALNE BEBLERE EDITH	Contrôleuse
HASSAN ALI ILYASS	Agent
RAKHIE AHMAT DAMANE	Agent
NODJINDOLOUM KOSHOUDOU	Agent
NAKAR YASMINA	Agent
MOURSAL ZAKARIA MOURSAL	Agent
CHAMSA ALI ISSA	Agent
MAHAMAT TAHIR DONGO	Agent
MAHAMAT BADOUR FADOU	Agent
MADJITOINGUE ELIE	Agent
EMMANUEL KOUMANDE	Agent
KALTOUMA HASSANE ADAM	Agent
KADIDJA BOUSSA	Agent
HAMID ALLATCHI YOUSSEF	Agent
GUERMADJI BERINGAR	Agent
EVELYNE DOHORADE	Agent
DJETOGOM NORMANDE	Agent
DJEKAOUSSEM ROGMBAYE	Agent
DABOULAYE DANDE ANTOINETTE	Agent
BARIM EUNICE	Agent
BYAKDJOLBO CHRISTINE	Agent
ALLADOUM KOITOU DJOUM	Agent
ADAM ELHADJ IDRIS	Agent
ABDERAMANE MAHAMAT DJOUBAL	Agent
ZOUMGNABE CHANYABO	Agent
NGARNDIGIM NAHRA BEATRICE	Agent
DJENOM NGARSANEDJI	Agent
BOKHIT ABAKAR OUMAR	Agent
ASSATOU AMINATOU ABBA	Agent
RACKYA DIALLO	Agent
KOUTOU ELYSEE	Agent
HOZOUBE GAPILI FIACRE	Agent
KALKIKA DOULONG	Agent
TAROUM NAINGAYE	Agent
KOUBIA GALI	Agent
DOUMASSEM PAULINE	Agent
MAHAMAT ADAM RAHAMA	Agent
ISSA ISSAKA BREMA	Agent
TOUTOM EDITH	Agent
ABBA HAMIDOU NGUEGOUSSOU	Agent
ACHE ISSA	Agent
MONODJI CLARISSE REOUKILA	Agent
MEMHEUDJIEL NGARA CLARISSE	Agent
DJIM ARABEYE DOKALDE DESIRE	Agent
ALLAHRA DIDIER NANRABAYE	Agent
SADIE SALEH KABORO	Agent
MBANGOLOUM BAKOI REBECCA	Agent

NOMS ET PRENOMS	TITRE
ZIEGOUBE MABARE	Agent
MOUSTABCHIR AMADAYE	Agent
ISSAKHA ABAKAR YOUSOUF	Agent
MAHAMAT EBIRE HAGGAR	Agent

Tableau A.2.6 : Liste des analystes de l'ECOSIT3 (volet profil de pauvreté)

NOMS ET PRENOMS	THEME
BOYALNGAR MBATINA	RESUME EXECUTIF
NOUBADIGNIM RONELYAMBAYE	AVANT-PROPOS, REMERCIEMENTS ET INTRODUCTION
YOUSOUF IBN ALI	CHAPITRE 1 : APERCU DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE
NADJIARABEYE BEASSOUM CHRISTIAN	CHAPITRE 2 : SYNTHESE METHODOLOGIQUE DE L'ENQUETE
RIRADJIM MADNODJI	CHAPITRE 3 : CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION ET DES MENAGES ENQUETES
ADOUMBE MAOURA	CHAPITRE 4 : ETAT ET DYNAMIQUE DE LA PAUVRETE
FATA ROUANE	CHAPITRE 5 : CONSOMMATIONS DES MENAGES ET PAUVRETE
ADOUMTOGUE RUBAIN	CHAPITRE 6 : BESOINS ESSENTIELS ET PAUVRETE
AHMAT SOULEYMANE HACHIM	CHAPITRE 7 : CONDITIONS DE VIE DES MENAGES ET PAUVRETE
KOSTELNGAR NODJIMADJI	CHAPITRE 8 : AUTONOMISATION DES FEMMES ET PAUVRETE

Tableau A.2.7 : Liste des membres de l'équipe de revue et correction de l'ECOSIT3

NOMS ET PRENOMS	QUALIFICATION(TITRE)
OUSMAN ABDOULAYE HAGGAR	STATISTICIEN DEMOGRAPHIE (SUPERVISEUR GENERAL)
KOSTELNGAR NODJIMADJI	STATISTICIEN (COORDONNATEUR TECHNIQUE)
NADJIARABEYE BEASSOUM CHRISTIAN	STATISTICIEN ECONOMISTE (MEMBRE DU CT)
NOUBADIGNIM RONELYAMBAYE	STATISTICIEN DEMOGRAPHIE (MEMBRE DU CT)
BOYALNGAR MBATINA	STATISTICIEN DEMOGRAPHIE (MEMBRE DU CT)
FATA ROUANE	STATISTICIEN ECONOMISTE (MEMBRE DU CT)
TABO SYMPHORIEN NDANG	STATISTICIEN ECONOMISTE (CONSULTANT INDEPENDANT)

Tableau A.2.8 Liste de l'équipe d'édition finale

NOMS ET PRENOMS	QUALIFICATION(TITRE)
ADOUMBE MAOURA	STATISTICIEN ECONOMISTE (PERSONNE RESSOURCE)
KOSTELNGAR NODJIMADJI	STATISTICIEN (COORDONNATEUR TECHNIQUE)
NOUBADIGNIM RONELYAMBAYE	STATISTICIEN DEMOGRAPHIE (MEMBRE DU CT)
RATNAN NGADOUM	GEOGRAPHE CARTOGRAPHE (PERSONNE RESSOURCE)

A.3 Contenu des questionnaires de l'enquête

Tableau A.3.a : Structure du questionnaire caractéristiques et consommations du ménage

<i>Modules</i>	<i>Objectifs</i>	<i>Principaux indicateurs/variables</i>
M. Caractéristiques et consommations du ménage	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Dresser les caractéristiques des membres du ménage 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sexe, âge, lien de parenté avec le chef de ménage, état matrimonial, alphabétisation, scolarisation, niveau d'instruction, de formation des membres du ménage, etc. ; ➤ Montant des dépenses d'éducation et de santé effectuées par les membres du ménage (achats, cadeaux, dons, etc.) ;
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Saisir les caractéristiques du patrimoine du ménage 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de machines et divers équipements possédés par le ménage (voiture, moto, téléviseur, congélateur, ordinateur, etc.) ; ➤ Nombre de maisons en location possédées par le ménage, etc. ➤ Montant des dépenses effectuées par le ménage (achats, cadeaux, dons, etc.) ;
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Saisir les caractéristiques de l'habitat du ménage 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Statut d'occupation du logement ; ➤ Type, matériaux de construction, nombre de pièces du logement ; ➤ Mode d'approvisionnement en eau, types d'énergie pour la cuisson, mode d'éclairage ; ➤ Qualité du lieu d'aisance, mode d'évacuation des ordures ménagères et des eaux usées, etc.

.Tableau A.3.b : Structure du questionnaire emploi

<i>Modules</i>	<i>Objectifs</i>	<i>Principaux indicateurs/variables</i>
SE. Situation d'emploi	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Saisir la situation d'activité des membres du ménage ; ➤ Saisir les sources de revenus des inactifs. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Situation d'activité, taux d'activité, taux de chômage, rapport de dépendance ; ➤ Sources de revenu des personnes inactives.
AP. Activité principale	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Saisir les catégories socioprofessionnelles ; ➤ Saisir les caractéristiques des 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Catégories socioprofessionnelles des individus ; ➤ Niveaux de revenus d'activité

	<p>entreprises ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Déterminer les entreprises informelles ; ➤ Saisir les niveaux de revenu. 	<p>principale ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Durée dans l'emploi ; ➤ Taux de sous-emploi ➤ Nombre d'employés des entreprises ; ➤ Taux d'informalisation de l'économie ; ➤ Mode de rémunération ; ➤ Taux de salarisation ; ➤ Types de prestations reçues.
AS. Activité secondaire	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Saisir la pluri activité et ses caractéristiques 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Taux de pluriactivité ➤ Types d'emplois secondaires ; ➤ Niveaux de revenus dans les emplois secondaires ; ➤ Taux de salarisation des emplois secondaires ; ➤ Catégorie Socio-Professionnelle (CSP), secteur institutionnel, durée de l'emploi secondaire, etc.
C. Chômage	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Saisir le profil des chômeurs ; ➤ Saisir les méthodes de recherche d'emploi ; ➤ Saisir les revenus des chômeurs. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Taux de chômage ➤ Sources et niveaux de revenus des chômeurs ; ➤ Principales causes de chômage ; ➤ Principaux canaux de recherche d'emploi.
TP. Trajectoire et perspectives	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Donner un bref aperçu de la carrière du père de l'individu ; ➤ Etudier la mobilité dans l'emploi. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Activité, CSP, niveau d'instruction du père ; ➤ Durée d'exercice de l'emploi antérieur ; ➤ Principales raisons des changements d'emploi ; ➤ Caractéristiques (CSP, mode de rémunération etc.) de l'emploi désiré ; ➤ Temps estimatif de passage à un nouvel emploi.
RHE. Revenus hors emploi	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Saisir les revenus ne provenant pas de l'exercice 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Types et niveaux des revenus hors emploi ;

	d'un emploi.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Périodicité des revenus hors emploi ; ➤ Caractéristiques des bénéficiaires des revenus hors emploi.
--	--------------	--

Tableau A.3.c : Structure du questionnaire secteur informel

<i>Modules</i>	Objectifs	Principaux indicateurs/variables
A. Caractéristiques de l'établissement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Saisir les caractéristiques des Unités de Production Informelles (UPI). 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Site d'exercice de l'activité informelle ; ➤ Principales raisons conduisant à la création d'une UPI; ➤ Ancienneté des établissements.
B. Main d'œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Caractériser les employés des UPI ; ➤ Saisir le mode de rémunération dans les UPI ; ➤ Evaluer les primes et autres avantages dans les UPI . 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Effectifs des employés dans les UPI ; ➤ CSP des employés des UPI ; ➤ Horaires de travail dans les UPI ; ➤ Modes de rémunération dans les UPI ; ➤ Montant des primes et avantages.
C. Production et vente	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Saisir les caractéristiques de la production (produit, quantité) des UPI ; ➤ Evaluer le chiffre d'affaires des UPI. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Principaux outputs des UPI ; ➤ Niveau de la production des UPI pour chaque produit ; ➤ Chiffre d'affaires des UPI ; ➤ Méthodes de vente.
D. Dépenses et charges	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Evaluer les charges d'exploitation des UPI ; ➤ Identifier les problèmes qu'ont les UPI avec les agents du secteur public. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Montant des différentes charges dans les UPI ; ➤ Quantité, prix, valeur et financement liés aux intrants ; ➤ Charges et dépenses liées aux autres matières premières ; ➤ Taux d'imposition dans les UPI ; ➤ Charges et dépenses liées à l'exploitation courante (loyer, eau, électricité, fiscalité, autres frais d'établissement etc.);

		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Types de problèmes rencontrés avec les agents du secteur public.
E. Clients, fournisseurs et concurrents	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Saisir les modes d'approvisionnement des UPI ; ➤ Identifier les modes de détermination des prix au sein des UPI. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Principaux modes d'approvisionnement des UPI ; ➤ Principaux modes de fixation de prix dans les UPI ; ➤ Caractéristiques des principaux clients ; ➤ Caractéristiques des principaux fournisseurs ; ➤ Caractéristiques des principaux concurrents.
F. Equipements, investissement et financement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Identifier les caractéristiques du capital productif de l'UPI ; ➤ Identifier les conditions d'emprunt et de remboursement des crédits par les UPI ; ➤ Appréhender la gestion et le mode de remboursement des financements reçus par les UPI. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Types des principales immobilisations corporelles dans les UPI et valeur de celles-ci ; ➤ Source principale de financement de l'achat d'équipements ; ➤ Principales origines des financements reçus par les UPI ; ➤ Principales difficultés liées au remboursement des crédits ; ➤ Taux d'utilisation des capacités de production.
G. Problèmes et perspectives	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Identifier les problèmes de l'environnement amont (fournisseurs) et aval (clients) des UPI ; ➤ Identifier les perspectives d'avenir dans les UPI ; ➤ Appréhender les relations entre les UPI et l'administration ; ➤ Appréhender les relations entre les UPI et les institutions de crédit et de microcrédit. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Déterminants de l'offre et de la demande des UPI ; ➤ Principales raisons du non enregistrement des structures informelles ; ➤ Types de structures susceptibles de fournir aux UPI assistance, accès au crédit, etc.